

Accusé de réception en préfecture  
095-200058485-20231207-D\_2023\_149-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

## Un service d'eau engagé pour la santé des usagers



# 01

p. 6

## En action pour les territoires et les usagers

|  |    |
|--|----|
| Eau potable, nos missions avec le service public                         | 8  |
| Le cycle de l'eau, les grandes étapes                                    | 9  |
| Périmètre desservi au 31 décembre 2022                                   | 10 |
| L'action du SEDIF en Île-de-France<br>avec les services d'eau voisins    | 11 |
| Inscrire le service dans la durabilité<br>et la planification écologique | 12 |
| Un débat public sur l'eau potable  | 15 |
| Favoriser l'accès à l'eau pour tous                                      | 16 |
| Accès à l'eau potable dans le monde : le SEDIF agit                      | 18 |
| L'organisation institutionnelle du service public de l'eau               | 20 |
| Des équipes mobilisées au service<br>des usagers et des collectivités    | 23 |
| La gestion déléguée du service public de l'eau                           | 24 |
| La préparation de la future concession                                   | 26 |

# 02

p. 28

## En action pour le patrimoine

|  |    |
|--|----|
| L'origine de l'eau   | 30 |
| Protection de la ressource   | 31 |
| Étapes jusqu'au robinet  | 32 |
| Agir pour le climat, la planète<br>et le développement durable                           | 36 |
| Plan de sobriété énergétique :<br>Immeubles administratifs du SEDIF                      | 39 |
| Modélisation : Le SEDIF et Altereo<br>s'allient dans l'innovation                        | 40 |
| Le SEDIF développe la sectorisation du réseau  | 41 |
| Enjeux et ambitions du Plan<br>Pluriannuel d'Investissement 2023 - 2032                  | 42 |
| Les ouvrages du SEDIF<br>et les opérations significatives en 2022                        | 44 |
| Appui technique et financier du SEDIF<br>aux Grands Projets d'aménagement du Grand Paris | 50 |

# 03

p. 52

## En action pour la qualité et la sécurité

|   |    |
|---|----|
| Information et sensibilisation : Nos actions<br>de communication      | 54 |
| Une expérience usager fluide et personnalisée                         | 56 |
| L'Observatoire de la qualité<br>du service public de l'eau à 20 ans ! | 58 |
| Un système sous haute surveillance<br>pour une continuité H24/7J/7    | 59 |
| Qualité de l'eau  | 60 |
| Comprendre votre facture  | 66 |
| Le budget consolidé   | 72 |
| Compte administratif  | 73 |
| La dette  | 74 |
| L'investissement : Financement et réalisation                         | 75 |

# Innovations & investissements

## au service des usagers de l'eau du robinet



LE PRÉSIDENT

**André SANTINI**

Ancien ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux (92)

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Vice-président de l'EPT Grand Paris Seine Ouest (GPSO)

Chers amis,

L'année 2022 a été marquée par la première année d'exécution de notre ambitieux **plan pluriannuel d'investissement sur 10 ans**. D'un montant de 2,5 milliards d'euros dont 1,1 milliard porté en maîtrise d'ouvrage publique, il permettra au SEDIF de rester à la pointe des nombreux défis, notamment environnementaux, de la décennie.

Nous avons tout mis en œuvre, dans les médias et l'opinion, pour que le Syndicat soit cité à la hauteur de ses actions, d'autant que le sujet de l'eau a été largement évoqué depuis l'été 2022. Comme si notre société avait toujours besoin d'épisodes d'une extrême violence pour nous rappeler à quel point cette **ressource est précieuse et vulnérable**.

Depuis longtemps, notre politique patrimoniale volontariste nous a permis d'obtenir un **rendement très performant s'élevant à plus de 90 %** soit 10 points au-dessus de la moyenne nationale. C'est un travail acharné rendu nécessaire pour limiter les fuites sur un réseau de 8 000 km, difficile d'accès, dans un contexte urbain très dense.

Cela conforte le choix des élus de maintenir un fort niveau d'investissement : en 2022, près de 87 M€ de travaux ont été entrepris. Cette gestion optimale est aussi le fruit du **plan « Smart SEDIF »**, qui permet de faire appel aux technologies de pointe et à l'intelligence artificielle pour protéger la ressource avec un renouvellement de plus en plus ciblé.

**Continuons à innover et à investir pour garantir à nos 4 millions d'usagers une eau de qualité toujours irréprochable et sans déchets plastiques.** C'est un combat du SEDIF depuis 30 ans, symbolisé par le projet **« Vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore »**.

La Commission nationale du débat public (CNDP) a choisi en septembre 2022 de mettre ce projet en lumière avec l'organisation d'un grand débat public du 20 avril au 20 juillet 2023.

Pour sécuriser notre eau face à une ressource brute vulnérable et très exposée, notamment aux pollutions, notre mission est d'anticiper les exigences des futures réglementations sanitaires en matière de micropolluants, de résidus médicamenteux, etc.

Nos usagers attendent du plus grand service public d'eau potable en France d'être à la pointe sur ces enjeux. Si nous n'ouvrons pas la voie du déploiement des filières membranaires haute performance, qui le fera ?

L'année écoulée nous a également permis de préparer le Centenaire de notre Syndicat. Quel chemin parcouru depuis 1923, quand « aller à l'eau » était une corvée quotidienne pour les habitants de la banlieue de Paris, quand l'eau elle-même sortait à peine de plus de 1 000 ans d'indifférence.

**Enfin, n'oublions pas nos valeurs fondatrices, extraordinairement modernes et qui vont dans le sens de l'Histoire.** Le SEDIF est né de la nécessité de s'unir pour produire et protéger l'eau, et la rendre accessible à nos populations. Les principes de l'époque – solidarité et mutualisation – sont aujourd'hui plus que jamais au cœur de notre politique.

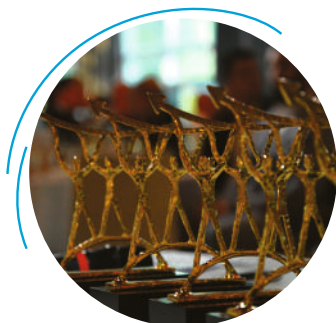
Ensemble  
André Santini

# Faits marquants 2022

## Chronologie



Ouverture du jardin des Flûtes



Prix aux 9<sup>e</sup> Trophées du Sans Tranchée - catégorie « Chantiers de travaux neufs »



Salon de l'Association des Maires d'Île-de-France

**4 JANVIER**

Ancien directeur général adjoint des services de l'agglomération et la ville de Saint-Quentin, Arnold Cauterman est nommé directeur général des services techniques du SEDIF et succède à Christophe Perrod.

**11 AU 14 JANVIER**

Le SEDIF est partenaire de la conférence EauMega 2022 de l'UNESCO qui aborde les problèmes de sécurité de l'eau et les défis mondiaux dans les mégapoles.

**21 AU 26 MARS**

Le SEDIF participe au 9<sup>e</sup> forum mondial de l'eau à Dakar, organisé afin de trouver et de mettre en œuvre des réponses concrètes aux défis mondiaux liés à l'eau.

**24 AVRIL**

Dans une vision partagée des enjeux du territoire de Grand Paris Sud, Michel Bisson, Président de Grand Paris Sud, et André Santini, Président du SEDIF, actent l'arrêt du projet pilote de l'OIBP à Arvigny.

**18 MAI**

Après signature d'une convention entre le SEDIF et la ville de Villejuif, le jardin des Flûtes - nom donné aux réservoirs de Villejuif - ouvre officiellement au public avec la mise à disposition d'une promenade verdoyante.

**31 MAI**

Le SEDIF reçoit un prix dans le cadre des 9<sup>e</sup> Trophées du Sans Tranchée - catégorie « Chantiers de travaux neufs » - pour un chantier à Neuilly-sur-Seine (92) où trois tirs de microtunnelier, réalisés à différentes altitudes, ont été nécessaires.

**23 JUIN**

Le Comité du SEDIF approuve la passation et la signature du protocole de retrait d'Est Ensemble du SEDIF.

**28 AU 29 JUIN**

Le SEDIF, Seine Grands Lacs, le SIAAP, le SIGEIF, le SIPPAREC et le Sycotom présentent leurs actions communes en faveur de la transition énergétique et écologique sur un stand commun, au salon de l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF).

**26 AOÛT**

Visite de chantier annuelle à l'usine de Méry-sur-Oise (95), vitrine technologique du SEDIF qui poursuit sa transformation avec des travaux engagés sur les décanteurs, l'unité de filtration et le poste de commande.

**7 SEPTEMBRE**

La Commission nationale du débat public (CNDP), saisie par le SEDIF sur son projet « Vers une eau pure », décide que compte tenu de la nature des enjeux liés à l'eau potable et à la préservation de la ressource, le débat public sera la modalité de participation la plus adaptée pour échanger sur le projet.

**11 AU 15 SEPTEMBRE**

Lors du congrès de l'IWA (The International Water Association) à Copenhague, le SEDIF est reconnu et récompensé par un prix pour sa démarche de service public d'eau intelligent face au changement climatique.

**17 SEPTEMBRE**

Les usines de Méry-sur-Oise (95) et, pour la 1<sup>re</sup> fois, de Choisy-le-Roi (94) ouvrent leurs portes au public à l'occasion de l'édition 2022 des Journées européennes du Patrimoine.

**13 OCTOBRE**

Le Comité du SEDIF approuve le protocole de retrait de Grand Orly Seine Bièvre pour neuf communes.

**17 OCTOBRE**

Le SEDIF et son délégataire Veolia Eau d'Île-de-France réunissent les partenaires du programme Eau Solidaire, lancé en 2011 pour garantir le droit à l'eau sur son territoire, lors d'un colloque à la Maison de la Mutualité.

**18 OCTOBRE**

Le SEDIF met en ligne son nouveau site Internet. Conçu en mobile first, il offre à ses usagers une navigation plus intuitive.

**NOVEMBRE**

À l'issue d'une convention de recherche et développement fructueuse, le SEDIF confirme son partenariat avec Altereo afin d'optimiser encore la gestion patrimoniale de ses canalisations et de guider ses choix en matière de renouvellement.

**MI-NOVEMBRE**

Le SEDIF lance une campagne plurimédia, intitulée « L'eau engagée », pour promouvoir la consommation de l'eau du robinet et valoriser l'engagement de ses usagers au quotidien. Elle met en avant les multiples bienfaits de l'eau du robinet et l'impact positif que sa consommation peut avoir pour soi, ses proches et l'environnement.



Visite de chantier  
à l'usine de Méry-  
sur-Oise



Journées  
européennes  
du Patrimoine

Colloque  
à la Maison  
de la Mutualité





Monsieur Luc STREHAIANO  
Premier Vice-président du SEDIF

Monsieur LOISLEUR  
Directeur des services

Monsieur André SANTINI  
Président du SEDIF

# 01

## ***En action pour les territoires et les usagers***

|  |    |
|--|----|
| Eau potable, nos missions avec le service public                         | 8  |
| Le cycle de l'eau, les grandes étapes                                    | 9  |
| Périmètre desservi au 31 décembre 2022                                   | 10 |
| L'action du SEDIF en Île-de-France<br>avec les services d'eau voisins    | 11 |
| Inscrire le service dans la durabilité<br>et la planification écologique | 12 |
| Un débat public sur l'eau potable  | 15 |
| Favoriser l'accès à l'eau pour tous                                      | 16 |
| Accès à l'eau potable dans le monde :<br>le SEDIF agit                   | 18 |
| L'organisation institutionnelle<br>du service public de l'eau            | 20 |
| Des équipes mobilisées au service<br>des usagers et des collectivités    | 23 |
| La gestion déléguée du service<br>public de l'eau                        | 24 |
| La préparation de la future concession                                   | 26 |

# Eau potable

## nos missions avec le service public

Le SEDIF, premier service public d'eau de France pour la population desservie, assure la production et la distribution d'eau potable. Pilotant un service d'importance vitale, il veille scrupuleusement à la qualité irréprochable de cette eau ainsi qu'à la continuité et la qualité du service délivré à ses usagers. Il est propriétaire de l'ensemble des infrastructures nécessaires à la réalisation de ses missions, dont l'exploitation est confiée à des opérateurs privés, à travers des contrats de délégation de service public.



Opération: "Buvez l'eau" dans une école du territoire

### De la ressource à l'utilisateur

Le SEDIF assure la production et la distribution d'une eau de qualité sanitaire irréprochable à l'ensemble des communes desservies.

Il possède à cet effet un patrimoine important qu'il entretient et renouvelle constamment (dont 3 usines de production et de distribution d'eau situées à Choisy-le-Roi, Neuilly-sur-Marne et Méry-sur-Oise).

Le service public de l'eau, attachant une importance toute particulière à la qualité du service délivré à ses abonnés et à l'ensemble des usagers du territoire, définit les axes prioritaires d'amélioration des parcours afin de leur apporter une expérience efficace, personnalisée et différenciante.

Il garantit en particulier :

- d'informer au mieux les usagers en leur transmettant toutes les informations utiles sur la qualité de l'eau, le prix et les travaux en cours ;
- de les sensibiliser à la préservation de la ressource ;
- de gérer avec rapidité leurs demandes et réclamations ;
- de recouvrer le montant de la facture d'eau et venir en aide aux usagers ayant des difficultés de paiement ;
- de mettre à leur disposition des outils et services simples et utiles.

Par le biais de la facture d'eau, le SEDIF est chargé de collecter diverses taxes et redevances, qu'il recouvre, sans assurer aucune responsabilité quant à leur taux et leur montant, et les reverse ensuite aux différents organismes qui les ont instituées.

### Une délégation sous contrôle

Pour assurer toutes ces missions, le SEDIF a confié, sous son pilotage et son contrôle permanent, la production, l'exploitation, la distribution de l'eau et la gestion de la relation avec les usagers à une société dédiée, Veolia Eau d'Île-de-France, par un contrat de délégation de service public.

Ce contrat s'applique au périmètre du SEDIF au moment de sa signature en 2010 et arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Pour la commune de Seine Port, qui a adhéré au SEDIF en 2020, l'exploitation du service est confiée via une délégation de service public à la société SUEZ.

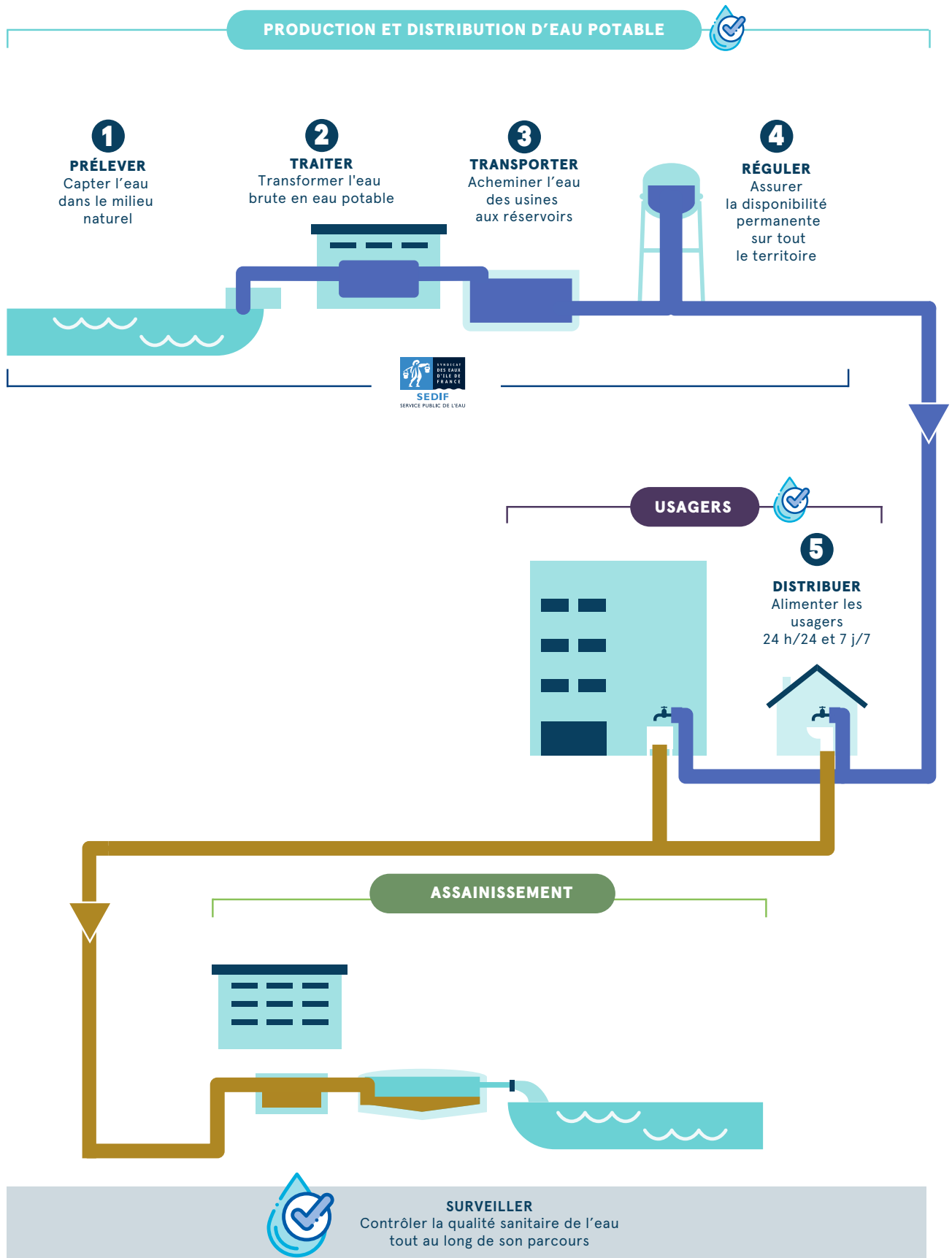
Compte tenu du débat public engagé sur le projet du SEDIF, ces contrats devraient être prolongés d'un an, en 2024.

L'ensemble des communes du périmètre seront incluses dans le futur contrat de concession. ■

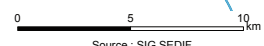
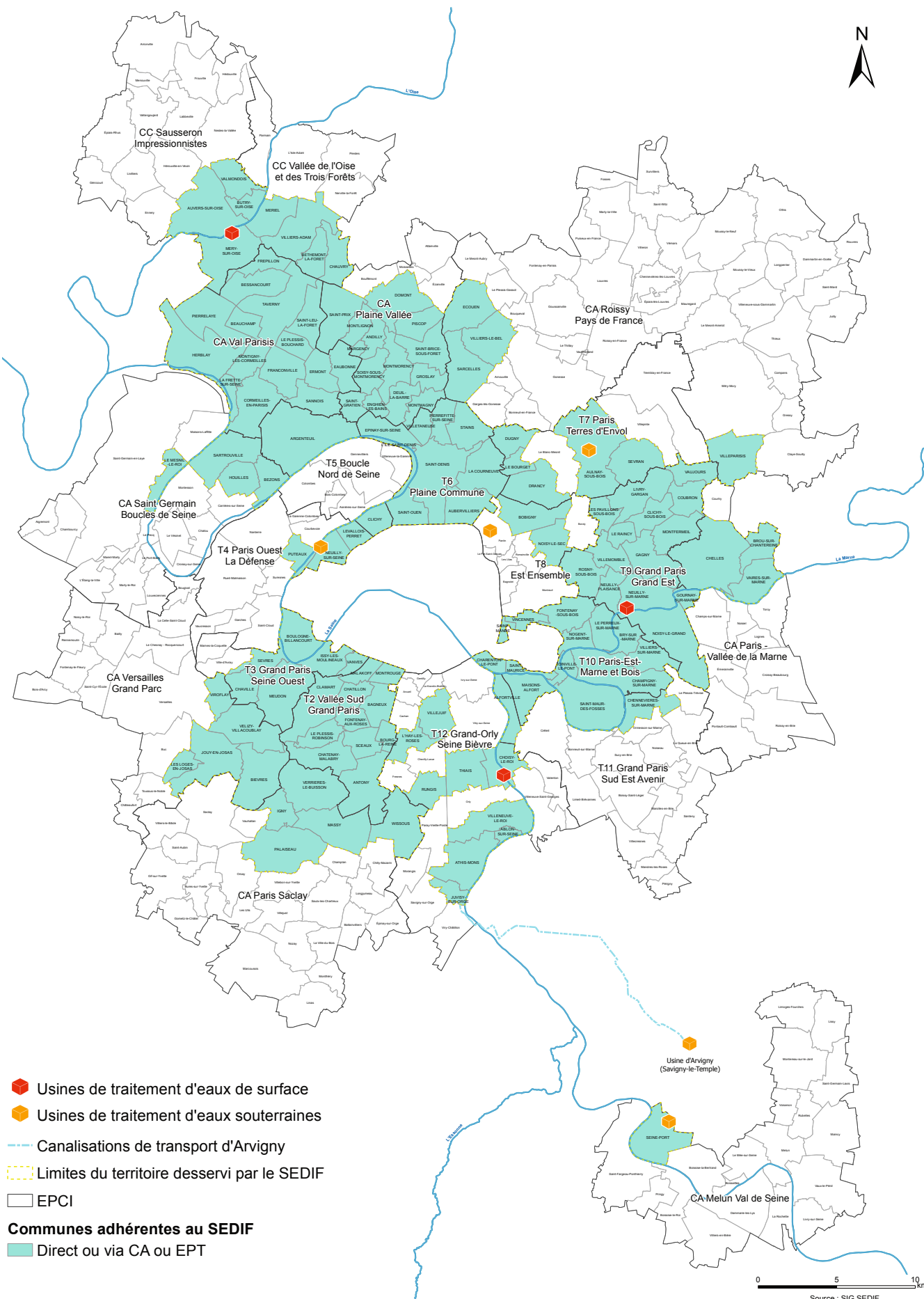


# Le cycle de l'eau

## les grandes étapes



# Périmètre desservi au 31 décembre 2022



Source : SIG SEDIF

# L'action du SEDIF en Île-de-France

## avec les services d'eau voisins

Les installations du SEDIF sont des unités majeures structurant de façon prépondérante le schéma régional de production et distribution d'eau potable. Au-delà de la sécurisation des besoins de ses propres usagers, le SEDIF est également en collaboration étroite avec les services voisins sous divers angles.

Plus de  
**11 millions de m<sup>3</sup>**  
vendus en 2022  
aux services voisins

### Organisation et mise en œuvre du retrait des EPT Est Ensemble et Grand Orly Seine Bièvre (GOSB, pour 9 de ses communes):

- les deux EPT ont confirmé en 2021 leur volonté de mettre en place une régie pour gérer le service de l'eau à leur échelle, à compter de 2024;
- le SEDIF et Est Ensemble ont voté en juin 2022 le protocole de retrait partiel de l'EPT pour 7 communes et engagé le retrait des 2 dernières communes qui restaient au SEDIF (Bobigny et Noisy-le-Sec). Ils ont également voté une convention de vente/achat d'eau en gros, permettant principalement à l'EPT d'acheter au SEDIF les deux tiers de ses besoins annuels pendant 15 ans;
- le SEDIF et GOSB ont voté en octobre 2022 le protocole de retrait partiel de l'EPT du SEDIF, une convention de gestion (organisant les travaux de déconnexion à mener et les relations entre services voisins à compter de 2024), ainsi qu'une convention de vente d'eau en gros du SEDIF à GOSB. En effet, ne disposant pas de moyens propres de production, GOSB achètera au SEDIF 100 % de ses besoins en eau à compter de 2024, pour 6 ans;

### Principales ventes d'eau en gros :

- depuis février 2020, dans le cadre d'un contrat de 6 ans, le SEDIF fournit la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise pour une part prépondérante de ses besoins en eau : ainsi, près de 8,5 millions de m<sup>3</sup> lui ont été livrés en 2022 depuis l'usine de Méry-sur-Oise;
- Sénéo est également approvisionné de façon constante par le SEDIF : en 2022, ce sont plus de 2,1 millions de m<sup>3</sup> qui lui ont été fournis, en provenance majoritaire de l'usine de Méry-sur-Oise, dans le cadre d'un contrat de 15 ans.

- jusqu'à fin 2023, ces EPT et le SEDIF sont cocontractants du contrat de DSP en place avec Veolia Eau d'Île-de-France et chacun s'organise à son échelle et en interactions, pour assurer la continuité de service due aux usagers.

### Collaborations avec les services voisins :

- la convention de secours mutuel entre le SEDIF et Paris, fait l'objet d'un suivi régulier, s'agissant notamment des capacités de transfert, de la programmation des travaux par les différentes parties afin de garantir collectivement la capacité à se sécuriser l'un l'autre pendant les phases d'indisponibilité des équipements en travaux, ou encore les actions conjointes menées pour les exercices annuels de crise pilotés par la Préfecture;
- le groupement de commandes, réunissant Aquavesc, Eau de Paris, le SEDIF et Sénéo a poursuivi son étude sur la sécurité et la sûreté des installations et les impacts d'une crue extrême sur les capacités croisées de soutien entre opérateurs voisins;
- les discussions engagées se poursuivent avec plusieurs collectivités voisines, dont notamment Paris-Saclay, sur l'enjeu de l'approvisionnement du Plateau de Saclay, en fort développement. ■

# Inscrire le service dans la durabilité et la planification écologique

La planification écologique, engagée par le Gouvernement pour coordonner l'action des Français, des entreprises et des collectivités locales pour réussir une transition écologique pérenne et efficace, intègre les principes suivis de longue date par le SEDIF pour piloter le service public de l'eau.

## L'été 2022 a confirmé dans l'esprit de chacun la nécessité d'une action collective renforcée en matière de gestion de l'eau

L'année 2022 a été marquée par un déficit pluviométrique et de fortes températures, dont des périodes de canicule sur toute la France. Les préfets ont pris des arrêtés sécheresse pour prendre les mesures de restriction des différents usages de l'eau adaptés à chaque territoire.

Bien que l'alimentation en eau potable soit considérée comme prioritaire, le SEDIF est aussi concerné par ces restrictions. En 2022 la Seine et la Marne, dont les débits sont soutenus par les barrages gérés par Seine Grands Lacs n'ont pas fait l'objet de restrictions de prélèvement.

En revanche l'Oise, qui n'est pas soutenue, a franchi le seuil d'urgence ce qui a entraîné des mesures de vigilance. Les recherches de fuites ont été intensifiées sur le centre Oise et les opérations de rinçage d'antennes ont été limitées.

Dans le contexte de déficit hydrique généralisé, le SEDIF a relayé les

messages de sobriété indispensables pour sensibiliser chaque citoyen aux économies d'eau qui contribuent à la préservation des ressources.

### Contribuer aux réflexions régionales...

Cette situation souligne l'importance d'anticiper toutes les formes d'impacts du changement climatique sur la ressource en eau. Préserver sa qualité et sa quantité, et rechercher des solutions collectives pour prévenir les conséquences des futures crises en renforçant la coopération entre les acteurs de l'eau sur l'aire métropolitaine urbaine est nécessaire.

Le SEDIF contribue aux réflexions régionales pour construire une métropole plus résiliente. Il a suivi en 2022 l'étude lancée par Seine Grands Lacs sur la vision prospective à l'horizon 2050 des débits de la Seine et la Marne fragilisés, tant qualitativement que quantitativement, par l'intensification des phénomènes extrêmes générés par le dérèglement climatique.

En 2022, le SEDIF a participé à deux exercices de simulation de situations d'urgence, organisés par la préfecture de police de Paris, Zone de défense, afin de tester et améliorer la résilience des services :

- le 17 juin 2022, l'exercice « Fournaise 2022 » visait à anticiper les mesures et réflexes à adopter en situation de canicule. Un exercice d'anticipation qui a trouvé son application dans les semaines qui ont suivi.

- le 29 septembre 2022, « Clair-obscur » a simulé des situations cumulées de pollutions de fleuve et de pannes électriques appelant à une action concertée des 3 autorités organisatrices voisines, AQUAVESC, SENEQ, Ville de Paris/Eau de Paris, partageant la même ressource (Seine).

### ... qui alimentent le Plan d'action national

Le SEDIF a contribué fin 2022 et début 2023 à l'élaboration du Plan national d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (ou Plan Eau), présenté par le Président de la République en mars 2023.

Saluant la volonté partagée de s'engager pour une meilleure protection de la ressource et une réduction des consommations, le SEDIF prendra part à cet effort qui ne peut être que collectif et doit permettre de préserver la confiance que les usagers accordent au service public de l'eau.

## La préparation du Plan Eau a été l'occasion pour le SEDIF de rappeler les piliers de son action que sont la gestion quantitative, les actions de prévention et les mesures de protection de la santé des usagers, qui se traduisent notamment dans la gestion patrimoniale de ses ouvrages.

### Assurer une gestion patrimoniale à la hauteur des enjeux

Depuis sa création en 1923, le SEDIF a déployé un réseau d'infrastructures sécurisé pour garantir l'alimentation en eau de ses habitants H24 et 7j/7. La conception de tous les composants de son patrimoine a pris en compte les critères de continuité et de durabilité. C'est aussi grâce à une gestion optimisée et durable de son patrimoine, dont il suit le vieillissement et définit une maintenance et un renouvellement adaptés en fonction de la criticité des équipements, que le SEDIF garantit un haut niveau de service.

Ainsi, le SEDIF poursuit ses investissements (2,5 milliards d'euros dans le cadre de son Plan Smart SEDIF 2022-2031) destinés à fournir aux usagers une eau toujours plus conforme aux exigences de qualité, de santé publique et de respect des réglementations européennes et nationales appelées à devenir plus strictes.

### Investir pour traquer encore davantage les pertes en eau

Le SEDIF a de longue date une politique volontariste en matière de gestion de son réseau, afin de maintenir un taux de rendement élevé (90,44 % en 2022), et d'ainsi limiter les pertes. Une performance souvent saluée quand la moyenne nationale n'est qu'à 80,1 %.

Le SIG (système d'information géographique) regroupe toutes les données patrimoniales et d'exploitation du réseau. Le SEDIF veille à l'évolution et au contenu de cette base à partir de laquelle sont définies ses stratégies patrimoniales de renouvellement de ses conduites de transport et de distribution dans un objectif de durabilité mais aussi de préservation de la ressource en eau. L'objectif de maintien d'un niveau de rendement supérieur à 90 % contribue à limiter les pertes en eau dans ses réseaux. Cependant, pour le SEDIF, limiter les pertes ne s'arrête pas à la partie publique des réseaux :

- ses 4 millions d'usagers, équipés de télérelève, bénéficient d'un vrai suivi de leur consommation et sont assistés en cas de suspicion de fuite ;

- les expérimentations récentes du SEDIF montrent que des gisements de fuites importants existent dans l'habitat collectif et les établissements recevant du public (ERP) : le rôle du service public de l'eau est aussi de conseiller activement ses usagers sur la maîtrise de leur consommation et leurs pertes.

### Des actions de prévention et de surveillance...

Les ressources du SEDIF exigent une surveillance permanente tant pour leur quantité que pour leur qualité.

Afin de s'assurer de la qualité de l'eau le SEDIF effectue une surveillance H24/7j/7 de ses ressources superficielles soumises aux pollutions accidentelles. Il entretient un réseau d'alerte au travers de stations de mesures en continu de la qualité de la ressource et permettant d'ajuster les traitements de potabilisation. Il mène des actions de surveillance de terrains et de vérification du respect des prescriptions des périmètres de protection immédiate et rapprochée. La combinaison de ces actions contribue à réduire les risques et agir rapidement en cas d'alerte pollution.



### ... couplées à des traitements adaptés

97 % de l'eau produite par le SEDIF pour les Franciliens proviennent d'eaux « de surface » issues de 3 cours d'eau (Seine, Oise et Marne). Cette ressource naturelle est vulnérable et vient de bassins-versants qui représentent environ 12 % du territoire français. Ces volumes d'eau sont traités dans les trois usines principales à Méry-sur-Oise, Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne afin d'en assurer la parfaite potabilité pour les usagers.

Sur des bassins aussi étendus et urbanisés, le risque de pollutions ponctuelles et accidentelles peut être réduit ou géré en partie, mais ne peut objectivement pas être évité. Le SEDIF, comme d'autres services d'eau français, doit donc composer avec le risque de pollution inhérent aux types de ressource qu'il exploite : cela ne relève pas d'un choix, mais d'une obligation.

Le SEDIF engage également des mesures préventives sur les 3 % de volumes produits issus de ressources souterraines, pour protéger ses aires de captage (dont actuellement, le plan d'actions Terre & Eau 2025, voir page 38).

### Une nécessité : préserver la confiance et la santé des usagers, anticiper les réglementations

Le SEDIF entend encourager la consommation de l'eau du robinet par la production d'une eau de très grande qualité, respectueuse de la santé des populations et du milieu, en réduisant l'usage des produits chimiques pour traiter l'eau tout « en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable » (art. L. 110-1 du Code de l'environnement), pour supprimer autant que possible les polluants chimiques, perturbateurs endocriniens, microplastiques et résidus médicamenteux.

Les ressources en eau dans lesquelles puise le SEDIF sont fragiles, sujettes à des pollutions chroniques, et leur qualité varie selon les saisons :

- actuellement, bien que les usines du SEDIF respectent la réglementation,

la présence de micropolluants est ponctuellement détectée dans l'eau produite ;

- les mesures indiquent que les modes de filtration en vigueur à Choisy-le-Roi, Neuilly-sur-Marne et Méry-sur-Oise, pourtant complets et multi-barrières, sont peu efficaces pour retenir le métabolite R471811<sup>1</sup>. En revanche, celui-ci est parfaitement arrêté par la filière membranaire de nanofiltration de Méry-sur-Oise installée depuis 1999.

Or, l'amélioration permanente des techniques d'analyses et des connaissances scientifiques met en évidence la présence d'autres molécules susceptibles de devenir problématiques dans les eaux produites actuellement : des perchlorates, des perfluorés (PFAS), du chlorothalonil et son métabolite R471811.

La Directive européenne N° 2020-2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, transposée en droit français par l'ordonnance n° 2022-1611 du 22 décembre 2022 place le SEDIF, comme de nombreux autres services publics d'eau, devant une quasi-obligation de déployer des moyens de traitement permettant de faire face aux différents types de pollution auxquels il est confronté.

Le décret n° 2022-1720 du 29 décembre 2022, relatif à la sécurité sanitaire accompagne cette transposition, introduit de nouveaux paramètres, définit les exigences de qualité associées et instaure des plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) du captage jusqu'au robinet du consommateur.

La Directive renforce également le principe du droit d'accès à l'eau (voir p 16-17). ■

<sup>1</sup>Pesticide utilisé comme fongicide, interdit en 2020 dans l'Union européenne



Depuis 100 ans, l'action du SEDIF s'articule donc autour de plusieurs axes qui, naturellement, accompagnent la transition écologique sur son périmètre, tout en assumant ses responsabilités vis-à-vis de la population qu'il dessert, notamment au regard du principe constitutionnel de précaution.

# Un débat public sur l'eau potable

Le SEDIF et RTE (Réseau de transport d'électricité) soumettent au débat public le projet d'amélioration et de sécurisation de l'alimentation en eau potable porté par le SEDIF.

ouverture  
**20 avril 2023**  
clôture  
**20 juillet 2023**

Organisé sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP), le débat public sur l'eau potable en Île-de-France sera l'occasion pour le SEDIF de dialoguer sur les enjeux franciliens liés à l'eau potable dans les décennies à venir avec les usagers, dans un contexte médiatique marqué par les inquiétudes vis-à-vis des pollutions affectant l'eau du robinet.

Bien que l'eau distribuée par le Service public de l'eau soit conforme aux seuils sanitaires aujourd'hui en vigueur, les filières de traitement de ses usines ne permettent pas encore d'éliminer au maximum les micropolluants. C'est pourquoi **le SEDIF envisage de mettre en place une filière membranaire haute performance** dans ses usines et d'ainsi répondre à un triple objectif :

- **sanitaire**, avec l'élimination d'un maximum de micropolluants de l'eau distribuée ;
- **environnemental**, en diminuant la consommation de produits d'entretien et d'eau en bouteille plastique<sup>1</sup> ;
- **économique et énergétique**, car la distribution d'une eau moins calcaire permettra une réduction de la consommation d'énergie à l'échelle du territoire du SEDIF et allongera la

durée de vie des appareils électroménagers des usagers<sup>1</sup>.

Une étude réalisée en 2023 par le cabinet Utopies, selon le modèle LocalFootprints® évalue la contribution de ce projet pour l'économie locale à près de 2200 emplois/an pendant les 8 ans de la durée du projet.

Les différents moments de rencontres et ateliers qui seront organisés dans le cadre de ce débat permettront au SEDIF de recueillir les points de vue

## QU'EST-CE QU'UNE « FILIÈRE MEMBRANAIRE HAUTE PERFORMANCE » ?

Une membrane est une mince couche de polymère dont les « pores » laissent passer plus ou moins de composés en fonction de leur taille et de leur charge électrique.

La mise en place d'une filière haute performance doit donc permettre l'élimination de micropolluants, de sels dissous dont le calcaire et de produire une qualité d'eau telle que la chloration ne serait plus nécessaire.

argumentés et d'ajuster le cahier des charges sur lequel planchent les candidats au futur contrat de concession (voir pages 26-27 Mission 2023). ■

Plus d'infos sur le site de la CNDP  
[www.debatpublic.fr/eau-potable-idf](http://www.debatpublic.fr/eau-potable-idf)

<sup>1</sup> Étude réalisée par le cabinet In Extensio Innovation Croissance pour le SEDIF

## DÉBAT PUBLIC SUR L'EAU POTABLE EN ÎLE-DE-FRANCE

Du 20 avril au 20 juillet 2023



# Favoriser l'accès à l'eau

## pour tous

L'accès à l'eau est un droit fondamental, réaffirmé par la récente directive européenne 2020/2184, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation, dite « directive eau potable ». Afin de répondre à cet objectif désormais réglementé, le SEDIF et son délégataire engagent des actions pour identifier les situations et les solutions envisageables. Le programme Eau Solidaire, par ses très nombreuses initiatives destinées aux usagers fragilisés, souligne la force de son écosystème et la nécessité de ce dispositif évolutif.

DEPUIS 12 ANS 2,50 M€ SONT CONSACRÉS ANNUELLEMENT AU PROGRAMME EAU SOLIDAIRE ET PLUS DE 125 000 FOYERS SENSIBILISÉS OU SOUTENUS



### PRÉVENTION

Pour informer et former les usagers, en partenariat avec les collectivités et les associations.

#### ANNÉE 2022

- 8 700 foyers sensibilisés aux enjeux de l'eau

#### CUMUL SUR 12 ANS

- 27 associations
- 60 000 familles accompagnées



### ASSISTANCE

Pour accompagner les copropriétés en grandes difficultés. Toujours en partenariat avec les collectivités et syndicats de copropriété, les pouvoirs publics et les associations.

#### ANNÉE 2022

- 566 copropriétés en difficulté suivies
- 235 000 € économisés

#### CUMUL SUR 12 ANS

- + de 1200 copropriétés suivies



### URGENCE

Une aide financière allouée aux usagers pour le paiement de leurs charges ou factures d'eau, en partenariat avec les centres communaux d'action sociale et conseils départementaux.

#### ANNÉE 2022

- 4 650 familles aidées financièrement
- 212 € par foyer
- 990 000 € d'aides distribuées

#### CUMUL SUR 12 ANS

- 10,30 M€ alloués
- 63 000 familles soutenues



## Le droit d'accès à l'eau

### Le SEDIF en amont de la réglementation...

L'ordonnance du 22 décembre 2022, relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, transpose la directive européenne 2022/2184 dite « directive eau potable ».

Cette ordonnance a notamment pour objet la définition des besoins essentiels en eau potable des personnes, pour garantir de bonnes conditions de santé et d'hygiène, et des usages domestiques. Si le cadre légal applicatif n'est pas encore totalement formalisé, l'ordonnance impliquerait également de nouvelles responsabilités pour les collectivités (commune, établissement de coopération) en matière d'accès à l'eau des personnes raccordées et non raccordées au réseau de distribution, telles que l'identification et l'information des personnes ayant un accès insuffisant à l'eau.

Conscient des enjeux liés à l'accès à l'eau, le SEDIF a entamé, avec son délégataire, un important travail de collecte de données tout au long de l'année 2022 pour recenser et qualifier les bidonvilles du territoire ainsi que les squats pour alimenter la cartographie de la DIHAL.

### ...et en action

Avec le concours d'Action contre la Faim et de Solidarités International, les équipes du programme Eau Solidaire ont recensé 7 294 personnes réparties sur 93 sites (45 bidonvilles et 48 squats) sur le territoire du SEDIF, dont un tiers seulement est alimenté en eau potable.

Le service de l'eau, en partenariat avec l'association Solidarités internationale, accompagne les communes qui souhaitent alimenter les sites, avec la création d'accès conformes et suit les situations, les sites, leurs évolutions en termes de population ou d'usage de l'eau, sensibilise au maintien et au respect des installations. Dans cet objectif, les collaborateurs du service Eau Solidaire assurent la coordination avec les communes, les associations et les agents de terrain du délégataire.

Les centres opérationnels du délégataire réalisent les travaux d'accès à l'eau, qui sont pris en charge par le programme Eau Solidaire si le montant est inférieur à 2 000 € ainsi que les consommations.

## Troisième colloque du programme Eau Solidaire pour saluer l'engagement des parties prenantes

Le 17 octobre 2022, à la Maison de la Mutualité, le colloque Eau Solidaire est revenu sur plus de 10 ans de mise en œuvre du dispositif et sur les Trophées.

En présence du président du SEDIF, d'élus, de bailleurs, d'associations et de partenaires, les Trophées Eau Solidaire et le premier bilan des expérimentations ont été présentés. Cette occasion a permis de remercier les parties prenantes réunies pour leurs actions et leur engagement. Les 120 participants ont généré des échanges riches et constructifs.

## Les Trophées Eau Solidaire trouvent des relais locaux pour déployer de nombreuses actions avec un engagement important des partenaires...

### Des impacts positifs et d'autres plus difficiles à mesurer :

#### • sensibiliser aux éco-gestes liés à l'eau

94 % des répondants se sont engagés à appliquer des éco-gestes à l'issue des expérimentations pour faire des économies d'eau ;

#### • permettre des économies d'eau

L'impact réel est difficile à évaluer (notamment sur le long terme) même si certaines expérimentations présentent des résultats encourageants dont un immeuble qui réalise 20 000 € d'économie par an ;

#### • renforcer le lien social et le vivre ensemble

100 % des répondants ont déclaré avoir passé un bon moment lors des expérimentations et 43 % déclarent avoir fait de nouvelles rencontres lors des animations ;

#### • sensibiliser à d'autres sujets liés au cadre de vie

Certaines expérimentations avaient vocation à sensibiliser les habitants à d'autres sujets (ex : gestion et tri des déchets par PIMMS Médiation Sevrans). Un impact qui demeure limité parfois, mais quels progrès observés par les habitants après l'intervention !

- 9 expérimentations
- 12 villes mobilisées (Argenteuil, Bagneux, Charenton-le-Pont, Chelles, Épinay-sur-Seine, Herblay, Le Plessis-Robinson, Pierrefitte, Romainville, Sceaux, Sevrans, Villemonble)
- Plus de 1 300 habitants ont participé aux expérimentations
- 63 % de femmes
- 52 % de personnes âgées de -25 ans pour les animations collectives
- 184 visites à domicile
- 23 animations collectives
- 106 000 € de budget global, cofinancé par Eau Solidaire et les bailleurs partenaires



## ECO-L'EAU : CROIX-ROUGE INSERTION AVEC BATIGERE

**Objectif de l'expérimentation :** Défi sur 6 mois pour sensibiliser les habitants à la maîtrise des consommations d'eau et à la réduction des fuites (visites à domicile avec installation de kits éco-logis et organisation d'animations collectives)

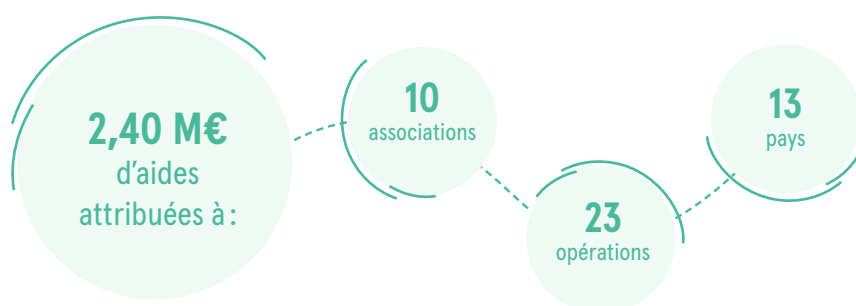
**Facture eau (avant action) :** 98 000 € pour 176 logements

**Résultat :** 66 visites en porte à porte, 85 participants aux animations collectives, une diminution de 10 000 € des charges d'eau sur la résidence (2 000 m<sup>3</sup> d'eau) sur 6 mois, soit près de 20 000 € sur 1 an et 20 % des consommations.

# Accès à l'eau potable dans le monde

## le SEDIF agit

Le SEDIF apporte son concours à des projets d'eau potable portés par des associations de droit français pour le compte de collectivités étrangères. L'efficacité des solutions et leur capacité à se pérenniser sont les critères déterminants d'attribution des aides.



Améliorer l'accès à l'eau potable dans le monde est l'impératif moral identifié depuis 1986 par les élus locaux du SEDIF. En 2022, ils ont attribué 2,40 M€ à 23 opérations.

### Certaines opérations sont au stade du démarrage

À Madagascar, le SEDIF a contribué pour 50 K€ à la remise en route du service d'eau d'Ejeda (à l'arrêt depuis plusieurs années). La commune et la société d'eau AINA ont créé une nouvelle station de pompage à énergie solaire. Portée par l'association HAMAP, la poursuite du projet est prévue pendant 2 ans encore.

### Plusieurs opérations se poursuivent...

- en Haïti, la Société des Eaux de la ville de Saint-Marc renouvelle 3 km de conduites vétustes, subventionnés à hauteur de 194 K€;
- sur l'île de Sainte-Marie, les autorités malgaches et l'association Gret ont reçu un montant de 125 K€ pour la construction de deux adductions d'eau villageoise;
- les services d'eau de Lâ Toden et de Gounghin, au Burkina Faso ont vu leur capacité de pompage tripler grâce à la création de nouveaux forages équipés de pompes électriques. Le SEDIF a contribué à hauteur de 150 K€.



#### COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le Syndicat des Eaux d'Île-de-France contribue à l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans le monde au travers de son programme

# SOLIDARITÉ EAU

Colloque Solidarité Eau



Présentation du projet d'eau potable d'Ait Ibourek au Maroc

## D'autres se sont achevées en 2022

Au Mali, le réseau d'eau potable de Troula a été mis en eau au bénéfice de 5 000 personnes. 68 K€ ont été attribués pour la dernière phase du projet à l'association SEVES en 2022, portant à 227 K€ le montant total du concours du SEDIF à ce projet, initié par les ressortissants du village vivant en France. Sur place, puiser l'eau du puits collectif n'est plus qu'un souvenir, désormais, l'eau coule au robinet à domicile !

La Vice-présidente Anne PELLETIER-LE BARBIER a participé au Forum Mondial de l'Eau de Dakar, au Sénégal. Elle y a retrouvé une douzaine des collectivités et associations partenaires du SEDIF, notamment à l'occasion d'un atelier qu'il a organisé réunissant 40 participants.

Le Vice-président Richard DELL'AGNOLA a, pour sa part, conduit 2 missions au Maroc où il a rencontré les élus des communes de la Vallée de l'Arghen dans la province de Taroudant. L'une pour l'inauguration de l'adduction d'eau intercommunale d'Arzane et Toughmert. L'autre pour démarrer un second projet à Nihit et Imi N'Tayart, subventionné à hauteur de 189 K€ en 2021.

Portés par l'association Experts-Solidaires, ces deux projets bénéficient à 5 000 villageois. ■



Transport de l'eau à dos d'âne au Maroc



Le SEDIF accorde un intérêt particulier à l'amélioration des services d'eau potable dans les petites villes africaines. Le choix des projets tient compte non seulement de leur faisabilité technique mais aussi de la viabilité des services qui en résultent. Le fonctionnement du service sans discontinuité est le 1<sup>er</sup> critère de réussite.



### Richard DELL'AGNOLA

Maire de Thiais (94)

Vice-président de Grand-Orly Seine Bièvre

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

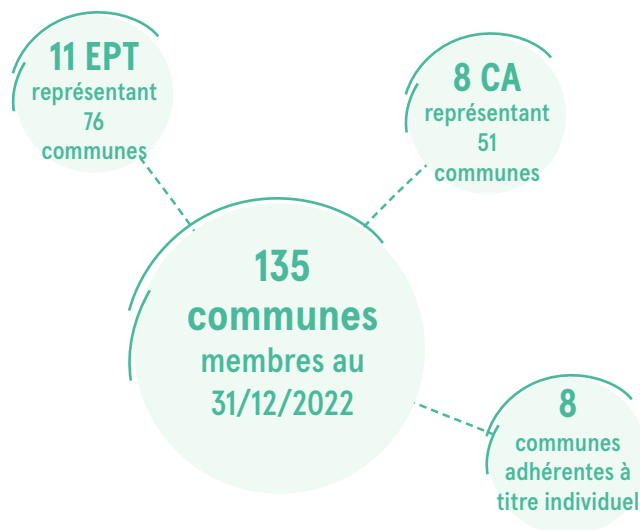


# L'organisation institutionnelle du service public de l'eau

## Les Collectivités membres

11 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS TERRITORIAUX,  
8 COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION ET  
8 COMMUNES

Adhèrent, délèguent la compétence eau potable, désignent leurs délégués qui formeront le Comité lors d'un Conseil de territoire, communautaire ou municipal.



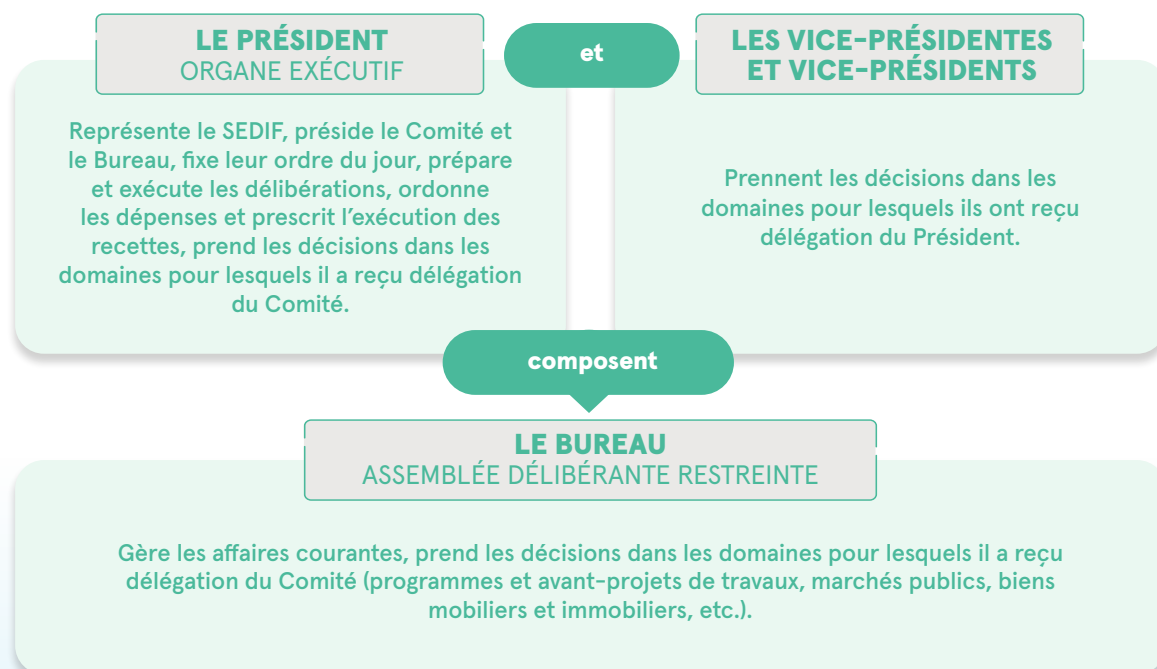
## Le Comité

ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE PLÉNIÈRE

Organe délibérant composé de délégués titulaires et délégués suppléants représentant ses adhérents, le Comité règle par ses délibérations les affaires majeures du SEDIF, délibère sur le contrat de délégation de service public et ses avenants, approuvera le choix du futur concessionnaire du service public de l'eau, décide des grandes orientations du service public de l'eau et des investissements à réaliser, vote le budget, les comptes et le prix de l'eau.

## L'organisation institutionnelle

1 PRÉSIDENT, 15 VICE-PRÉSIDENTES ET VICE-PRÉSIDENTS



# Le Bureau

Composition au 31 décembre 2022



## Le Président

**André SANTINI**

Ancien Ministre  
Maire d'Issy-les-Moulineaux (92)  
Vice-président de la Métropole du Grand Paris  
Vice-président de Grand Paris Seine Ouest

Le 24 juin 2021, le Comité avait fixé le nombre de vice-présidents composant le Bureau à 14. Ce nombre a été porté à 15 (soit le maximum autorisé par le CGCT) par délibération n° C2022-1 du Comité du 23 juin 2022, et le nouveau vice-président Zartoshte BAKHTIARI a été élu le même jour.

## Les 15 Vice-présidentes et Vice-présidents (dans leur ordre d'élection)



### 1. Luc STREHAIANO

Maire de Soisy-sous-Montmorency (95)  
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise  
Président de la CA Plaine Vallée



### 9. Grégoire DE LASTEYRIE

Maire de Palaiseau (91)  
Président de la CA Paris Saclay  
Conseiller régional d'Ile-de-France



### 2. Georges SIFFREDI

Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92)  
Vice-président de la Métropole du Grand Paris



### 10. Tonino PANETTA

Maire de Choisy-le-Roi (94)  
Vice-président du Conseil départemental du Val-de-Marne  
Conseiller territorial de Grand-Orly Seine Bièvre



### 3. Richard DELL'AGNOLA

Maire de Thiais (94)  
Vice-président de la Métropole du Grand Paris  
Vice-président de Grand-Orly Seine Bièvre



### 11. Karine FRANCKET

Maire d'Aubervilliers (93)  
Vice-Présidente de Plaine Commune  
Conseillère départementale de Seine-Saint-Denis  
Conseillère métropolitaine de la Métropole du Grand Paris



### 4. Luc CARVOUNAS

Maire d'Alfortville (94)  
Vice-président de la Métropole du Grand Paris  
Vice-président de Grand Paris Sud Est Avenir



### 12. Aude LAGARDE

Maire de Drancy (93)  
Conseillère départementale de Seine-Saint-Denis



### 5. Pierre-Christophe BAGUET

Maire de Boulogne-Billancourt (92)  
Président de Grand Paris Seine Ouest



### 13. Anne PELLETIER-LE BARBIER

Maire de Bièvres (91)  
Vice-présidente de la CA Versailles Grand Parc  
Conseillère départementale de l'Essonne



### 6. Sylvain BERRIOS

Maire de Saint-Maur-des-Fossés (94)  
Vice-président de la Métropole du Grand Paris  
Vice-président de Paris Est Marne & Bois



### 14. Mathieu HANOTIN

Maire de Saint-Denis (93)  
Président de Plaine Commune



### 7. Pierre-Edouard EON

Maire de Méry-sur-Oise (95)  
Premier Vice-président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts  
Vice-président délégué du Val d'Oise



### 15. Zartoshte BAKHTIARI

Maire de Neuilly-sur-Marne (93)  
Vice-Président de Grand Paris Grand Est



### 8. Gilles POUX

Maire de La Courneuve (93)  
Conseiller métropolitain de la Métropole du Grand Paris  
Conseiller territorial de Plaine Commune

Le Bureau comprend une représentation équilibrée des courants politiques, conforme aux résultats des élections municipales sur le territoire du SEDIF.

# Les Commissions

Constituées de délégués titulaires désignés parmi les membres du Comité, selon le principe de la représentation proportionnelle, et présidées de droit par le Président du SEDIF, elles sont chargées d'étudier et de rendre un avis sur les questions à soumettre au Comité.

5

Commissions obligatoires

## Les commissions obligatoires en application des textes

### La commission d'appel d'offres

Attribue les marchés publics et est informée de l'attribution des marchés subséquents et marchés à procédure non formalisée supérieurs aux seuils européens.

### La commission de délégation du service public de l'eau

Donne son avis sur les projets d'avenants aux contrats de DSP qui en impacteraient notablement leurs économies.

### La commission consultative des services publics locaux

Permet aux représentants d'usagers de s'exprimer et de participer à la gestion, au contrôle et à l'amélioration du service.

### La commission de contrôle financier

Examine les comptes du délégataire, est consultée sur les orientations budgétaires du SEDIF, la fixation des redevances collectées et reversées à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, à Voies Navigables de France et à l'EPTB Seine Grands Lacs.

### L'instance représentative du personnel: le Comité social territorial (CST)

Créé par délibération du Comité du 23 juin 2022, il est notamment compétent en matière d'organisation du fonctionnement des services, pour les orientations stratégiques sur les politiques des ressources humaines, pour les enjeux et politiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations, pour les questions relatives à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail...

6

Commissions créées à l'initiative du SEDIF

## Les commissions thématiques librement instituées par le Comité du SEDIF

### La commission « travaux »

Suit les programmes d'investissements, de recherches, d'études et de partenariats, ainsi que le contrôle des DSP.

### La commission « communication »

Est consultée pour avis sur les actions de communication du SEDIF, les supports pédagogiques, les projets numériques, les actions événementielles.

### La commission « tarification »

Examine la politique tarifaire et suit le dispositif Eau Solidaire destiné aux usagers en difficulté.

### La commission « Relations internationales et Solidarité »

Instruit les demandes de subvention et suit l'avancement des projets.

### La commission système d'information

Examine les projets relatifs au Système d'information du SEDIF et du délégataire.

### La commission pour les actions écologiques et énergétiques

Est chargée de donner un avis sur l'action du SEDIF en matière environnementale notamment sur la préservation de la ressource, la promotion de la biodiversité et de la végétalisation...

# Des équipes mobilisées

## au service des usagers et des collectivités

Le personnel du SEDIF est composé de fonctionnaires et agents publics territoriaux. Ils préparent et mettent en œuvre les décisions prises par les élus et contrôlent les missions du délégataire, dans le respect des clauses du contrat de DSP.

En 2022, la politique ressources humaines s'est poursuivie sur les volets suivants :

- application de la charte relative au télétravail ;
- mise en œuvre du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) ;
- organisation des élections des représentants du Personnel dans les instances de dialogue social.

# 54

## PERSONNEL ADMINISTRATIF

### CATÉGORIE A

Femmes 19 – Hommes 7

### CATÉGORIE B

Femmes 5 – Hommes 2

### CATÉGORIE C

Femmes 17 – Hommes 4

# 49

## PERSONNEL TECHNIQUE

### CATÉGORIE A

Femmes 20 – Hommes 25

### CATÉGORIE B

Femmes 3 – Hommes 1

### CATÉGORIE C

Femmes 0 – Hommes 0

# 103

agents en poste  
dont 64 femmes  
et 39 hommes



Emmanuelle RODELET sur le chantier unités de filtration à l'usine de Méry-sur-Oise.



## CERTIFICATIONS ISO 14001 ET 9001

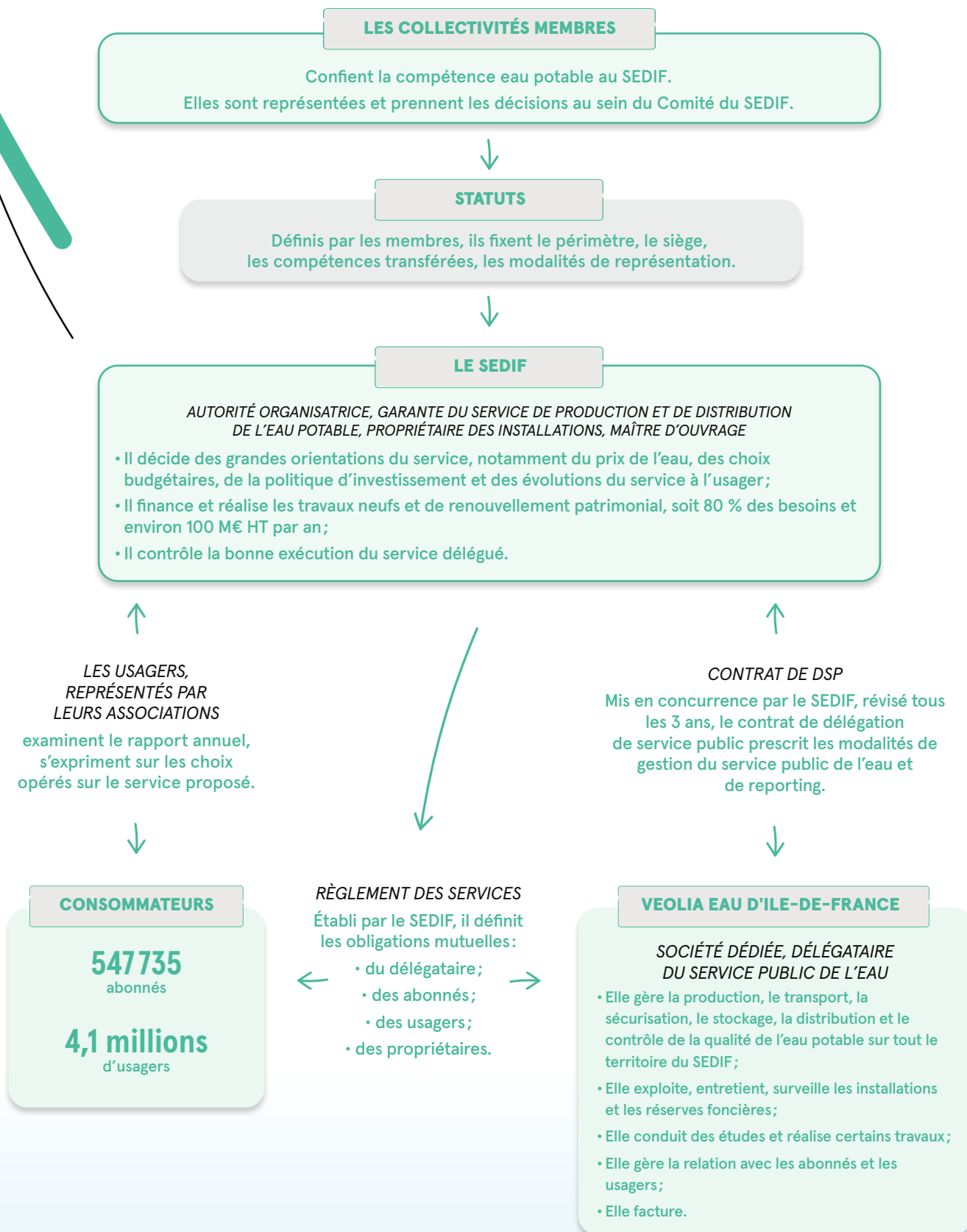
Le SEDIF œuvre quotidiennement pour un service public de qualité certifié ISO 14001 depuis février 2002 et ISO 9001 depuis juin 2006.

La politique qualité, environnement et développement durable se décline sur 32 axes prioritaires, mis en œuvre au travers de programmes de management de la qualité et de l'environnement.

Le système de management est contrôlé chaque année par un organisme externe. Le SEDIF a déjà obtenu 6 fois le renouvellement de la certification ISO 14001 et 5 fois celui de la certification ISO 9001.

# La gestion déléguée du service public de l'eau

Répartition des rôles et documents de référence





## Le périmètre de la DSP : zoom sur les travaux

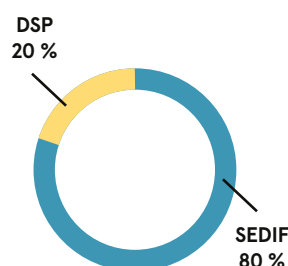
Le délégataire est chargé des travaux :

- en relation directe avec l'utilisateur (compteurs, branchements...);
- de renouvellement de réseau du fait d'opérations de voirie;
- tiers (ZAC...);
- d'entretien et de renouvellement fonctionnel des installations, représentant 20 % des besoins et environ 25 M€ HT par an;
- liés à des projets neufs : déploiement de la télérelève des compteurs d'eau, de la surveillance permanente du réseau (pour la détection précoce des fuites et la traçabilité totale de l'eau) et refonte complète du système d'information du service de l'eau.

Le délégataire peut par ailleurs exercer, après accord du SEDIF, quelques activités accessoires qui relèvent du secteur concurrentiel.

## La transparence, axe structurant du contrat et du contrôle de la DSP

Le SEDIF dispose d'un droit de contrôle permanent sur l'exécution technique et financière de la délégation et sur la qualité du service rendu aux usagers. La création d'une société dédiée et l'accès en temps réel à l'intégralité du Système d'Information du délégataire garantissent un niveau de contrôle supérieur aux obligations du CGCT. ■



Les résultats annuels du contrôle alimentent les réflexions et mettent en lumière les évolutions nécessaires qui conduisent à l'établissement d'avenants au contrat, assurant ainsi une adaptation dynamique et pertinente du cadre contractuel : [Q Voir annexe 4 "Le contrôle de la délégation"](#).

*Le contrat de délégation de service public, qui lie la CAMVS (Communauté d'agglomération de Melun Val de Seine) à travers la commune de Seine-Port, confié à SUEZ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour une durée de 15 ans, arrivait à son terme le 31 décembre 2021.*

*Un avenant de prolongation de 2 années a été signé en 2021 en application de l'alinéa 5 de l'article L.3135-1 du code de la commande publique, afin d'aligner l'échéance du contrat sur celui de la DSP en cours avec Veolia Eau d'Île-de-France.*

*La commune de Seine-Port intégrera le périmètre du futur contrat de concession.*



### UN CONTRÔLE ÉTENDU DU DÉLÉGATAIRE

- **4 revues trimestrielles d'activité**, formalisées lors d'une réunion d'échanges avec le SEDIF, sont exigées pour traiter les sujets relatifs à l'application du contrat et au respect des engagements.
- Près de **150 indicateurs de performance**, couvrant la plupart des aspects du service, sont imposés au délégataire pour assurer un suivi précis des conditions d'exécution du contrat. Des objectifs de résultat entrent dans le calcul de sa rémunération.
- Une fois l'exercice clôturé, le délégataire est tenu de produire de **nombreux bilans annuels** qui détaillent les différents pans de son activité.



### UN CONTRÔLE PERMANENT ET APPROFONDI DU SEDIF

- **Le contrôle interne** est réparti dans toutes les directions du SEDIF en fonction du domaine contrôlé. Plus de 50 agents effectuent ainsi un travail courant de suivi, dont une synthèse est réalisée chaque trimestre, avant un contrôle annuel plus étendu.
- En soutien aux équipes du SEDIF, **un groupement d'experts**, doté de compétences plurielles, apporte une expertise spécifique pour le contrôle annuel du reporting du délégataire et pour analyser plus précisément certains sujets.
- **Les résultats du contrôle** sont présentés aux élus du Bureau et des commissions techniques intéressées, avant d'être soumis au Comité, qui dispose ainsi d'un avis éclairé sur le rapport d'activité du délégataire et peut formuler des avis et préconisations.

# La mise en concurrence

pour l'attribution de la future concession de service public se poursuit


Dans le prolongement du choix du mode de gestion opéré par le Comité en mai 2021, le SEDIF est entré en phase de négociation en 2022 avec les candidats admis à concourir pour la future concession.



Comité du 23 juin 2022 à Choisy-le-Roi

## ORGANISATIONS POSSIBLES

### MODES DE GESTION POSSIBLES

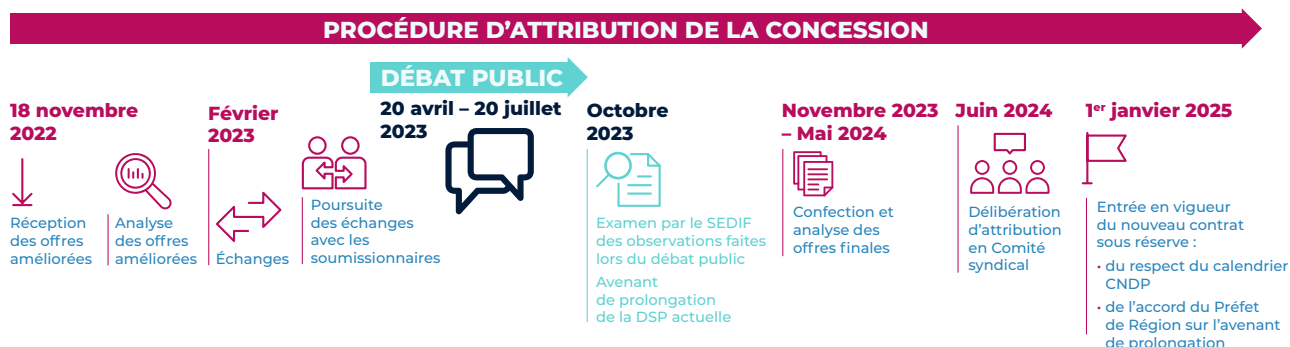
|  | Service global<br>(pas d'allotissement)  | Allotissement géographique<br>(2 ou 3 lots, voire plus) | Allotissement fonctionnel<br>(approvisionnement/distribution) |
|--|--|---|---|
| Régie  |  |   |   |
| Concession   | OPTION RETENUE  |   |   |
| SPL  |  |   |   |
| SEMOP  |  |   |   |
| Marchés publics dont<br>- Contrats mixtes<br>- Contrats de partenariat |  |   |   |

## La phase amont de la procédure s'est terminée en mai 2021

Dans la perspective de l'échéance de l'actuel contrat, et depuis 2020, la « **Mission 2023** », placée sous l'égide d'un magistrat de la Cour des comptes, appuyée par l'ensemble des services du SEDIF, a été chargée de conduire la procédure de mise en concurrence pour la désignation du futur délégataire, jusqu'à son terme.

À l'issue d'un examen approfondi des différents scénarios, d'observations et comparaisons avec d'autres services de l'eau, en France et à l'étranger, d'auditions d'experts, de consultations des associations des élus et des représentants des usagers, il a été présenté les différents modes de

## Calendrier prévisionnel



Version du calendrier : mars 2023

gestion d'un point de vue juridique, technique et économique. Lors du Comité du 27 mai 2021, la concession est alors apparue comme le mode de gestion le plus adapté au regard des 4 scénarios proposés pour l'organisation du service (service global ou allotissement).

En effet, en concertation avec les élus et au terme de deux années d'études et d'analyses rétrospectives et prospectives, par délibération n° 2021-01 du 27 mai 2021, le Comité, sur proposition de son Président, conformément à l'article L.1411-4 du CGCT, a fait le choix de retenir le principe de la concession, sous une forme rénovée en tenant compte des évolutions en de nombreux domaines (par 98 voix pour, 10 contre et 3 abstentions).

### La mise en concurrence est engagée depuis juin 2021 et doit aboutir en 2024

L'avis d'appel d'offres a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 2 juin 2021 ainsi que le 30 mai 2021 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics<sup>1</sup> (et sur le site du Moniteur et de marchés online).

La date limite de réception des plis de candidature était fixée au 6 juillet 2021.

Les candidats admis à concourir ont

eu la possibilité de visiter les installations du SEDIF et des réponses ont été apportées au fil de l'eau à toutes leurs questions.

L'examen a démarré dès la réception de la première version des offres le 1<sup>er</sup> avril 2022.

À l'issue d'un premier tour de négociations mené pendant l'été 2022, les candidats ont été invités à améliorer leurs offres. Ces offres V2 ont fait l'objet d'un second tour de négociations en février 2023.

Ce travail itératif d'amélioration et de négociation des offres se poursuivra jusqu'à la prise en compte des recommandations issues du débat public sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et du bilan rédigé par la Commission. Les élus du SEDIF pourraient ajuster le cahier des charges relatif au projet de filière haute performance et intégrer les incidences qui en découleraient sur le projet de contrat en cours et le processus de concession correspondant.

À la fin du processus de mise en concurrence et au terme d'une comparaison objective des offres rendues par les candidats, le Président du SEDIF saisira, après avis de la CDSP et de la CCSPL, le Comité du SEDIF du choix de l'entreprise auquel il aura procédé (article L. 1411-5 du CGCT). Il appartiendra donc au Comité d'approuver le choix du concessionnaire.

Le calendrier prévisionnel envisagé est celui ci-dessus.

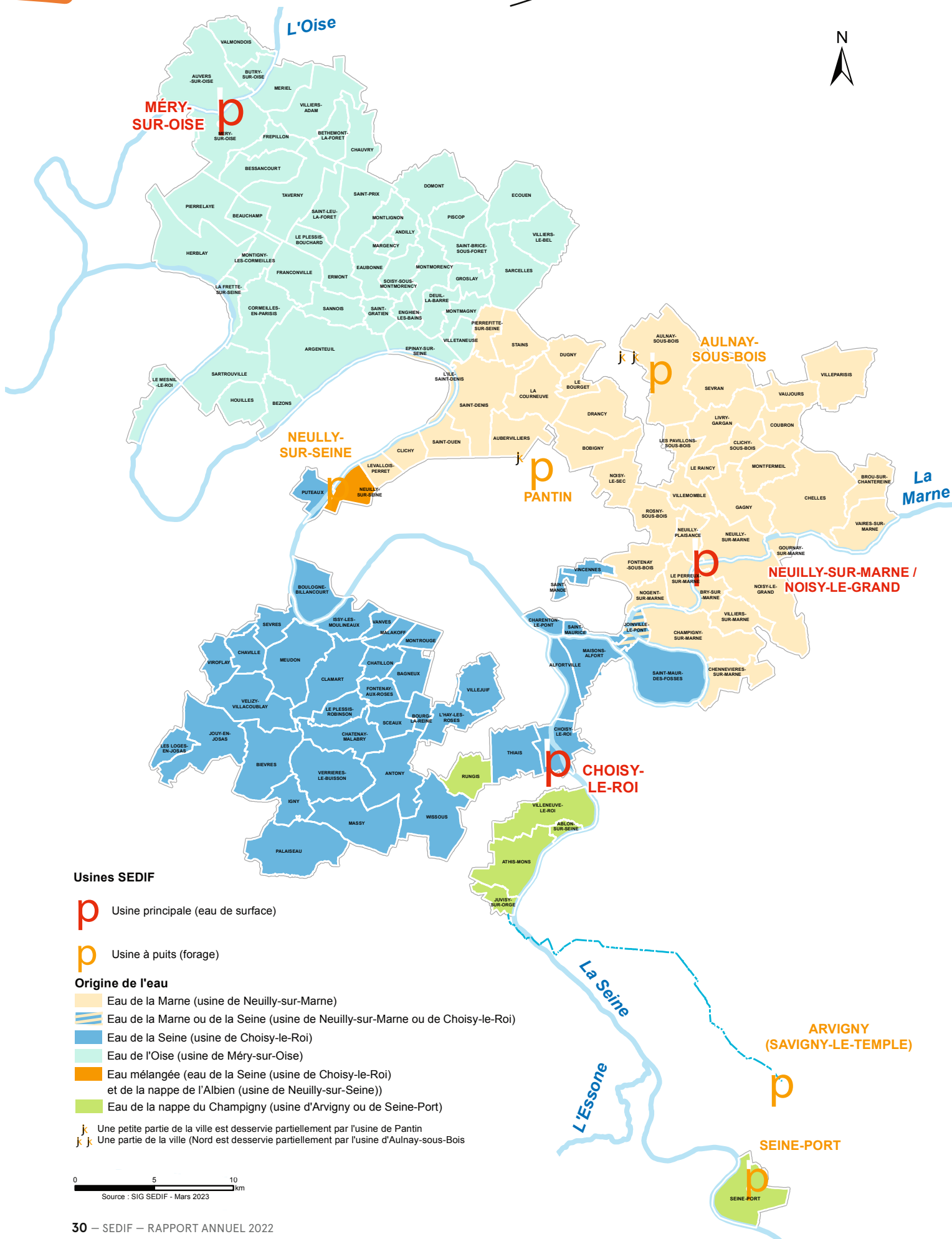
<sup>1</sup> <https://centraledesmarches.com/marches-publics/Paris-Syndicat-des-Eaux-d-Ile-de-France-CONCESSION-RELATIVE-A-LA-GESTION-DU-SERVICE-PUBLIC-D-EAU-POTABLE/6107148>



## ***En action*** **pour le patrimoine**

|   |    |
|---|----|
| L'origine de l'eau  | 30 |
| Protection de la ressource  | 31 |
| Étapes jusqu'au robinet   | 32 |
| Agir pour le climat, la planète<br>et le développement durable                              | 36 |
| Plan de sobriété énergétique : Immeubles<br>administratifs du SEDIF                         | 39 |
| Modélisation : Le SEDIF et Altereo<br>s'allient dans l'innovation                           | 40 |
| Le SEDIF développe la sectorisation du réseau   | 41 |
| Enjeux et ambitions du Plan<br>Pluriannuel d'Investissement 2023 - 2032                     | 42 |
| Les ouvrages du SEDIF<br>et les opérations significatives en 2022                           | 44 |
| Appui technique et financier du SEDIF<br>aux Grands Projets d'aménagement<br>du Grand Paris | 50 |

# L'origine de l'eau



### Usines SEDIF

**p** Usine principale (eau de surface)

**p** Usine à puits (forage)

### Origine de l'eau

- Eau de la Marne (usine de Neuilly-sur-Marne)
- Eau de la Marne ou de la Seine (usine de Neuilly-sur-Marne ou de Choisy-le-Roi)
- Eau de la Seine (usine de Choisy-le-Roi)
- Eau de l'Oise (usine de Méry-sur-Oise)
- Eau mélangée (eau de la Seine (usine de Choisy-le-Roi) et de la nappe de l'Albien (usine de Neuilly-sur-Seine))
- Eau de la nappe du Champigny (usine d'Arvigny ou de Seine-Port)

**jk** Une petite partie de la ville est desservie partiellement par l'usine de Pantin  
**jk** Une partie de la ville (Nord est desservie partiellement par l'usine d'Aulnay-sous-Bois)

0 5 10 km  
 Source : SIG SEDIF - Mars 2023

## Protection de la ressource

Pour distribuer une eau potable d'excellente qualité au robinet de ses usagers, le SEDIF assure une surveillance constante des périmètres de protection immédiate et rapprochée de ses prises d'eau en Seine, Marne, Oise, soumises à des risques récurrents de pollution de la ressource en eau brute.

Afin d'offrir efficacement et de manière pérenne une eau potable d'excellente qualité au robinet des usagers, il est impératif de protéger les milieux naturels et les ressources en eau disponibles localement (Seine, Marne, Oise, nappes souterraines) et de se prémunir des risques qui pèsent sur elles. En effet, ces ressources sont soumises à de nombreuses pressions telles que les pollutions urbaines, industrielles, agricoles ou accidentelles pouvant nuire à la qualité de l'eau puisée à l'entrée des usines de traitement.

Pour réduire ces pressions, le SEDIF met en place des actions préventives, grâce notamment à des **plans d'action de protection des captages**, mis en œuvre en amont et au niveau de la prise d'eau brute. Chaque usine de production d'eau potable a son propre périmètre de protection défini par arrêté préfectoral. Ce dernier formule des interdictions et des prescriptions concernant les activités à proximité de ces captages afin de lutter contre les pollutions potentielles. Des inspections, des actions de sensibilisation et des contrôles de terrain se font quotidiennement pour veiller à la qualité de l'eau et des espaces et gérer les risques de pollution.

En cas de pollution, le SEDIF adapte en permanence les traitements de l'eau dans la filière et, selon la gravité de la pollution constatée, peut mettre temporairement à l'arrêt les usines concernées jusqu'à un retour à une situation normale. ■



Les ressources en eau demandent une attention constante des producteurs d'eau, car elles sont la matière première de leur activité. Le SEDIF s'associe régulièrement à des mesures prises en commun avec d'autres institutions et sensibilise le public à une consommation raisonnée de l'eau du robinet.



### Anne PELLETIER-LE BARBIER

Vice-présidente du SEDIF

Délégation Relations avec les organismes de bassin

Maire de Bièvres (91)

Vice-présidente de la CA Versailles Grand Parc



### Taille des bassins-versants alimentant les usines du SEDIF



# Étapes jusqu'au robinet

## Le prélèvement

**330 millions**  
de m<sup>3</sup> prélevés  
en 2022

**318 millions**  
de m<sup>3</sup> d'eau  
superficielle

**12 millions**  
de m<sup>3</sup> d'eau  
souterraine

### Des ressources de surface sous surveillance

Exposées aux rejets des activités industrielles, agricoles et domestiques, les rivières sont particulièrement vulnérables. Elles peuvent subir de brusques variations de qualité sous l'effet de phénomènes naturels - comme les crues - ou de pollutions accidentelles.

- deux stations d'alerte et trois bouées SWARM surveillent en continu l'état physico-chimique de l'eau brute ;
- des périmètres de protection, régulièrement inspectés, ont été établis à l'amont des prises d'eau ;
- usines dimensionnées interconnectées pour pouvoir se secourir mutuellement.

### Des nappes souterraines : une sécurité supplémentaire en cas de crise majeure

Le SEDIF dispose de droits de prélèvements - limités - dans quelques nappes souterraines naturellement moins exposées aux aléas. ■

Acidification

Ressources de surface

Prise d'eau

Bassin de Stockage  
SEGUR

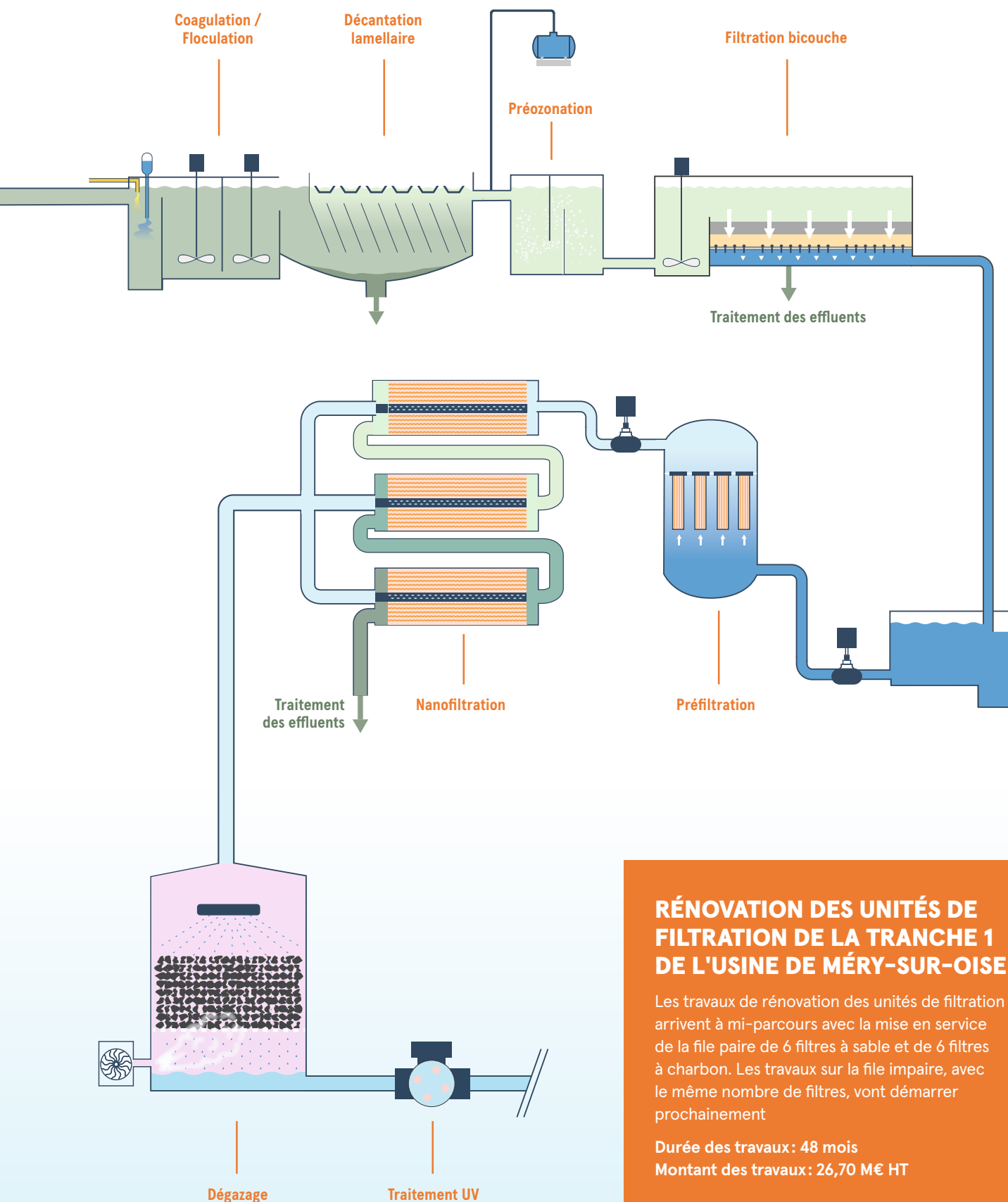
Filière de traitement membranaire  
de l'usine de Méry-sur-Oise



# Étapes jusqu'au robinet

## La production

Des filières constamment modernisées pour une eau d'excellente qualité.



### RÉNOVATION DES UNITÉS DE FILTRATION DE LA TRANCHE 1 DE L'USINE DE MÉRY-SUR-OISE

Les travaux de rénovation des unités de filtration arrivent à mi-parcours avec la mise en service de la file paire de 6 filtres à sable et de 6 filtres à charbon. Les travaux sur la file impaire, avec le même nombre de filtres, vont démarrer prochainement

Durée des travaux: 48 mois

Montant des travaux: 26,70 M€ HT

# Étapes jusqu'au robinet

## Le pompage et le stockage

### Les stations de pompage

Pour alimenter toutes les zones du territoire quelle qu'en soit la topographie, le réseau de distribution est équipé de stations de pompage :

- **36 stations de relèvement de deuxième ou troisième élévation** remontent l'eau dans les réservoirs aux points hauts ;
- **4 stations de surpression** assurent une pression suffisante dans des réseaux particulièrement étendus ;
- **2 stations de transfert**, constituant des dispositifs d'interconnexion des usines principales, permettent des échanges d'eau traitée entre secteurs.

### Les réservoirs de stockage

La régularité et la sécurité de l'alimentation sont aussi garanties par **76 réservoirs**, enterrés ou surélevés, installés majoritairement sur les parties hautes des communes pour :

- La mise en pression continue de l'eau distribuée, quelles que soient les variations de la demande ;
- La satisfaction immédiate des besoins d'urgence (pics de consommation, défense incendie).

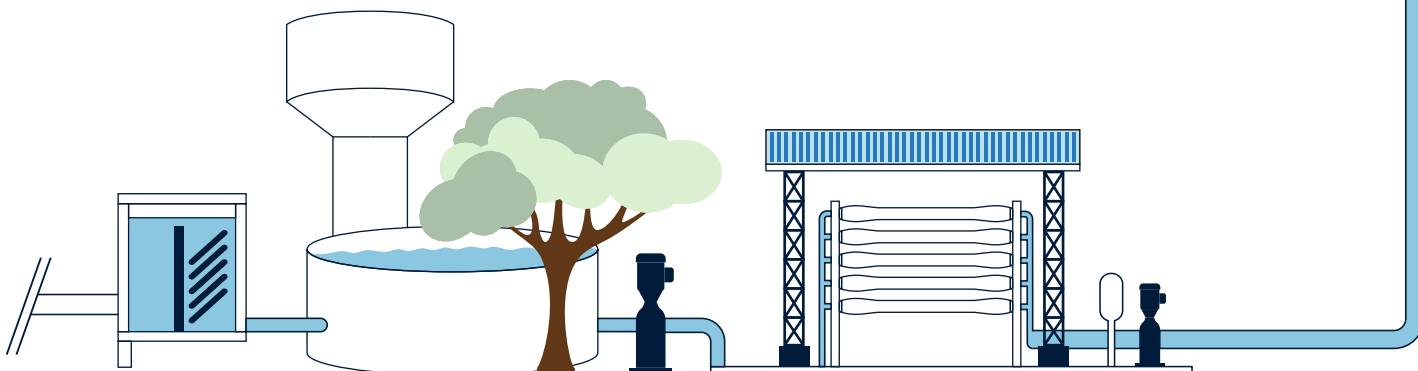
Au total, c'est près de **780 000 m<sup>3</sup> de stockage** qui permettent d'alimenter les usagers du SEDIF. ■

**42**  
stations  
de pompage

**76**  
réservoirs

**779 845 m<sup>3</sup>**  
de stockage maximal,  
toutes réserves confondues

Soit un  
volume  
de sécurité  
de plus d'une  
journée de  
consommation  
moyenne.



# Étapes jusqu'au robinet

## Le transport et la distribution



### Un réseau sécurisé et contrôlé en permanence

- près de **1750 capteurs Res'Echo** surveillent près de 900 km de conduites en zones sensibles pour permettre la détection et la réparation précoce des éventuelles fuites;
- **45 stations de chloration** réparties sur le réseau optimisent le niveau de chlore pour garantir la qualité sanitaire de l'eau jusqu'aux abonnés tout en limitant le risque d'odeur;
- **216 sondes qualité multiparamètres** contribuent à la surveillance du réseau et assurent la traçabilité de l'eau. ■

**7 962 km**  
de canalisations

**528 080**  
branchements

**759 000 m<sup>3</sup>**  
distribués  
par jour

### LE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU : UN ENJEU ESSENTIEL

Afin de gérer durablement son patrimoine réseau et de limiter le risque de casse, le SEDIF met en œuvre un programme exigeant de renouvellement préventif de ses canalisations.

Le service public de l'eau renouvelle près de **1 % du linéaire** total de réseau chaque année, en :

- privilégiant les techniques « sans tranchée » pour diminuer les impacts environnementaux des chantiers;

- imposant un cahier des charges strict et exigeant aux entreprises chargées de réaliser les travaux: respect des prescriptions de pose et de la charte « Chantiers Responsables », matériaux durables, désinfection avant mise en service, branchements dotés d'un dispositif anti-retour destiné à protéger le réseau public...

La politique patrimoniale active menée par le SEDIF depuis plusieurs années a été l'un des facteurs ayant permis

d'atteindre dès 2019 un rendement de plus de 90 %. Compte tenu de ces excellentes performances, le SEDIF souhaite développer pour la décennie à venir une gestion patrimoniale plus ciblée, mettant en œuvre des technologies avancées de surveillance du réseau et de traitement des données, permettant de maintenir ces résultats, sans compromettre la gestion durable de ce patrimoine.

# Agir pour le climat et la planète

Le SEDIF poursuit son engagement en matière de protection de la biodiversité et de réduction / compensation de ses émissions de gaz à effet de serre

**7700 000**  
arbres plantés  
et restés en vie  
depuis 2011



**80 %**  
le taux moyen  
de survie des arbres  
plantés pour la  
compensation  
2021

Source: Ecocert 2022



La gestion des espaces verts du SEDIF sans produits phytosanitaires et les aménagements paysagers de qualité qui accompagnent ses nouveaux projets contribuent localement à favoriser la biodiversité des écosystèmes. Ces actions concrètes s'inscrivent dans la transition écologique de son territoire fortement urbanisé.



**Véronique HEIM**  
Directrice Études, Prospective



## Biodiversité

Dans une démarche de préservation de la biodiversité, le SEDIF agit pour que ses ouvrages contribuent à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie de ses usagers. Ainsi, les espaces verts des ouvrages du service public de l'eau potable représentent bien souvent des îlots de nature et de verdure au sein de zones fortement urbanisées.

Afin de préserver les espèces végétales et animales et favoriser la biodiversité sur ses emprises, le SEDIF emploie plusieurs méthodes d'entretien de ces espaces :

- la gestion différenciée ;
- l'entretien des sites (espaces verts et voiries) sans produits phytosanitaires ;
- l'aménagement de deux sites par an avec obtention d'une labellisation ;
- l'entretien des toitures-terrasses végétalisées ;
- la mise en place de 2000 m<sup>2</sup> de prairies fleuries par an.

En 2022, les sites d'Aulnay-sous-Bois et de Villejuif ont été aménagés et s'ajoutent aux vingt précédents espaces labellisés, parmi lesquels figurent notamment les trois usines principales de production de l'eau, les réservoirs de Coeuilly ou encore le site de Palaiseau actuellement en cours de travaux.

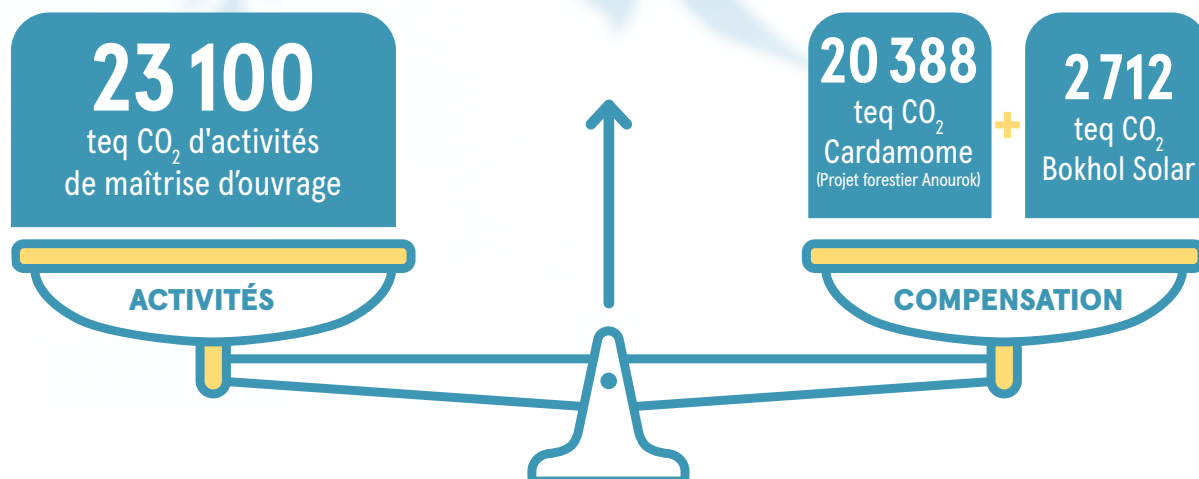


## LABELLISATION

2 sites labellisés EcoJardin en 2022 : usine de Pantin et réservoirs de Montmagny

5 sites ont obtenu un premier renouvellement pour 5 ans : usine de Choisy-le-Roi, usine de Frépillon, réservoir de Fort de Cormeilles, réservoirs de Villepinte, GMA de Noisy-le-Grand.

Obtention du label « Métropole Nature » pour les actions du service public de l'eau potable en faveur de la biodiversité



## Bilan carbone

Pour 2021, le bilan annuel des émissions de gaz à effet de serre (GES) du SEDIF était de 23 100 teqCO<sub>2</sub>. Le SEDIF n'assurant pas directement l'exploitation de ses installations, 98 % de ses émissions sont liées aux activités des travaux.

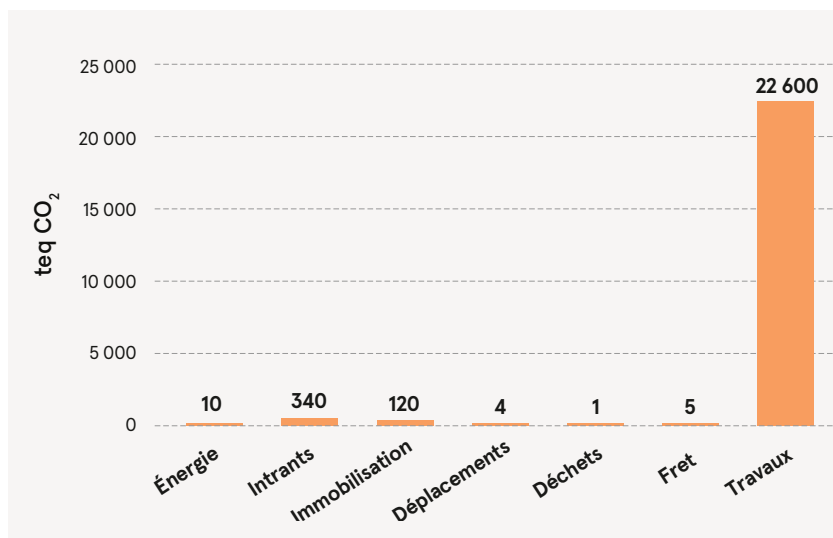
Dans le cadre de la compensation volontaire de ses émissions résiduelles, le SEDIF sélectionne chaque année des projets qui répondent à plusieurs critères :

- le respect des standards reconnus tels que le Gold Standard ou le VCS ;
- les crédits carbonés « ex-post » (déjà existants) et additionnels, dont la traçabilité et la pérennité sont démontrées ;
- la génération de forts bénéfices socio-économiques pour les populations locales.

En 2022 le SEDIF a choisi de soutenir deux projets pour compenser ses émissions 2021 :

- **Le projet forestier « Anourok »**, a pour objectif la préservation des forêts du sud-ouest du Cambodge. Situé dans la région des Cardamomes, c'est l'un des sites les plus importants pour la conservation de la biodiversité sur la planète. Le projet protège l'habitat essentiel de populations importantes de nombreuses espèces comme l'éléphant d'Asie, l'ours du soleil, la

## BILAN CARBONE SEDIF



panthère nébuleuse ou encore les reptiles gravement menacés que sont le crocodile du Siam et la tortue de rivière du Sud.

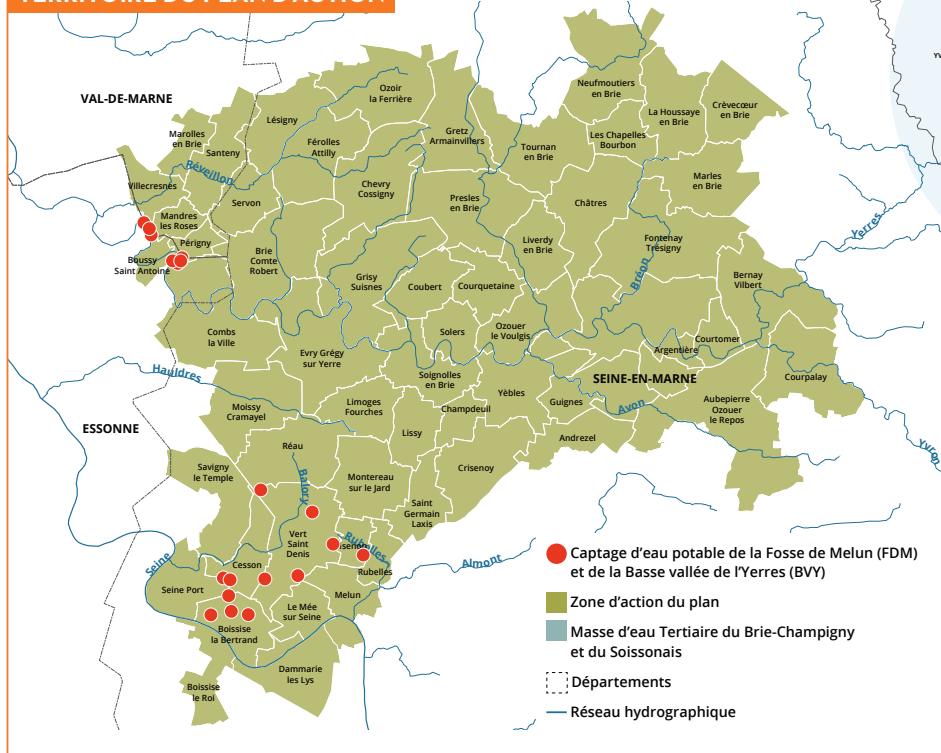
- **Le projet de la centrale photovoltaïque de Bokhol Solar** au Sénégal. Cette centrale s'étend sur une superficie de 50 ha et produit 24 MW. Elle est connectée au réseau national avec l'objectif de diminuer la dépendance du Sénégal envers les énergies fossiles. Le projet a :
  - permis l'accès à une source d'énergie de bonne qualité qui a facilité les conditions de vie des

populations locales ;

- amélioré les conditions sanitaires, avec moins d'émissions dans l'air de poussières polluantes et néfastes pour la santé des personnes ;
- contribué à l'emploi local tout au long de ses phases de construction mais également dans sa phase actuelle d'exploitation, créant des opportunités pour les ouvriers locaux de la construction, les techniciens d'exploitation et de maintenance. ■

# Développement durable

## TERRITOIRE DU PLAN D'ACTION



- Superficie de la zone d'action : **656 km<sup>2</sup>**.
- **675 000 habitants** de Seine-et-Marne, du Val-de-Marne et de l'Essonne sont alimentés par ces captages.
- La qualité de la nappe du Champigny est étroitement liée à celle des cours d'eau et des eaux de ruissellement, **ce qui lui confère un caractère vulnérable aux pollutions de surface**.
- **260 exploitations** agricoles sont concernées par cette zone (soit 31 000 hectares).
- **63 communes** dont 56 en Seine-et-Marne.

## Protection de la nappe des calcaires de Champigny

Dans le prolongement de ses actions précédentes, en 2020, le SEDIF est devenu adhérent de l'association AQUI'Brie et contribue pour 10 000 € par an à ses actions.

AQUI'Brie œuvre pour la connaissance et la protection de la nappe des calcaires du Champigny classée en zone de répartition des eaux, en assurant des suivis quantitatifs et qualitatifs de son évolution. L'association créée en 2001 est porteuse du **Contrat de Territoire Eau et Climat**

**de la nappe du Champigny** qui fédère une quinzaine d'acteurs engagés pour la préservation et l'amélioration de la nappe.

Cette nappe est très sensible aux pollutions diffuses agricoles. Un suivi initié en 2001, sur les paramètres nitrates et phytosanitaires grâce au modèle hydrogéologique élaboré par l'école des Mines de Paris, mesure l'évolution de la contamination et évalue l'efficacité des plans d'action sur les mesures de prévention.

Le SEDIF participe également aux réflexions « Champigny 2060 » définissant la vision prospective à long terme de cette nappe.

260 exploitations ou fermes.

Ce programme d'actions d'un montant de 2,70 M€ sur 6 ans est financé à 70 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et les 30 % restants sont financés à parts égales par les 3 maîtres d'ouvrage SEDIF, VEOLIA EAU et SUEZ pour environ 50 000 € par an.

Pour le volet agricole, l'animation a été confiée sur une première période 2020 – 2022 à la Chambre régionale d'agriculture d'Île-de-France (CAR-DIF). L'objectif est d'améliorer la qualité de la nappe souterraine par des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et de l'eau, en activant différents leviers : la réduction des traitements par phytosanitaires, la diversification des assolements ou encore le développement de cultures à bas niveau d'intrants.

Le programme se poursuit pour la période 2023–2025 avec de nouveaux animateurs de terrain, à savoir Agrof'île, structure de développement de l'agro-écologie-forêt et le Groupement d'Agriculteurs Biologiques de la Région Île-de-France (GAB).

La première Newsletter du programme Terre et eau de l'année 2022 a été consacrée à la problématique de la qualité de l'eau. ■

**2,70 M€**

sur 6 ans  
pour l'opération  
Terre & Eau  
2025

**60 %**

des exploitations  
ont participé à au  
moins une action

**10**

exploitations  
ont fait l'objet de  
conversions partielles  
au bio sur le territoire

## Terre et eau 2025

Trois captages de la nappe appartenant à 3 maîtres d'ouvrage distincts – le SEDIF, VEOLIA EAU et Eau du Sud Parisien (SUEZ) – ont été classés prioritaires en 2009 par la loi du Grenelle de l'environnement.

Une zone d'actions prioritaires allant au-delà des périmètres de protection de ces captages a été définie : la zone de la « **Fosse de Melun et de la basse Vallée de l'Yerres** » sur un vaste territoire de 31 000 ha de terres agricoles regroupant environ

# Plan de sobriété énergétique

## Immeubles administratifs du SEDIF

Pour réduire l'impact environnemental de ses activités administratives, le SEDIF a défini un plan de sobriété énergétique.



consommation de papier **divisée par deux** entre 2019 et 2022

Baisse de la consommation d'énergie de **17 %** entre 2019 et 2022



Source : Shutterstock

Pour répondre à la crise énergétique et s'inscrire toujours plus dans une démarche de durabilité, les équipes du SEDIF développent leur démarche collective de sobriété énergétique, formalisée dans un plan.

Pour générer un impact immédiat sur la consommation énergétique, les agents du SEDIF sont encouragés à adopter des éco-gestes au travail (limiter les impressions, extinction des luminaires/postes de travail, nettoyer les boîtes aux lettres électroniques, utilisation raisonnée du chauffage et de la climatisation...)

Si le plan de sobriété incite à limiter certaines consommations par une modification des comportements, d'autres actions y contribuent : privilégier les luminaires à basse consommation, prise en compte de l'éclairage naturel pour la disposition des bureaux, arrêt programmé de certains équipements électriques la nuit ou le week-end.

De plus, les processus de dématérialisation se généralisent en interne pour participer à la réduction de la consommation énergétique (consommation

papier, déplacement des personnes, transfert de documents entre sites distants...). L'amélioration du stockage informatique s'inscrit également dans cette démarche. ■

# Modélisation

## Le SEDIF et Altereo s'allient dans l'innovation

Le SEDIF s'appuie sur des innovations technologiques afin d'améliorer et garantir ses résultats. À l'issue d'une convention de recherche et développement fructueuse, il confirme son partenariat avec Altereo afin d'optimiser encore la gestion patrimoniale de ses canalisations et de guider ses choix en matière de renouvellement.



Chantier de renouvellement de Livry-Gargan (93)

### L'intelligence artificielle s'invite dans la gestion patrimoniale des réseaux

Le projet mené avec la société Altereo développe, à partir de données patrimoniales intégrant les conduites et branchements, un outil combinant des algorithmes de modélisation par apprentissage automatique (« machine learning ») et des méthodes de fouille de données (« data mining »). Ses résultats conduisent à définir des familles de canalisations à risque, qui seront désormais utilisées pour établir des programmes optimisés de renouvellement de conduites de distribution.

### Des choix stratégiques et techniques plus robustes

Il s'agit de répondre à la question « Quelles sont les canalisations qui présentent le plus grand risque de défaillance et qu'il est nécessaire de renouveler en priorité ? ». L'objectif final est de permettre d'appuyer les choix stratégiques et techniques pour assurer la gestion durable du service. Le projet de recherche intègre des composantes nouvelles liées au changement climatique, en étudiant par exemple l'influence de la température sur les casses des canalisations.

### Une collaboration fructueuse

La collaboration entre le SEDIF et Altereo a permis le co-développement d'un module de construction automatique de chantiers qui regroupe les canalisations préalablement identifiées en chantiers réalistes, puis propose une liste de chantiers répondant à un optimum basé sur des critères paramétrables garantissant l'efficacité du renouvellement à l'échelle du territoire et adaptable aux orientations données par tout maître d'ouvrage.

Le partenariat entre le SEDIF et Altereo viendra alimenter l'élaboration d'une nouvelle politique de gestion du réseau du SEDIF, sur les composantes canalisations et branchements, pour les 30 prochaines années, dans l'objectif de maintenir le haut niveau de performance des installations et de garantir une alimentation en eau potable en qualité et en quantité suffisante à un prix maîtrisé pour les 4 millions d'usagers. ■

Le SEDIF a eu l'opportunité de partager ses expériences de gestion patrimoniale du réseau au 101<sup>e</sup> congrès de l'ASTEE à Dunkerque



Au cours de journées de conférences et d'échanges très instructifs, j'ai pu exposer 2 projets phares :

- le diagnostic structurel d'une canalisation de transport DN600mm en service avec des technologies innovantes ;
- l'optimisation du plan de déploiement de capteurs de pression à haute fréquence pour les réseaux d'eau, en partenariat avec Suez Eau France dans le cadre d'une convention de recherche.



#### Delphine ALRIVIE

Chargée des outils techniques d'études

Service Gestion du patrimoine - Schémas directeurs





# Le SEDIF développe la sectorisation du réseau

Pour localiser plus précisément les fuites non visibles et optimiser le rendement de son réseau, le SEDIF poursuit la sectorisation de son réseau.

Les trois zones desservies directement par les usines principales de Méry-sur-Oise, Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne regroupent 4 648 km de réseau au total. Afin de mieux localiser les fuites dans ces zones, il est nécessaire de les découper en secteurs plus petits dans lesquels il est plus facile de surveiller les volumes d'eau entrants et sortants. En couplant ces informations avec celles de la télérelève des compteurs, il est possible de calculer les volumes perdus et de localiser plus rapidement et précisément les pertes sur chacun des secteurs. Ainsi les actions/réactions d'exploitation, comme les recherches de fuites non visibles, sont plus efficaces.

Le rendement (rapport entre le volume d'eau consommé - par les usagers et le service - et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution) est l'indicateur habituellement utilisé pour qualifier sa performance. Moins il y a de fuites, plus le rendement est élevé. Une bonne maîtrise du rendement du réseau traduit donc la capacité du SEDIF à diminuer ses prélèvements dans les ressources en eau. **Le rendement en 2022 est maintenu à un très bon niveau de 90,44 %.**

Depuis le lancement fin 2019, les travaux de créations de chambres de comptage et de fiabilisation des chambres existantes avancent sur un bon rythme. Sur les 165 chantiers nécessaires au déploiement de la sectorisation, 78 ont été réalisés. L'année 2023 sera l'occasion de mettre en service de nombreux secteurs, de calibrer et tester les algorithmes de surveillance.

**90,44 %**  
de rendement  
du réseau

**165**  
chantiers  
nécessaires aux travaux  
de sectorisation dont  
78 déjà réalisés



Mise en place de la vanne de modulation  
DN 800 mm - Clichy-la-Garenne

## Un meilleur rendement avec la modulation de pression

Dans le réseau du SEDIF, la pression est quasiment constante toute la journée et peut atteindre dans certaines zones 10 bars (la pression générée par une colonne d'eau de 100 mètres de haut). Si cela permet de desservir les immeubles de grande hauteur et les zones les plus éloignées, une telle pression soumet le réseau à de fortes contraintes mécaniques et est un des facteurs occasionnant des volumes de pertes très importants en cas de fuite.

En période creuse, il n'est pas nécessaire d'avoir une pression aussi élevée pour répondre à la demande. Moduler la pression en fonction de la demande en eau, via la pose de vannes de régulation en entrée et sortie d'un secteur, permettra de limiter la pression et donc les casses sur les conduites, de réduire les volumes perdus lors de fuites et d'allonger la durée de vie des canalisations.

En 2022, sur la commune de Clichy-la-Garenne, une des plus grosses vannes de modulation en France (800 mm de diamètre) a été installée sur une conduite de 1 mètre de diamètre. Cette dernière fonctionne avec deux autres vannes de modulation qui sont également en cours de déploiement en limite de Saint Ouen.

Les équipements de modulation et de mesure de la pression permettront de gérer la pression sur les communes en fonction de la demande locale en eau. Ainsi, la pression moyenne dans cette zone pourra être abaissée ce qui permettra de préserver le réseau et les équipements des usagers. Les économies d'eau estimées grâce à cette baisse de pression sont de 150 000 m<sup>3</sup>/an (soit la consommation de 1250 foyers<sup>1</sup>) sur les seules communes de Clichy et Levallois-Perret.

À terme, le SEDIF prévoit de déployer cette technologie sur six secteurs et le premier secteur modulé devrait entrer en service au cours de l'année 2023. ■

<sup>1</sup> sur la base d'une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup>/an par foyer

# Enjeux et ambitions

## du Plan Pluriannuel d'Investissement 2023-2032

Autorité organisatrice et maître d'ouvrage, le SEDIF décide, en toute transparence, des grandes orientations du service. Il fixe le prix de l'eau potable, définit la politique de gestion patrimoniale, le niveau et la nature des investissements et le haut niveau de qualité du service fourni à l'utilisateur.

Pour conduire sa stratégie, le SEDIF établit des documents de planification de sa politique d'investissement à moyen et long terme.

**+ de 200**  
opérations  
d'investissement

**604 km**  
de réseau  
de distribution  
renouvelés

**2,5**  
**Milliards €**  
sur 10 ans

Désormais mis à jour chaque année dans un exercice de prospective technique et financière sur 10 ans glissants, le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2023-2032, a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire au Comité du 13 octobre 2022 puis approuvé au Comité du 15 décembre 2022.

Il décrit l'ensemble des investissements du service public de l'eau (SEDIF et ses opérateurs actuels puis futurs) pour les 10 prochaines années et repose sur 5 objectifs majeurs (cf. page ci-après), s'intégrant dans une logique et une vision SMART du service.

Cette vision d'un service de l'eau "intelligent" passe notamment par l'utilisation de données issues des nouvelles technologies numériques, afin de gérer et optimiser en continu le service et de le rendre plus agile.

D'un montant de 2,5 Mds €, il se traduit par une intensification du rythme des opérations et des stratégies innovantes. En effet, le SEDIF place l'innovation au cœur de son action au service de l'utilisateur et de la qualité de service.

Les projections du PPI, pour la partie sous maîtrise d'ouvrage publique, ont été actualisées afin de prendre en compte l'état d'avancement des

opérations en cours, l'inflation du coût des travaux et les déclinaisons opérationnelles de schémas directeurs thématiques mis à jour.

Les évaluations des investissements à prévoir pour une période triennale (2023-2025) ont été affinées en cohérence avec les orientations du PPI 2023-2032 et avec le périmètre désormais consolidé du SEDIF. ■

Les fiches descriptives détaillées des opérations en résultant sont présentées dans le document dématérialisé disponible sur le site internet du SEDIF. [👉](#)

## LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023-2032

2

### UNE GESTION PATRIMONIALE DURABLE QUI PRÉSERVE L'AVENIR

Afin de maintenir le patrimoine en bon état de fonctionnement par un rythme de renouvellement adapté, les efforts contribueront notamment aux objectifs suivants :

- un patrimoine modernisé, pérenne et responsable ;
- un pilotage du réseau en temps réel, abordé dans une logique de SMART Network ;
- une sélection, planification et un ordonnancement des opérations qui permet de maîtriser l'évolution du prix de l'eau, permettant de les financer.

4

### LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DU SEDIF

Détenteur d'une certification ISO 14001 depuis 20 ans, le SEDIF est fortement engagé dans une démarche de développement durable et se fixe des orientations en la matière au travers de sa politique ISO qualité, environnement et développement durable, son Plan Climat Eau Énergie ainsi qu'en adhérant aux objectifs de développement durable – ODD – adoptés par l'ONU.

Les investissements du Plan contribuent aux enjeux de la transition écologique en anticipant et en s'adaptant au changement climatique, plus particulièrement en favorisant la mise en place et l'utilisation de sources d'énergies renouvelables, mais aussi en pratiquant la désimperméabilisation des sites et la renaturation.

1

### LE SEDIF, UN ACTEUR MAJEUR DE L'EAU

- intègre les évolutions potentielles de périmètre ;
- contribue à l'élaboration des politiques régionales (ressource, sécurisation), en lien avec les autres collectivités du territoire ;
- se coordonne avec les acteurs du développement urbain ;
- est un acteur majeur de l'innovation et du SMART City (partage de données via les nouvelles technologies de l'information et de la communication).

3

### L'USAGER AU CŒUR DU SERVICE

Pour répondre aux attentes des consommateurs (une eau et un service de qualité) et tendre vers l'amélioration constante de leur satisfaction, les actions suivantes sont poursuivies :

- porter le projet « vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore », par anticipation des évolutions réglementaires issues de la Directive Eau potable, transposée fin 2022 ;
- renforcer la surveillance de la qualité de l'eau à tous les niveaux (ressources, procédés, réseau)
- favoriser une relation interactive avec l'utilisateur en s'intégrant dans le SMART City et en proposant et développant de nouveaux services ;
- poursuivre les actions de solidarité à l'échelle du territoire et à l'international.

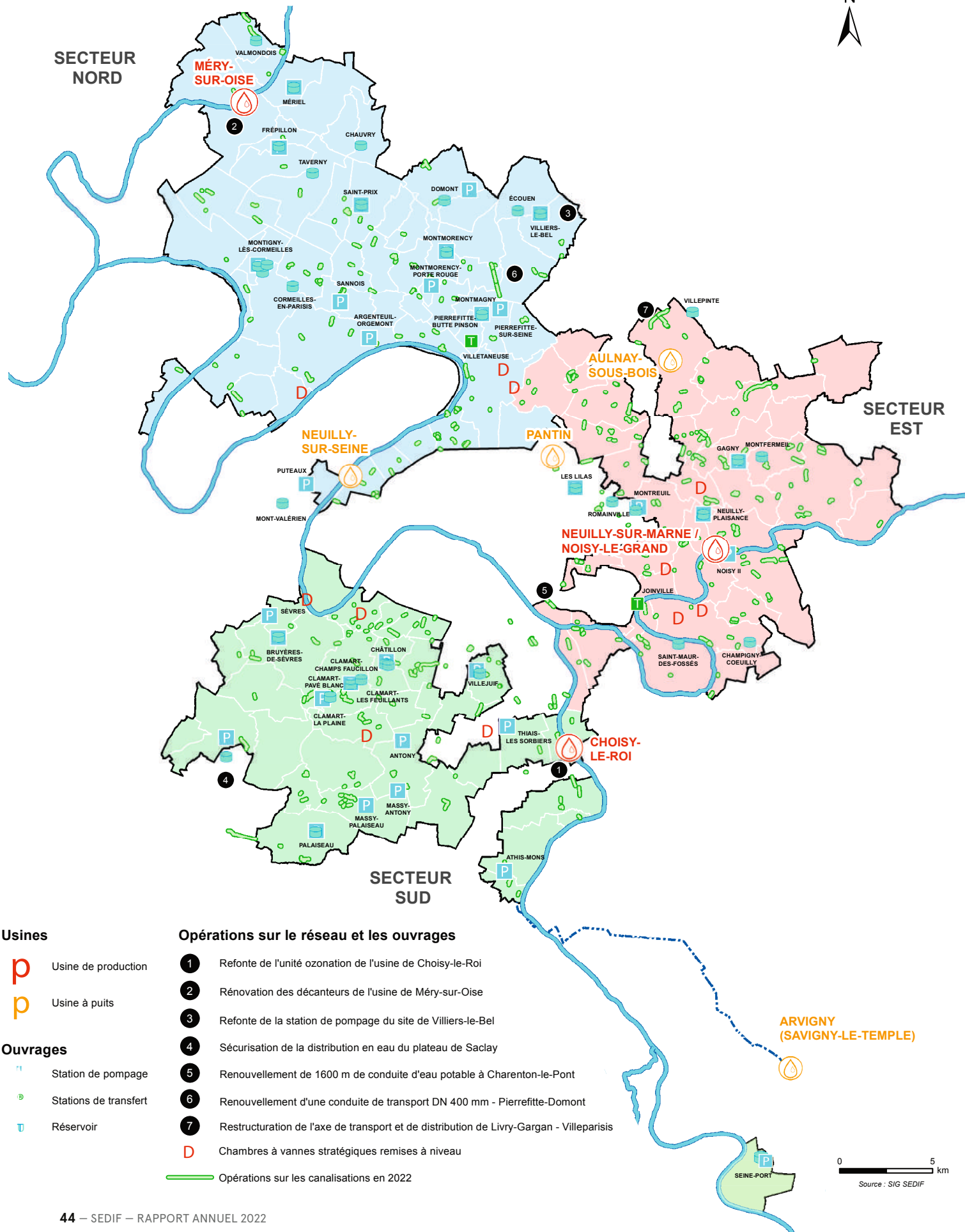
5

### LA SÉCURISATION DU SERVICE

Afin de maintenir le haut niveau de sécurité de l'approvisionnement en eau (continuité de service) et la sûreté des installations, les efforts consisteront à :

- prévenir les situations susceptibles d'entraîner une rupture de l'approvisionnement en eau, avec un objectif de réactivité et d'agilité ;
- améliorer la résilience du service, notamment en garantissant une alimentation minimale aux usagers en cas d'ultime secours.

# Les ouvrages du SEDIF et les opérations significatives en 2022



### Usines

- p Usine de production
- p Usine à puits

### Ouvrages

- T Station de pompage
- B Stations de transfert
- T Réservoir

### Opérations sur le réseau et les ouvrages

- 1 Refonte de l'unité ozonation de l'usine de Choisy-le-Roi
- 2 Rénovation des décanteurs de l'usine de Méry-sur-Oise
- 3 Refonte de la station de pompage du site de Villiers-le-Bel
- 4 Sécurisation de la distribution en eau du plateau de Saclay
- 5 Renouvellement de 1600 m de conduite d'eau potable à Charenton-le-Pont
- 6 Renouvellement d'une conduite de transport DN 400 mm - Pierrefitte-Domont
- 7 Restructuration de l'axe de transport et de distribution de Livry-Gargan - Villeparisis
- D Chambres à vannes stratégiques remises à niveau

— Opérations sur les canalisations en 2022

# Une gestion active des ouvrages

Disposant de nombreux équipements sur le territoire qu'il dessert, le SEDIF suit une planification précise du renouvellement et de l'évolution de ses ouvrages en fonction des besoins du service public de l'eau.

## Refonte de l'unité d'ozonation de l'usine de Choisy-le-Roi

À l'instar de la chloration ou des ultraviolets, l'ozonation contribue au concept de désinfection multibarrière mis en œuvre par le SEDIF sur ses usines de production d'eau potable. Datant de 1970, le renouvellement de la chaîne de production d'ozone fait partie des actions programmées de renouvellement du SEDIF. Le coût des travaux, démarrés en juillet 2022, s'élève à près de 14 M€.

L'ozone est utilisé pour le traitement de l'eau potable grâce à ses qualités de désinfection et d'oxydation. L'usine de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne) comporte dans sa filière deux étapes de traitement par diffusion d'air ozoné : la pré-ozonation en début de filière et l'inter-ozonation en son milieu. L'ozone permet notamment l'élimination de la matière organique, des goûts et des odeurs (pré-ozonation) et la dégradation de certains micropolluants tels que les pesticides ainsi que la destruction des bactéries et virus (inter-ozonation). Il permet également d'améliorer considérablement les procédés de coagulation, floculation et décantation.

La future installation sera alors dotée d'un total de neuf ozoneurs identiques (contre seize aujourd'hui). Trois seront dédiés à la pré-ozonation et six à l'inter-ozonation. Cette nouvelle configuration permettra d'adapter au plus près du besoin la production d'ozone, que ce soit pour des besoins minimum ou maximum.

Par ailleurs, la mise en service de l'unité de traitement ultraviolet en 2013 a renforcé le potentiel de désinfection de la filière et ainsi, les besoins de traitement par l'ozonation ont progressivement baissé.

Les travaux, engagés en 2022 pour quatre ans, permettront le

renouvellement de l'ensemble des équipements vétustes de l'unité d'ozonation afin de garantir la pérennité de l'installation tout en réduisant sa consommation énergétique.

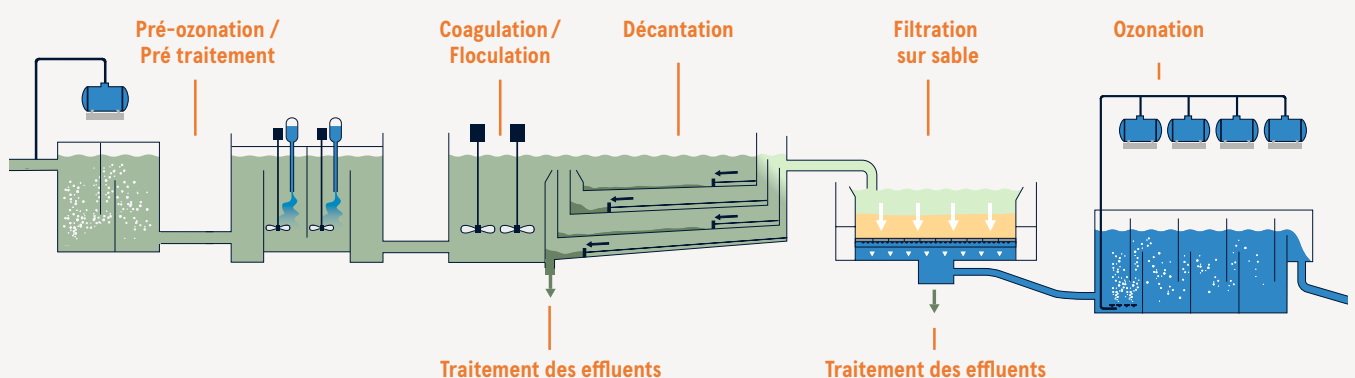
Le challenge principal de cette opération de travaux est la préservation de la capacité de production de l'usine de Choisy-le-Roi en faisant fonctionner de pair les anciennes et nouvelles technologies d'ozoneurs qu'un demi-siècle sépare.

Montant de l'opération de refonte de l'unité d'ozonation de Choisy-le-Roi : **22,20 M€ HT**



Salle des ozoneurs de l'usine de Choisy-le-Roi

## Filière de traitement de l'usine de Choisy-le-Roi





Création d'un nouveau réservoir et rénovation de la station de pompe de Palaiseau

### Rénovation des décanteurs de l'usine de Méry-sur-Oise

L'état des ouvrages et des équipements hydrauliques et électriques, datant des années 1960-1970, a conduit à lancer la rénovation de l'unité de décantation de la filière biologique de l'usine de Méry-sur-Oise. L'opération, dont les travaux ont démarré en 2021 pour une durée totale de quatre ans, s'élève à près de 13 M€.

Les travaux, engagés depuis 2021, portent principalement sur le renouvellement complet des équipements hydrauliques, des installations électriques et d'automatismes au sein des bâtiments existants, ainsi que sur la réhabilitation du génie civil extérieur – dont la réfection des toitures-terrasses – et intérieur. Dans le respect de l'attention portée aux éléments liés au développement durable sur les chantiers, les agitateurs des flocculateurs seront dotés de pales en bois issues de forêts gérées durablement. D'autres équipements (telles les raquettes de purges au fond des décanteurs) seront désamiantés et remplacés par des équipements en inox.

Pendant la durée des travaux, **le site est maintenu en exploitation**, sans impact sur la livraison de l'eau au robinet des 850 000 habitants alimentés quotidiennement par l'usine de Méry-sur-Oise.

Montant de l'opération de rénovation des décanteurs de Méry-sur-Oise : **12,70 M€ HT**

### Refonte de la station de pompe du site de Villiers-le-Bel

L'opération de refonte, dont les travaux ont débuté en avril 2022, – et l'abandon des réservoirs d'Écouen – permettra au SEDIF de sécuriser son réseau d'eau potable, de fiabiliser l'exploitation et de sécuriser les installations du site de Villiers-le-Bel.

D'un point de vue architectural, le SEDIF a fait le choix d'une station semi-enterrée, couverte d'une toiture complètement végétalisée qui la dissimule et optimise son intégration paysagère dans le milieu naturel du chemin de Coudray.

Elle sera mise en service fin 2023. Les aménagements extérieurs s'achèveront au deuxième trimestre 2024. Les travaux de rénovation du château d'eau qui la surplombe pourront alors débuter dans une opération distincte.

Montant de l'opération de refonte du site de Villiers-le-Bel : **5,50 M€ HT**

## Sécurisation de la distribution en eau du plateau de Saclay

Le SEDIF anticipe et répond à la demande croissante de consommation en eau du territoire du plateau de Saclay en pleine expansion urbaine, tout en se souciant de la bonne intégration paysagère des nouveaux bâtiments construits le long de la route de Saclay à Palaiseau.

La nouvelle station de pompage a été réceptionnée et alimente déjà les habitants de Palaiseau. Le nouveau réservoir surélevé de 3100 m<sup>3</sup> se termine et sera opérationnel à l'été 2023. Suivront ensuite la réhabilitation du réservoir existant d'une capacité de 2850 m<sup>3</sup>, la démolition des anciens ouvrages désaffectés et l'aménagement paysager des espaces extérieurs qui parachèveront l'ensemble pour 2024. ■

Montant de l'opération de la sécurisation du plateau de Saclay : 20,30 M€ HT

## STATION DE TRANSFERT DE JOINVILLE-LE-PONT

En grande partie terminés, les travaux permettent de protéger la station des crues de la Marne, d'améliorer et de sécuriser l'exploitation en modernisant et en complétant les équipements hydrauliques et électriques, de créer une station de chloration et de valoriser les espaces extérieurs.

L'investissement réalisé par le SEDIF est de 6,60 M€.



Le SEDIF modernise ses installations pour faire face à des possibles crues exceptionnelles des rivières franciliennes.



**Marie-Liesse DEHOTIN**

Chargée d'opérations

Service Ouvrages



Station de transfert de Joinville



# Les travaux du SEDIF

## Le renouvellement du réseau de distribution

C'est 48 kilomètres de canalisations de distribution qui sont renouvelés en 2022 en maîtrise d'ouvrage publique.



La Banque de Développement du Conseil de l'Europe est le 1<sup>er</sup> financeur des projets de renouvellement de canalisations du SEDIF dans le cadre du Contrat Cadre de prêt 2020-2023.



Montage d'une nouvelle ligne hydraulique à Argenteuil

Depuis 2011, les élus du SEDIF ont décidé une politique volontariste de renouvellement du réseau de distribution. Au-delà de la maîtrise de l'âge moyen du réseau, les objectifs prioritaires du renouvellement sont de diminuer le nombre de fuites de 10 % à l'horizon 2025 (soit moins de 1000 fuites par an) et de lisser le futur pic de renouvellement des canalisations en fonte grise posées dans les années 1930.

Ainsi, les programmes de travaux de renouvellement des conduites sont construits à partir de tronçons prioritaires selon le risque de casses futures et de tronçons posés il y a près d'un siècle.

En 2022, l'objectif de renouvellement de 44 km de canalisations de distribution a été dépassé grâce aux 150 chantiers exécutés sur l'ensemble du territoire.

Les travaux de renouvellement du SEDIF, cumulés à ceux réalisés par le délégataire, atteignent un total de plus de 80 km de canalisations de distribution remplacées. ■

**7962 km**  
de canalisations  
au total

### PROJET DE GRANDE AMPLIEUR : 1600 M DE CONDUITE D'EAU POTABLE RENOUELES À CHARENTON-LE-PONT

À Charenton-le-Pont (Val-de-Marne), le SEDIF renouvelle actuellement la canalisation d'eau potable située sous la rue de Paris, depuis la Porte de Charenton jusqu'au métro Charenton-Ecoles.

Un projet de réaménagement de l'avenue est également en cours d'étude pour l'intégration d'une piste cyclable et d'un alignement d'arbres. Ce chantier étant situé sous l'artère principale du centre-ville, le SEDIF accorde une attention particulière à la gestion des nuisances à l'égard des activités commerciales et des habitants de cet axe.

Ce chantier, d'une longueur de 1600 m avec un total de 60 branchements à moderniser, devrait s'achever en août 2023 pour un montant de 1,30 M€ HT. À ce jour, 520 m ont déjà été réalisés durant l'année 2022.



# Un service public engagé pour l'aménagement du territoire et la lutte contre les fuites

Le réseau de transport du SEDIF est composé d'un linéaire de 800 km de canalisations.

Véritable « autoroute de l'eau » il permet de faire circuler de grands volumes d'eau à travers le territoire desservi afin d'alimenter toutes les zones de façon sécurisée.

## Remise à niveau des chambres à vannes stratégiques

Les chambres à vannes stratégiques jouent un rôle primordial pour réguler et mailler le réseau de transport qui constitue l'ossature du réseau du SEDIF et détermine sa capacité à distribuer de l'eau à tous ses usagers à tout moment.

Ces vannes permettent de fiabiliser et d'assurer une bonne exploitation du réseau, notamment lors des arrêts d'eau nécessaires aux interventions pour réaliser des travaux de maintenance et de réparation sur les conduites de transport (feeders). En effet, il est indispensable que les vannes soient opérantes pour réaliser les travaux nécessaires sur les axes stratégiques comme les liaisons interusines ou les feeders reliant des sites distants.

11 chambres à vannes ont été remises à niveau sur l'ensemble du territoire du SEDIF, dont 6 en 2022, avec des diamètres entre 300 et 1500 mm

Durée des travaux : jan. 2022 à oct. 2023  
Montant du programme : 3,85 M€ HT

## Renouvellement d'une conduite de transport DN 400 mm à Pierrefitte-Domont

La vétusté de certains biefs du réseau de transport d'eau potable situés sur les communes de Sarcelles, Groslay et Saint-Brice-sous-Forêt a conduit le SEDIF à rénover plus de 1,1 km.

La pose de la nouvelle canalisation s'est faite dans un contexte urbain très dense, mêlant forte circulation, traversée de route départementale et passage dans un pont SNCF.

Pour cela, il a fallu utiliser diverses techniques de travaux pour s'adapter à chaque contrainte : tubage sans vide annulaire d'une canalisation en PEHD sur 900 m, fonçage d'une canalisation sur 50 m et pose en tranchée ouverte.

Durée des travaux : avril 2022 à mai 2023  
Montant du programme : 2 M€ HT

## Restructuration de l'axe de transport et de distribution de Livry-Gargan à Villeparisis

La canalisation de transport en DN 400 mm "Livry-Gargan / Villeparisis" est la seule artère d'alimentation des communes de Livry-Gargan, Vaujours et Villeparisis. La vétusté des biefs et le caractère stratégique de cette canalisation ont conduit le SEDIF à programmer son renouvellement.

Les travaux se déroulent en deux phases principalement sur la commune de Livry-Gargan :

- **Première phase** : pose de 1800 m de canalisations DN 500 mm en tranchée ouverte sur l'avenue Voltaire, réalisation d'une chambre dédiée aux équipements d'injection de chlore, réalisation de deux chambres destinées à accueillir des débitmètres.
- **Deuxième phase** : pose de 246 m de canalisations en DN 350 mm en tranchée ouverte sur le boulevard Schuman, ainsi que la mise en œuvre par tubage, technique permettant de réduire les nuisances sonores, de la nouvelle conduite à l'intérieur de la canalisation existante sur 1200 m, abandon de la canalisation de distribution existante et report des nourrices sur la nouvelle conduite. ■

Durée des travaux : juillet 2021 à février 2024  
Montant du programme : 6,60 M€ HT



Le rôle du chargé d'opérations est essentiel au cœur d'un chantier complexe. Dans un objectif de gestion patrimoniale, il doit permettre la réalisation des travaux dans le respect du calendrier et du budget malgré un environnement compliqué (route à forte circulation, importante densité des réseaux concessionnaires, présence d'enrobés amiantés...) et des aléas techniques.



**Paul PETIT-KELLER**

Chargé d'opérations  
Service Canalisations



# Appui technique et financier du SEDIF aux Grands Projets d'aménagement

La transformation de l'agglomération parisienne en une métropole à rayonnement mondial à l'horizon 2035 s'accompagne d'un foisonnement de projets d'envergure en termes de transports en commun et d'aménagements de toutes natures : Zone d'Aménagement Concertée (ZAC), Projets Urbains Participatifs (PUP), constructions immobilières, réaménagement de la voirie et plus largement des espaces publics.

**1,10 M€ HT**  
conventionné

**+60**  
opérations  
d'aménagement  
accompagnées  
par le SEDIF



Le SEDIF contribue activement à l'amélioration du cadre de vie du territoire francilien en accompagnant de nombreuses opérations d'aménagement. Dans ce cadre il cherche à minimiser l'impact des déplacements de ses ouvrages que ce soit sur le plan technique, financier ou celui des nuisances générées pour les riverains.

## Le SEDIF défend les intérêts de ses usagers

Dans le cadre d'une opération d'aménagement, le SEDIF :

- définit et limite les interfaces des projets « aménageurs » avec ses ouvrages ;
- échange avec les « aménageurs » sur la prise en charge financière et les délais de réalisation dans l'intérêt des usagers du service de l'eau, pour que ces derniers ne paient pas la totalité des coûts induits ;
- met en place des conventions techniques, administratives et financières de partenariat ;
- réalise des études de dévoiement, puis les travaux, qu'il suit jusqu'à leur achèvement.

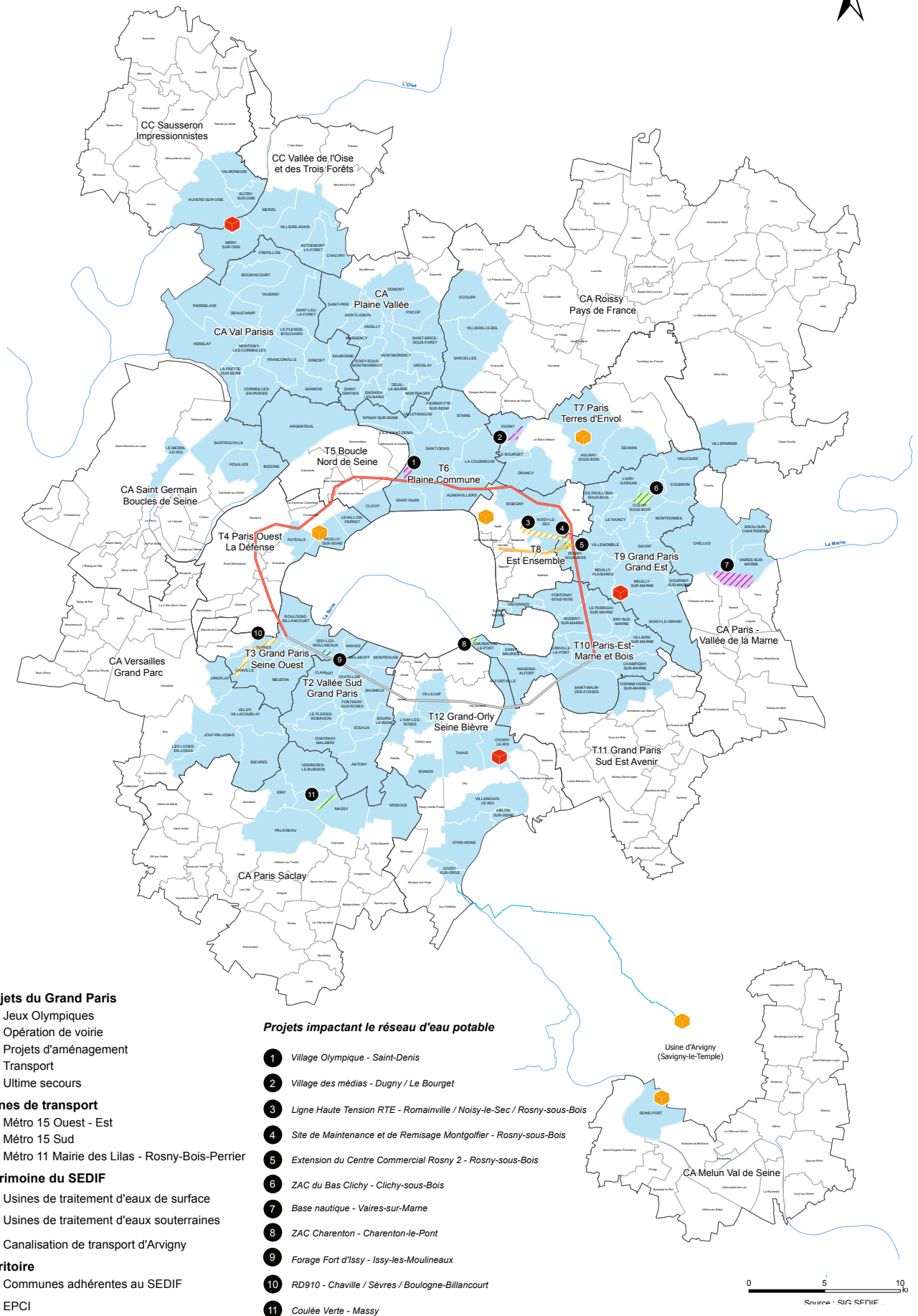
En plus d'accompagner une soixantaine d'opérations en cours, dont celles rendues nécessaires par les JO 2024, le Grand Paris Express ou l'ensemble des projets d'aménagement, le SEDIF a :

- été sollicité par les aménageurs (collectivités territoriales, bureaux d'études, ...) afin de s'assurer de la compatibilité de leurs projets avec les ouvrages d'eau potable (réaménagement de la RD 910 à Sèvres/Chaville/Boulogne-Billancourt, ZAC Charenton-le-Pont, ZAC du Bas Clichy à Clichy-sous-Bois), enfouissement des lignes haute tension RTE sur plusieurs communes (Romainville, Noisy-le-Sec, Rosny-sous-Bois, la réalisation d'une coulée verte à Massy, ...);
- renforcé la sécurité de son réseau au titre des projets d'aménagement complexes et multi-acteurs tels que les travaux sur le pont de Saint-Ouen et sur la RN 14 à Saint-Denis ;
- réceptionné les travaux de raccordement aux forages de géothermie dans le cadre du plan d'Ultimate Secours sur les communes d'Issy-les-Moulineaux et de Palaiseau.

Par ailleurs, le SEDIF au cours de l'année 2022, au titre des Grands Projets d'aménagement a :

- conclu des conventions de financement de travaux et d'études avec plusieurs demandeurs pour un montant total de 1,10 M€ HT ;
- finalisé la mise en place d'un outil cartographique pour faciliter le positionnement des projets et opérations de renouvellement patrimonial et l'évaluation des futurs besoins en eau pour l'usage domestique. ■

# Impact des projets du Grand Paris sur l'activité du SEDIF en 2022





## **En action** **pour la qualité et la sécurité**

|   |    |
|---|----|
| Information et sensibilisation : Nos actions de communication     | 54 |
| Une expérience usager fluide et personnalisée                     | 56 |
| L'Observatoire de la qualité du service public de l'eau a 20 ans! | 58 |
| Un système sous haute surveillance pour une continuité H24/7J/7   | 59 |
| Qualité de l'eau  | 60 |
| Comprendre votre facture  | 66 |
| Le budget consolidé   | 72 |
| Compte administratif  | 73 |
| La dette  | 74 |
| L'investissement : Financement et réalisation                     | 75 |

# Information et sensibilisation

## nos actions de communication



Campagne d'affichage L'eau engagée!

### La communication institutionnelle

Chaque année, le SEDIF publie à l'attention de ses collectivités adhérentes et desservies, élus et usagers, des documents institutionnels présentant ses actualités et ses actions tels que le magazine Inf'Eau, devenu trimestriel, ou des plaquettes thématiques (en 2022 : les plaquettes sur la protection des captages des trois usines principales, les plaquettes de présentation générale du SEDIF et des usines de Choisy-le-Roi, Méry-sur-Oise et Neuilly-sur-Marne, ont été actualisées).

De plus, pour faire connaître les activités du Syndicat, des reportages photos et des vidéos ont été réalisés

sur les thèmes « Nous connaître », « Les DÉFIS du SEDIF » et « Retour sur... ».

Enfin, pour promouvoir la consommation de l'eau du robinet et valoriser l'engagement de ses usagers au quotidien, le SEDIF a lancé une grande campagne média en novembre (presse, affichage, réseaux sociaux et display). Intitulée « L'eau engagée », celle-ci a mis en avant les multiples bienfaits de l'eau du robinet et l'impact positif que sa consommation peut avoir selon trois thématiques au cœur des préoccupations des Franciliens : environnement, santé et pouvoir d'achat.

Plus d'infos sur [www.sedif.com/leauengagee](http://www.sedif.com/leauengagee)

### L'information pour les usagers

Pour aller à la rencontre de ses usagers, le SEDIF a renouvelé sa présence au **Garden Parvis** à La Défense du 30 juin au 12 août. Près de 66 000 personnes ont pu découvrir le Service public de l'eau sur le stand aux couleurs de la marque relationnelle « Mon eau & Moi ».

Le 17 septembre, le SEDIF a également proposé des portes ouvertes à l'usine de Méry-sur-Oise et, pour la première fois, à l'usine de Choisy-le-Roi dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2022. Plus de 150 personnes ont pu découvrir ces installations.

En septembre 2022, un nouveau numéro du journal « **Mon eau & Moi** » a été distribué sur le territoire, sur le thème « Tout savoir sur mon eau » : qu'est-ce que le service public de l'eau, comment il fonctionne... Une newsletter trimestrielle a complété l'information aux usagers.

Plus d'infos sur [www.mon-eau-et-moi.fr](http://www.mon-eau-et-moi.fr)

Après le succès de la saison 1 de la mini-série humoristique « **Concernés!** », avec plus de 120K vues sur le premier épisode, une saison 2 de trois épisodes a été lancée sur les éco-gestes. Les vidéos sont à retrouver sur la chaîne YouTube du SEDIF.

L'opération de communication en direction des professionnels de santé a été renouvelée. Une affiche encourageant la consommation de l'eau du robinet ainsi que 17 000 brochures ont été diffusées dans 360 cabinets du territoire.

Pour promouvoir l'eau du robinet comme eau de boisson, le SEDIF, avec son délégataire, a participé à une **vingtaine d'événements sportifs** pour ravitailler les participants en eau potable dans le cadre d'une démarche 0 bouteille plastique. Il a également déployé auprès des **CCAS** des bouteilles réutilisables pour les plateaux-repas livrés aux personnes âgées et proposé aux communes adhérentes différents outils comme le bar à eau ou l'éco-studio pour leurs **événements municipaux**. Un nouveau guide pratique répertoriant les outils pour mettre l'eau potable au cœur des événements a été distribué sur le territoire en décembre.



Campagne des "Monstrodos"

## Des actions et des supports pédagogiques pour les jeunes

Tout le long de l'année, le SEDIF a proposé de **nombreux outils pour faire découvrir aux plus jeunes** le cycle de l'eau et les étapes de potabilisation mais aussi les sensibiliser à la protection de la ressource en eau et aux bons gestes pour maîtriser leur consommation (avec les mini-conférences « L'eau à l'école », le kit pédagogique « Du nuage au robinet », la malle pédagogique ou encore le film pédagogique « Objectif Eau »). Une lettre aux écoles élémentaires du territoire, présentant tous les outils, a été envoyée en décembre.

Plus particulièrement, le SEDIF, avec son délégataire, a proposé deux actions ponctuelles pour sensibiliser les scolaires :

- En novembre 2022, **l'opération Eco Cons'eau**, consistant à distribuer des sets de table ludiques et pédagogiques dans les cantines des écoles élémentaires du territoire, a été renouvelée. Sous l'égide de Zeus et d'Athéna, les Eau'lympiades ont permis aux enfants d'être sensibilisés aux bienfaits de l'eau du robinet et d'être encouragés à boire cette dernière pour bien s'hydrater. Au total, une centaine de communes a participé à l'opération, avec plus de **160 000 sets distribués**.

Plus d'infos sur [www.buvezleau.com](http://www.buvezleau.com)

- Pour faire suite à la distribution du kit de sensibilisation prêt à l'emploi mettant en scène la famille des « Monstrodos » proposé aux collègues en 2021, une version digitale a été créée. Un jeu concours auprès des collégiens pour qu'ils créent leur propre monstre avec l'éco-geste associé a également été lancé.

Plus d'infos sur [www.lesmonstrodos.fr](http://www.lesmonstrodos.fr)

## NOUVEAUTÉ 2022

Le 18 octobre, le SEDIF a lancé son nouveau site Internet. L'adresse est identique – [www.sedif.com](http://www.sedif.com) – mais, pour le reste, l'intégralité de la plateforme a été repensée en termes de design, de contenu et d'arborescence. Réalisé en mobile first, il offre à nos usagers une navigation plus intuitive



[www.sedif.com](http://www.sedif.com)



Garden Parvis 2022

## L'information ciblée pour les abonnés

**La lettre Clario**, jointe à la facture trimestrielle (ou annuelle pour les mensualisés), donne des informations sur les innovations et les services mis en place pour les abonnés, sur l'actualité, sur les résultats des enquêtes de qualité et fournit des conseils pratiques.

**Une newsletter trimestrielle**, adressée aux particuliers, aux collectivités ou aux professionnels, complète la lettre Clario. ■

Toutes les actualités du SEDIF sont disponibles sur le site Internet, sur la newsletter institutionnelle mensuelle Inf'Eau Express et sur les réseaux sociaux :



# Une expérience usager fluide et personnalisée

De longue date, le SEDIF exige un accompagnement et une écoute toujours plus performants de ses usagers. Les équipes du SEDIF et de son délégataire se mobilisent pour maintenir un haut niveau d'excellence de service.



**347 000**

appels reçus  
92 % décrochés  
en 55 secondes  
en moyenne

**52 000**

courriers/courriels  
reçus, 99,6 % traités  
en moins de 8 jours

**86 %**

des demandes  
traitées dès le premier  
contact



## Un volume de contact intense

L'activité du centre de relation client a été soutenue en 2022 avec près de **400 000** sollicitations. Une relation multicanale où le téléphone reste le média de contact privilégié des usagers.

Les traitements automatisés restent élevés, plus de 25 000 demandes ont été adressées via le site internet, à cela s'ajoutent plus de 63 000 paiements traités directement via le Serveur Vocal Interactif. Ces deux dispositifs permettent aux usagers de réaliser simplement, sans contrainte horaire, des actions en toute autonomie sur leur compte « abonné ».

La complémentarité des canaux traditionnels (téléphone, courrier, accueil physique) et les canaux digitaux (mail, formulaire automatisé, chat) donnent l'opportunité à chaque usager de choisir son mode de contact.

## Un haut niveau de satisfaction

Le faible taux de réclamation traduit la bonne prise en charge opérationnelle et relationnelle des demandes des abonnés, le taux de réclamation écrite s'établit à **0.99 %** (moyenne nationale 2020 à 3,89%). (Cf. tableau des typologies de réclamations ci-contre).

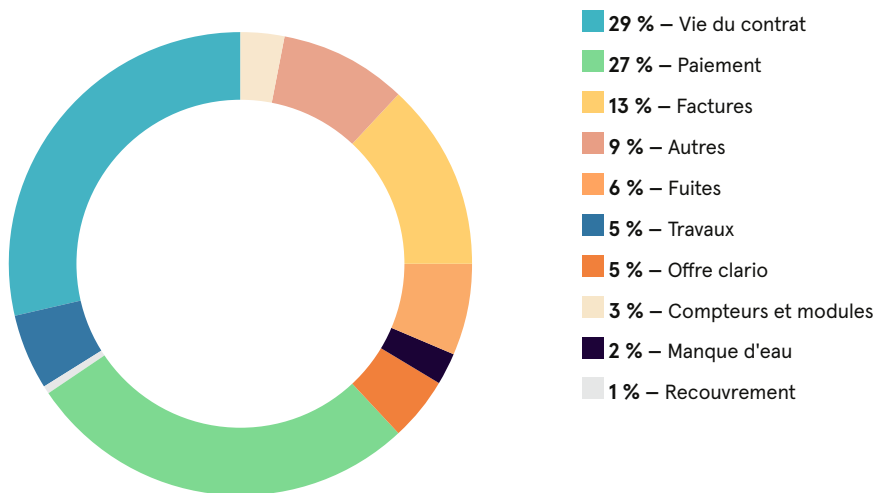
L'analyse des réclamations permet d'améliorer les parcours des usagers du SEDIF, de conduire des actions de transformation tant sur les pratiques que le système d'information pour garantir à tous les usagers une satisfaction optimale.

L'écoute des usagers est permanente, après chaque contact une enquête de satisfaction dite « enquête à chaud » est envoyée pour recueillir la perception de l'abonné et le rappeler s'il le souhaite dans le cas d'une forte insatisfaction exprimée. Le niveau de satisfaction reste élevé avec une note globale de plus de **4,5/5** pour 9 462 répondants.

Cette qualité de prise en charge, y compris pour les services grands comptes, lui a permis d'obtenir le renouvellement du label Excellence de Service qui valorise l'excellence opérationnelle, relationnelle et managériale du service. ■

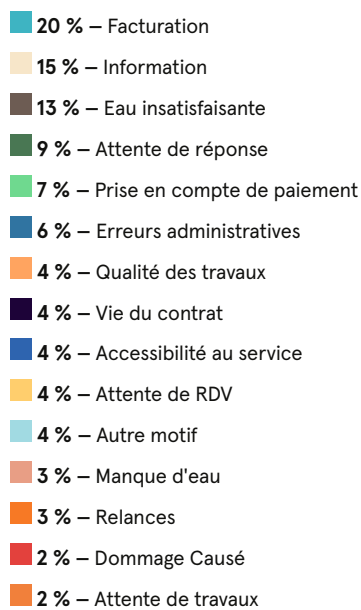


## 343 000 demandes d'utilisateurs



## 3888 réclamations<sup>1</sup> dont 604 écrites

### Motifs de réclamation dont 604 écrites



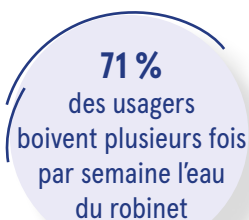
<sup>1</sup> Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, duquel une réponse ou une solution est explicitement attendue.

# L'Observatoire de la qualité

## du service public de l'eau a 20 ans !

Depuis 20 ans, l'Observatoire de la qualité du service public de l'eau permet au SEDIF d'interroger ses usagers sur la perception de toutes les dimensions du service.

Des enquêtes de satisfaction (téléphoniques et questionnaires internet) ont été réalisées par un nouveau prestataire, Qualitest.



### Un service toujours très apprécié

En 2022, 2500 usagers ont été interrogés, pour recueillir leur ressenti sur la qualité du service de l'eau, avec une attention particulière portée aux attentes manifestées quant à la qualité de l'eau, à l'impact écologique et financier de l'usage de l'eau.

Le niveau de satisfaction global des usagers progresse à nouveau et atteint **92 %** de taux de satisfaction, une part d'usagers plus importante se déclarent « très satisfaits » (32 % contre 28 % en 2021). D'une manière générale, le SEDIF dispose d'une image positive auprès de ses usagers à travers ses activités de traitement, d'approvisionnement et de gestion de l'eau.

La majorité des éléments liés aux interventions techniques voient la satisfaction des usagers augmenter en 2022 : **le délai de réalisation global (+13 %), la qualité du travail réalisé (+9 %) et la rapidité d'intervention (+11 %)** se détachent. En ce qui concerne les travaux, plus nombreux en 2022, les usagers sont particulièrement satisfaits **de l'information donnée (+14 %) et de la remise en état après le chantier (+5 %)**. La vigilance sur les précautions prises pour réduire les nuisances pendant les travaux, doit être maintenue et ne présente pas d'évolution par rapport à 2021 dans la perception des usagers.

### Usages et qualité de l'eau

Si les usagers sont toujours très satisfaits de la disponibilité de l'eau à tout moment et de sa limpidité, le goût de l'eau, sa teneur en chlore et en calcaire restent les leviers d'amélioration majeurs avec seulement : **74 % satisfaits de son goût, 72 % pour la teneur en chlore et seulement 41 % de satisfaction sur la teneur en calcaire.**

En parallèle, le projet de fournir une eau moins chlorée et moins calcaire est toujours très bien accueilli : **95 % des usagers interrogés le jugent pertinent et 70 % très pertinent.** Les principaux bénéfices perçus par les interviewés sont le gain pour la santé, une meilleure qualité gustative et une eau plus douce. 99 % des usagers favorables au projet souhaitent avoir une eau mieux protégée des micropolluants.

Les freins les plus mentionnés par les 28 % d'usagers déclarant ne jamais ou rarement consommer d'eau du robinet sont la présence de chlore (32 % des réponses), de calcaire (31 %) et un manque de confiance dans la qualité de l'eau et de ce qu'elle contient (30 %).

Ces usagers, réticents à la consommation d'eau du robinet, demandent plus de preuves sur la qualité et la composition de l'eau (22 %) et souhaiteraient également voir le goût de l'eau s'améliorer (16 %).

### Les nouveautés de l'Observatoire

En 2022, le SEDIF a remis en concurrence le marché de son Observatoire de la qualité du service public de l'eau, remporté par la société QUALITEST basée à Nancy et spécialisée dans les domaines de la satisfaction et de l'usage.

À cette occasion, il a souhaité affiner la connaissance des différents segments d'usagers de son territoire, dissociant dans les analyses les établissements recevant du public du secteur marchand et du secteur public.

QUALITEST a accompagné le SEDIF dans l'actualisation de ses questionnaires. Une plus large place a été laissée à l'expression spontanée des usagers, offrant ainsi une connaissance plus fine des utilisateurs du service de l'eau. ■

# Un système sous haute surveillance

## pour une continuité H24/7J/7

Sécuriser l'alimentation en eau potable et en garantir la qualité sanitaire au robinet des quatre millions de consommateurs du territoire, ainsi qu'aux usagers des autres autorités organisatrices voisines alimentées en partie par le SEDIF, exigent un pilotage permanent et continu. Grâce au ServO et plus particulièrement son Niveau 4, les prévisions de production pour chacune des usines principales et les interventions d'exploitation sur le patrimoine industriel et le réseau sont définies et ordonnancées pour assurer la continuité du service.

Le réseau du SEDIF se caractérise par système résilient et robuste d'infrastructures interconnectées. Les 3 usines principales construites sur des ressources distinctes, la Seine, la Marne et l'Oise, ont des capacités de production supérieures par rapport au besoin nominal et des conduites de transport permettent des transferts et échanges d'eau entre les différentes unités de production qui se secourent mutuellement. Le ServO permet de contrôler l'ensemble de ce dispositif sécurisé.

### Une démarche d'ordonnancement<sup>1</sup> pour une coordination interne

Les travaux programmés sur le patrimoine industriel sont menés avec l'objectif de pouvoir continuer de répondre aux besoins du territoire tenant compte des variations importantes liées aux pointes de consommations, soumises aux variations journalières jour, nuit ou saisonnières périodes de fortes chaleurs ainsi qu'aux contrats de vente d'eau en gros aux collectivités voisines.

Ces travaux peuvent réduire la capacité de production des usines principales, appellent à la vigilance en cas de

<sup>1</sup> ordonnancement : démarche de planification des travaux permettant de réduire considérablement les risques d'interruption de service

survenance d'une pollution de plus de 24 heures ou d'une interruption volontaire (délestage) ou accidentelle de l'alimentation électrique. Le soutien et la mobilisation d'opérateurs voisins s'avèreraient alors nécessaires. Pour minimiser ces risques et maîtriser la capacité de traitement totale un suivi de tous les impacts des interventions et arrêts d'unités fonctionnelles est mis en place au travers d'une démarche d'ordonnancement. Les travaux sont planifiés pour garantir un niveau de production suffisant et assurer une distribution H24 au robinet des consommateurs.

### Une coordination externe efficace à l'échelle régionale

Des interconnexions avec les opérateurs voisins du SEDIF permettent aussi des échanges d'eau entre les réseaux.

Depuis 2018, dans le prolongement de la déclaration d'intention signée pour améliorer la résilience de la région Ile-de-France face à une crue de type 1910 sur la Seine, les 4 autorités organisatrices AQUAVESC, SEDIF, SENE0 et Ville de Paris/Eau de Paris ont créé un groupement de commandes pour réfléchir aux solutions de sécurisation de la production et de la distribution et réduire les vulnérabilités.

Cette coopération permet de partager :

- Les programmations de travaux réduisant les capacités de production et influençant les conditions de secours mutuel,
- Les tests d'interconnexions pour évaluer les transferts d'eau possibles entre les autorités organisatrices.

En fin d'année 2022, le risque de délestage d'alimentation électrique a conduit le SEDIF et son délégataire à mettre en place une cellule de crise dédiée. ■

#### Le SEDIF engage son Schéma Directeur des Réserves

Lancé en 2022 pour s'achever au printemps 2023, le Schéma Directeur a pour double objectif d'établir les besoins en capacité de stockage supplémentaire pour renforcer et garantir la continuité de service et établir précisément un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation ou de reconstruction des ouvrages existants.

# Qualité de l'eau

## qui contrôle quoi ?



Source : Shutterstock



**74 %**  
des usagers sont  
satisfaits du goût  
de l'eau du robinet

Source : Observatoire de la qualité  
du service public de l'eau,  
année 2022

### Deux niveaux de contrôle, plusieurs acteurs

#### Les normes

Les normes de qualité sont issues d'une directive européenne (98/83/CE) reprenant les valeurs guides définies par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour garantir une eau saine, pouvant être consommée, même par les populations les plus fragiles, dont les très jeunes enfants.

Selon la réglementation française, l'eau potable est caractérisée par 54 paramètres, assortis :

- de limites de qualité définies sur des critères sanitaires (par exemple la quantité maximale de fluor),

- de références de qualité pour s'assurer du bon fonctionnement des installations de production et de distribution.

Pour certains paramètres, le SEDIF s'impose des exigences de qualité plus strictes que la réglementation. Parallèlement, il mène des études sur de nouveaux paramètres non encore réglementés (perturbateurs endocriniens, résidus médicamenteux, produits de soin ou de beauté, détergents, plastifiants...).

#### L'organisation du contrôle : plus de 400 000 analyses par an

Le respect des normes est vérifié par le contrôle sanitaire, réalisé sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé (ARS),

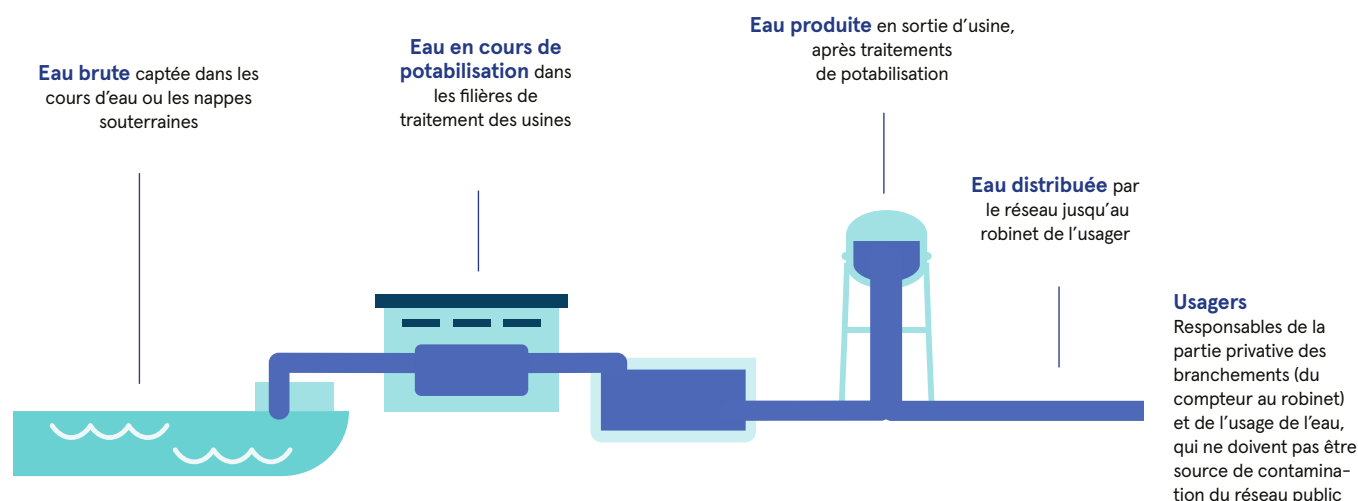
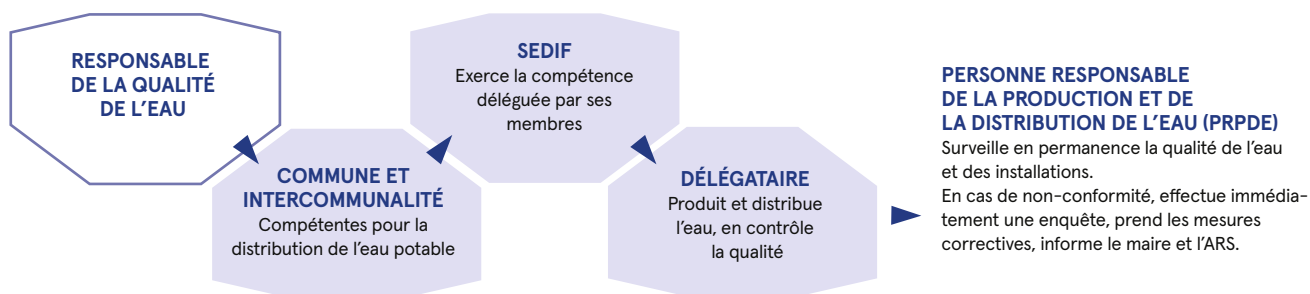
par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé et régulièrement mis en concurrence. Un arrêté précise les points de contrôle, les paramètres recherchés et le nombre d'analyses.

Pour garantir la qualité de l'eau, la réglementation prévoit, en complément, une surveillance sanitaire adaptée aux installations. Au SEDIF, elle est issue d'une démarche d'évaluation des risques sanitaires reconnue par une certification ISO 22000.

Le risque sanitaire est maîtrisé grâce à :

- des ressources surveillées,
- des installations de production et de distribution performantes,
- des procédures de gestion de risques adaptées.

## Le rôle des acteurs



|                                | Nombre de paramètres | Nombre d'analyses <sup>(1)</sup> |                                |               |                |
|--------------------------------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|---------------|----------------|
|                                |                      | Eau brute                        | Eau en cours de potabilisation | Eau produite  | Eau distribuée |
| Contrôle sanitaire             | 54                   | 30 425                           | -                              | 57 076        | 95 536         |
| Surveillance sanitaire         | 80                   | 38 087                           | 72 814                         | 32 562        | 79 958         |
|                                |                      | <b>68 512</b>                    | <b>72 814</b>                  | <b>89 638</b> | <b>175 494</b> |
| <b>Nombre total d'analyses</b> |                      |                                  | <b>406 458</b>                 |               |                |

<sup>(1)</sup> Le contrôle sanitaire est réalisé sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé, la surveillance sanitaire est réalisée par l'exploitant des installations.

## Une information complète et régulière

### Site Internet du ministère de la Santé

- <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>  
*Résultats des analyses réalisées sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire.*

### Site internet de l'ARS d'Île-de-France

- rubrique Santé publique / Eaux / Quelle est la qualité de l'eau du robinet en Île de France  
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr>  
*La synthèse annuelle de la qualité réalisée par l'ARS d'Île-de-France est distribuée aux abonnés du SEDIF avec la facture du 4<sup>e</sup> trimestre.*

### Site internet du SEDIF

- rubrique Mon eau/L'eau chez moi  
[www.sedif.com](http://www.sedif.com)  
*Informations dynamiques par commune, mises à jour régulièrement.*

### Lettre Clario du 2<sup>e</sup> trimestre

- la Lettre Clario est jointe à la facture d'eau (et disponible sur le site internet du SEDIF, rubrique Presse & publications/ Médiathèque / Publications / Informations abonnés).  
*La Lettre Clario du 2<sup>e</sup> trimestre revient sur les principaux résultats de la qualité de l'eau de l'année précédente.*

### Newsletter Clario Qualité

- (inscription facultative) *Lettre d'information trimestrielle sur la qualité de l'eau et ses usages, le cycle de l'eau, etc.*



## Les paramètres sous surveillance

Pour garantir la qualité de l'eau, plus de 400 000 contrôles sont réalisés chaque année. De nombreux paramètres sont vérifiés, avec une attention particulière pour certains.

### Le chlore

Maintenu à très faible dose dans le réseau de distribution, le chlore prévient le développement des bactéries pendant le transport de l'eau, notamment quand les températures sont élevées.

Le taux de chlore ne fait pas partie des paramètres réglementaires définissant la qualité de l'eau destinée à la consommation. Il est cependant recommandé « une absence d'odeur ou de saveur désagréables et pas de changement anormal »<sup>1</sup> et de viser la valeur la plus faible possible, sans toutefois compromettre la désinfection. Comme l'impératif sanitaire prévaut, la chloration peut être temporairement augmentée si les objectifs de protection microbiologique l'exigent.

Le chlore injecté en usine a tendance à décroître au cours du transport de l'eau jusqu'aux points de distribution. Pour une couverture homogène, le SEDIF a réparti des installations de rechloration sur tout le réseau. Ce dispositif permet de trouver un compromis entre une bonne protection bactériologique et un « goût de chlore » limité.

<sup>1</sup> Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité

### Les nitrates

Les nitrates produits par les végétaux, les animaux et les hommes sont présents à l'état naturel dans les sols. Les activités humaines augmentent les apports au milieu naturel, entraînant un accroissement des concentrations dans les ressources en eau.

Les dégradations actuelles résultent notamment de nombreuses années de fertilisation des sols mal maîtrisée. Les évolutions du cadre réglementaire et l'adoption de l'éco-conditionnalité des aides au niveau européen contraignent désormais les agriculteurs à améliorer leurs pratiques.

Pour l'eau potable, la réglementation fixe une limite de qualité pour protéger les populations les plus vulnérables. En effet, dans de rares cas, les nitrates ingérés se transforment en nitrites qui peuvent provoquer un empoisonnement aigu en limitant le transport de l'oxygène dans le sang.

### Les pesticides

Insecticides, fongicides et désherbants sont des produits phytosanitaires qui contaminent les eaux de surface et souterraines mal protégées.

Le Code de la santé publique fixe une limite de qualité pour chaque pesticide et métabolite de pesticide pertinent recherché et pour leur somme. La première correspond aux limites de détection des méthodes d'analyse disponibles dans les années 1970. Elle est ainsi jusqu'à 1000 fois plus faible que la recommandation de l'organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'atrazine.

L'élimination des pesticides dans le processus de traitement de l'eau s'appuie essentiellement sur le recours au charbon actif en poudre et en grains et, à Méry-sur-Oise, sur la nanofiltration. Récemment analysé, le métabolite R471811 du Chlorothalonil, un fongicide interdit depuis 2020, fait figure d'exception. Les filières de traitement classiques sont peu efficaces pour le retenir, mais le traitement membranaire par nanofiltration se révèle particulièrement performant.

### L'aluminium

L'aluminium est l'un des constituants majeurs de l'écorce terrestre. Presque toutes les eaux en contiennent naturellement en quantité variable.

Des sels d'aluminium sont utilisés dans le traitement de l'eau pour leur grande capacité à éliminer les matières en suspension d'origine minérale ou organique présentes dans les ressources.

Les connaissances scientifiques actuelles ne permettent pas de conclure à une toxicité de l'aluminium dans l'eau. La référence de qualité n'est pas déterminée par rapport à un risque sanitaire mais sert à mesurer l'efficacité des traitements.

Les conditions d'exploitation très strictes appliquées sur les filières du SEDIF permettent de maintenir des concentrations très faibles, très inférieures aux seuils réglementaires et aux recommandations de l'OMS encore plus strictes.

## Les indicateurs radiologiques

Le Bassin parisien ne présente pas une activité radiologique naturelle importante. Le suivi régulier des indicateurs de radioactivité montre des valeurs très faibles. La qualité radiologique des eaux destinées à la consommation humaine est suivie par 4 indicateurs réglementaires :

- les activités **alpha globale** et **bêta globale** résiduelle servent à orienter la stratégie d'analyse,
- l'activité en tritium et la **dose totale indicative (DTI)** sont des références de qualité.

Le SEDIF s'est équipé d'une balise de mesure de la radioactivité en continu, pour détecter une éventuelle contamination de la Seine, puisqu'un centre nucléaire de production d'électricité est implanté à Nogent-sur-Seine. Celle-ci n'a jamais mis en évidence une activité radiologique inhabituelle.

L'eau et l'alimentation contribuent très faiblement à l'exposition des populations aux rayonnements ionisants, principalement due à la radioactivité naturelle et aux expositions médicales.

## La dureté

Le Bassin parisien est un bassin très majoritairement calcaire. La plupart des eaux qui y sont puisées sont dures ou très dures. La dureté de l'eau est liée à la nature géologique des sols traversés et varie au cours de l'année sous l'effet de l'activité biogéochimique. Les traitements de potabilisation peuvent également influencer

La réglementation ne fixe pas de seuil. Toutes les eaux contiennent du calcium à des concentrations très différentes. Une eau dure participe à l'apport en calcium nécessaire à notre organisme, mais une eau très dure laisse des dépôts dans les installations sanitaires et sur les ustensiles.

## Le fluor et autres composés minéraux

Le **sodium** se retrouve dans tous les types d'eaux à des teneurs variables. C'est un élément vital pour l'organisme : un adulte doit en absorber environ 3 g/J.

Le **potassium** joue un rôle dans la transmission de l'influx nerveux. Il n'y a plus de valeur réglementaire pour ce paramètre.

Les teneurs en **sulfates** dans l'eau sont très variables ; elles ne dépassent généralement pas 1 g/l, sauf pour certaines eaux minérales pouvant contenir jusqu'à 1,2 g/l. Les sulfates ne sont pas toxiques, même s'ils peuvent produire un léger effet purgatif à de fortes doses (1 à 2 g/l).

Les **chlorures** sont l'un des minéraux majeurs de notre alimentation. Un adulte doit en ingérer environ 600 mg/J. Même à de fortes concentrations dans l'eau, ils n'ont aucun effet sur la santé.

Le **fluor** est un élément essentiel pour une dentition saine. En excès, il peut toutefois provoquer des altérations dentaires. Ce risque est exclu pour les eaux du SEDIF, dont les concentrations restent bien inférieures au seuil réglementaire. ■



## LE TRITIUM, UN PARAMÈTRE TRÈS CONTRÔLÉ

La présence de tritium dans l'environnement est surtout attribuable aux activités humaines. Bien que l'OMS fixe une activité maximale admissible de 10 000 becquerels/litre (Bq/L), les instances européennes ont porté cette limite à un niveau très inférieur (100 Bq/L), afin de limiter les rejets en tritium de l'industrie électronucléaire. Depuis que le suivi est mis en œuvre, aucun dépassement n'a jamais été enregistré.



# Tableau de bord

## de la qualité de l'eau

| Résultats du contrôle sanitaire 2022 – Teneur par unité de distribution |            |               |                   |               |                  |
|---|------------|---------------|-------------------|---------------|------------------|
|   | Mesure     | Choisy-le-Roi | Neuilly-sur-Marne | Méry-sur-Oise | Aulnay-sous-Bois |
| Nitrates (mg/L)   | moyenne    | 21            | 17                | 20            | 0,1              |
|   | fourchette | 13 à 31       | 8 à 37            | 13 à 26       | 0 à 0,6          |
| Aluminium (µg/L)  | moyenne    | 39            | 47                | < 10          | < 10             |
|   | maximum    | 56            | 64                | 12            | < 10             |
| Dureté (°f) <sup>(7)</sup>  | moyenne    | 23            | 26                | 17            | 32               |
|   | fourchette | 18 à 28       | 17 à 32           | 9 à 23        | 29 à 35          |
| <b>Composés minéraux</b>  |            |               |                   |               |                  |
| Calcium (mg/L)  | moyenne    | 83,3          | 88,7              | 63,0          | 93,7             |
| Magnésium (mg/L)  | moyenne    | 3,5           | 9,7               | 4,5           | 21,7             |
| Sodium (mg/L)   | moyenne    | 12,5          | 13,1              | 20,2          | 7,0              |
| Potassium (mg/L)  | moyenne    | 2,6           | 2,8               | 3,7           | 1,5              |
| Chlorures (mg/L)  | moyenne    | 25,2          | 24,1              | 32,2          | 8,6              |
| Sulfates (mg/L)   | moyenne    | 33,8          | 46,8              | 22,6          | 35,0             |
| Bicarbonates (mg/L)   | moyenne    | 218,0         | 254,0             | 182,0         | 391,0            |
| Fluor (mg/L)  | moyenne    | 0,12          | 0,19              | 0,11          | 0,56             |

|   | Seuils réglementaires       | Résultats du contrôle sanitaire 2022  |   |
|---|-----------------------------|---|---|
|   |                             | Analyse conduite sur l'eau produite par les usines de production d'eau superficielle et souterraine | Analyse conduite sur l'eau distribuée par le réseau |
| <b>Paramètres bactériologiques</b>            |                             |   |   |
| Escherichia coli                              | 0 / 100 ml                  | 100 %   | 100 %   |
| Entérocoques                                  | 0 / 100 ml                  | 100 %   | 100 %   |
| <b>Pesticides</b>                             |                             |   |   |
| Atrazine, glyphosate, AMPA, autres pesticides | ≤ 0,10 µg/l                 | 100 %   | -   |
| Pesticides totaux                             | ≤ 0,50 µg/l                 | 100 %   | -   |
| <b>Aluminium</b>                              |                             |   |   |
| Aluminium                                     | ≤ 200 µg/l                  | 100 %   | 100 %   |
| <b>Indicateurs radiologiques</b>              |                             |   |   |
| Activité alpha globale                        | ≤ 0,1 Bq/l <sup>(1)</sup>   | 97,1 % <sup>(3)</sup>   | -   |
| Activité bêta globale résiduelle              | ≤ 1 Bq/l                    | 100 %   | -   |
| Dose totale indicative                        | ≤ 0,1 mSv/an <sup>(2)</sup> | 100 %   | -   |
| Tritium                                       | ≤ 100 Bq/l                  | 100 %   | -   |

<sup>(1)</sup> Becquerel par litre – <sup>(2)</sup> Millisievert par an – <sup>(3)</sup> Les dépassements de l'activité alpha globale sont observés dans la nappe de l'Yprésien. Cette activité est d'origine naturelle. La recherche de l'ensemble des radionucléides montre que la Dose Totale Indicative (DTI) est respectée.



|  | Neuilly-sur-Seine | Pantin  | Savigny-le-Temple | Seine-Port  | Limites de qualité <sup>(4)</sup> | Références de qualité <sup>(5)</sup> |
|--|-------------------|---------|-------------------|-------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
|  | 12                | 7       | 31                | 28,5        | 50                                | 200 <sup>(6)</sup>                   |
|  | 6 à 20            | 1 à 19  | 28 à 34           | 27 à 30     |                                   |                                      |
|  | 21                | < 10    | < 10              | < 10        |                                   |                                      |
|  | 24                | < 10    | < 10              | < 10        |                                   |                                      |
|  | 17                | 25      | 32                | 32          |                                   |                                      |
|  | 12 à 23           | 21 à 28 | 18 à 35           | 31,7 à 32,2 |                                   |                                      |
|  | 62,4              | 71,6    | 118,2             | 117,1       |                                   |                                      |
|  | 5,3               | 17,4    | 6,8               | 7,1         |                                   |                                      |
|  | 11,4              | 18,9    | 15,7              | 16,2        |                                   | 200                                  |
|  | 11,8              | 8,9     | 3,3               | 4,1         |                                   |                                      |
|  | 19,8              | 18,9    | 38,7              | 40,0        |                                   | 250                                  |
|  | 22,4              | 66,6    | 36,5              | 39,0        |                                   | 250                                  |
|  | 202,0             | 258,0   | 311,0             | 317,0       |                                   |                                      |
|  | 0,22              | 0,43    | 0,13              | 0,14        | 1,5                               |                                      |

<sup>(4)</sup> Les limites de qualité portent sur des paramètres susceptibles de générer des effets sur la santé. Les eaux destinées à la consommation humaine doivent les respecter – <sup>(5)</sup> Les références de qualité concernent des substances sans incidence directe sur la santé. Leur respect est le témoin du bon fonctionnement des installations de traitement et de distribution de l'eau –

<sup>(6)</sup> Référence de qualité fixé par le Code de la santé publique; l'OMS recommande de viser un objectif de 100 µg/l en sortie des grandes unités de traitement de l'eau. – <sup>(7)</sup> Degré français: 1 °F = 10 mg/l de carbonate de calcium = 4 mg/l de calcium.

Méry-sur-Oise



Choisy-le-Roi



Neuilly-sur-Marne



# Comprendre votre facture

Une facture unique  
pour 2 services et 6  
taxes et redevances

La facture type d'un ménage consommant 10 m<sup>3</sup> par mois (120 m<sup>3</sup>/an) est variable selon les communes, en raison des différences d'organisation du service de l'assainissement, qui ont de ce fait des tarifs différents.

Ainsi, sur le territoire du SEDIF, l'eau est disponible, au tarif général, à un prix complet pondéré de **4,35 € TTC par m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Le SEDIF est chargé de collecter diverses taxes et redevances, qu'il reverse ensuite aux organismes dont elles relèvent.

Ce prix de l'eau « complet » varie ainsi de **2,21 € TTC à 5,62 € TTC par m<sup>3</sup>** selon le coût de l'assainissement, qui dépend de l'organisation retenue par les communes. ■

## Votre consommation

|                         | Volume consommé    | Ancien index    | Nouvel index      | Déterminé par |
|-------------------------|--------------------|-----------------|-------------------|---------------|
| Compteur n° ECHANTILLON | 120 m <sup>3</sup> | 0 au 01.01.2022 | 120 au 01.01.2023 | estimation    |

## Votre facture en détail

| Période de facturation   | Volume en m <sup>3</sup> ou quantité | Prix unitaire en € | Montant HT en € | Taux TVA % |
|--|--------------------------------------|--------------------|-----------------|------------|
| <b>Production et distribution de l'eau potable</b>   |                                      |                    |                 |            |
| Part délégataire du 01-01-2022 au 01-01-2023 tranche 1   | 120                                  | 0,7474             | 89,69           | 5,50%      |
| Part Syndicale du 01-01-2022 au 01-01-2023   | 120                                  | 0,5100             | 61,20           | 5,50%      |
| Abonnement trimestriel du 01-01-2022 au 01-01-2023<br>(Contribution aux frais fixes du service de l'eau)                                 |                                      |                    | 25,64           | 5,50%      |
| Préservation des ressources en eau du 01-01-2022 au 01-01-2023<br>(Agence de l'Eau Seine-Normandie Délibération du 16/12/22 n°2022 - 34) | 120                                  | 0,0507             | 6,08            | 5,50%      |
| <b>Collecte et traitement des eaux usées</b>   |                                      |                    |                 |            |
| Redevance communale du 01-01-2022 au 01-01-2023  | 120                                  | 0,5770             | 69,24           | 5,40%      |
| Redevance intercommunale du 01-01-2022 au 01-01-2023   |                                      |                    |                 |            |
| Redevance départementale du 01-01-2022 au 01-01-2023   | 120                                  | 0,4133             | 49,60           | 10,00%     |
| Redevance interdépartementale du 01-01-2022 au 01-01-2023  | 120                                  | 1,1992             | 143,90          | 10,00%     |
| <b>Organismes publics</b>  |                                      |                    |                 |            |
| Modernisation des réseaux<br>(Agence de l'Eau Seine-Normandie)   | 120                                  | 0,1850             | 22,20           | 4,86%      |
| Lutte contre la pollution<br>(Agence de l'Eau Seine-Normandie)   | 120                                  | 0,3952             | 47,42           | 5,50%      |
| Développement des voies navigables<br>(Délibération du 16/12/22 n°2022 - 33)   | 120                                  | 0,0156             | 1,87            | 5,50%      |
| Soutien d'étiage<br>(Délibération du 16/12/22 n°2022 - 35)   | 120                                  | 0,0117             | 1,40            | 5,50%      |
| <b>Total HT</b>  |                                      |                    | <b>539,07</b>   |            |
|  |                                      |                    | montant € HT    |            |
| TVA à 3,47%  |                                      |                    | 0,72            | 20,83      |
| TVA à 4,86%  |                                      |                    | 1,08            | 22,20      |
| TVA à 5,40%  |                                      |                    | 3,76            | 69,24      |
| TVA à 5,50%  |                                      |                    | 12,83           | 233,30     |
| TVA à 10,00%   |                                      |                    | 19,35           | 193,50     |
| <b>Total TTC</b>   |                                      |                    | <b>576,81</b>   |            |
| Total TVA  |                                      |                    | 37,74           | 539,07     |

## QUELQUES EXEMPLES DE CONSOMMATION DOMESTIQUE AU SEIN DU BUDGET D'UN FOYER MOYEN

| PAR EXEMPLE                             | QUANTITÉ ESTIMÉE     | COÛT ESTIMÉ    |
|---|----------------------|----------------|
| Un bain                                 | 130 L                | 0,57 €         |
| Une douche                              | 40 L                 | 0,17 €         |
| Un lave-vaisselle                       | 15 L                 | 0,07 €         |
| Un lave-linge                           | 70 L                 | 0,30 €         |
| Une chasse d'eau                        | 5 L                  | 0,02 €         |
| <b>Budget mensuel moyen d'un ménage</b> | <b>10 000 L/mois</b> | <b>43,49 €</b> |

## SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

**30,5 %**

**DU TOTAL FACTURÉ  
SOIT 1,3248 € HT/M<sup>3</sup>  
OU 13,25 € HT/MOIS/FOYER**

**= MOINS D'UN TIERS  
DE LA FACTURE**

## SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

**47,9 %**

**DU TOTAL FACTURÉ  
SOIT 2,08 € HT/M<sup>3</sup>  
OU 20,85 € HT/MOIS/FOYER**

## TAXES ET REDEVANCES

**21,6 %**

**DU TOTAL FACTURÉ  
SOIT 0,93 € HT/M<sup>3</sup>  
OU 9,39 € HT/MOIS/FOYER**

## TOTAL FACTURÉ

**= 4,3485 € TTC  
ou 43,49€ TTC/Mois/Foyer**

en moyenne sur le territoire  
du SEDIF au 1<sup>er</sup> janvier 2022

1 m<sup>3</sup> = 1000 litres

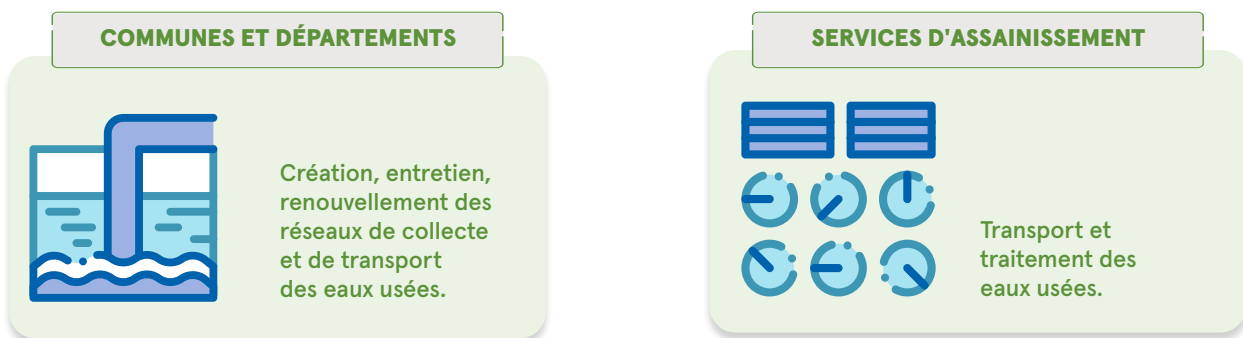
## SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

LE SEDIF EST RESPONSABLE DE L'ENSEMBLE DES MISSIONS PERMETTANT LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE.



## SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

PLUSIEURS ACTEURS ORGANISENT LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT.

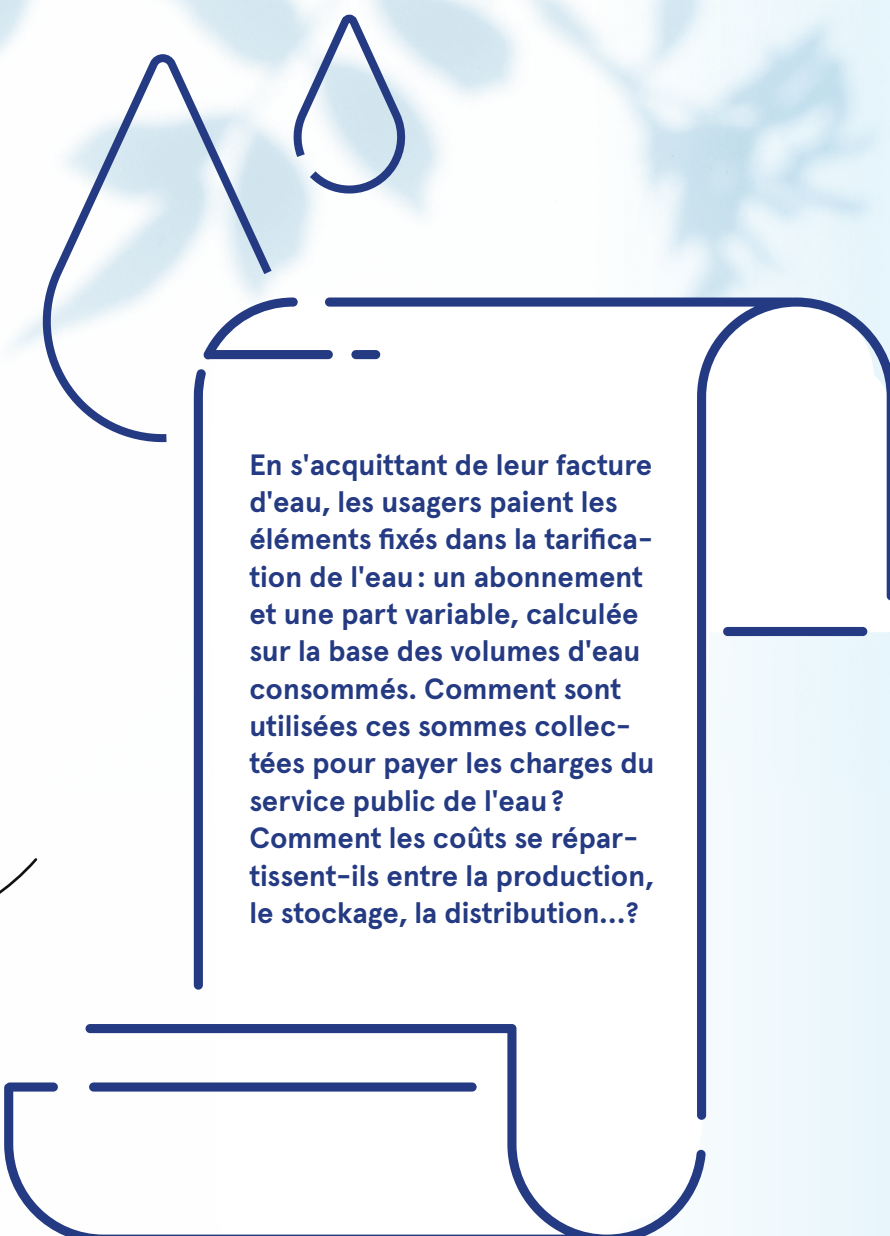


## TAXES ET REDEVANCES

L'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), l'EPTB Seine Grands Lacs et Voies navigables de France (VNF) prélèvent des taxes et redevances par le biais de la facture d'eau et d'assainissement pour assurer leurs missions.



## À quoi sert votre facture ?



En s'acquittant de leur facture d'eau, les usagers paient les éléments fixés dans la tarification de l'eau : un abonnement et une part variable, calculée sur la base des volumes d'eau consommés. Comment sont utilisées ces sommes collectées pour payer les charges du service public de l'eau ? Comment les coûts se répartissent-ils entre la production, le stockage, la distribution... ?

### Méthode

La part de la facture d'eau revenant au Service public de l'eau potable (31 % du total de la facture) est analysée sous deux angles de vue pour comprendre comment les ressources financières du service :

1. couvrent les charges réparties selon les différentes missions ou fonctions assurées par le service (produire, stocker, distribuer,...) ;
2. financent les différents **types de charges du service selon leur nature** : dépenses d'exploitation courante, maintien et modernisation du patrimoine.

Étant mené dans l'objectif d'aboutir à une présentation simple et pédagogique, ce travail n'est pas lisible directement à partir des comptes du service : il résulte d'une analyse complémentaire et intégrant des

retraitements entre les différentes imputations comptables pour aboutir à la représentation figurant sur cette double page.

Le service public de l'eau est un service public industriel et commercial (SPIC). À ce titre, son budget est autonome et doit être équilibré en recettes et en dépenses. Les recettes sont donc perçues en contrepartie des services rendus et l'utilisateur paie le prix du service dont il bénéficie : c'est le principe "l'eau paie l'eau".

Le SEDIF doit donc équilibrer son budget à partir de ses propres financements, dont principalement les ventes d'eau et de services à ses usagers et les ventes d'eau en gros à des services voisins. Il ne bénéficie pas de subventions ou de financement de la part de ses membres.

*Les graphiques présentés dans cette double page représentent la décomposition actuelle de ce que coûte le service rendu, et donc comment est utilisée la facture d'eau des usagers.*

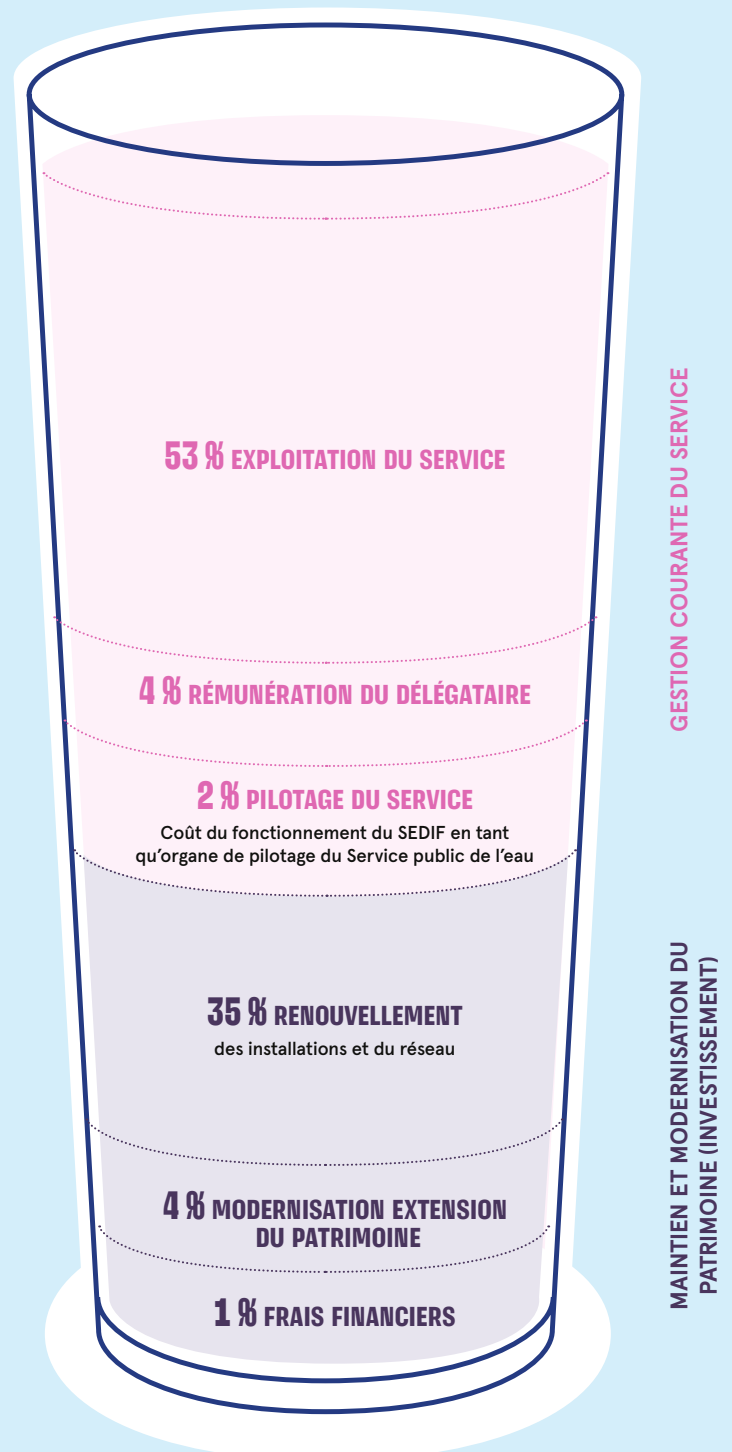
## CE QUE PAIE LA FACTURE D'EAU...

### ...DE L'USINE DE PRODUCTION AU ROBINET DE L'USAGER



Les 3 principaux postes de dépenses du Service de l'eau portent sur la production de l'eau, son transport / stockage et sa distribution.

### ...PAR NATURE DE CHARGES



L'exploitation courante du service, son pilotage et la rémunération allouée au délégataire représente environ 60 % des dépenses. Les 40 % restant correspondent aux investissements réalisés sur les installations et au coût financier à supporter pour les réaliser (les intérêts des emprunts contractés pour contribuer au financement de ces investissements).

# Comment évolue votre facture ?

La reprise de l'inflation constatée depuis 2022 sur tous les secteurs économiques s'est aussi matérialisée sur la facture d'eau, pour l'eau potable et plus fortement pour l'assainissement.

Sous l'effet de la reprise générale de l'inflation constatée sur tous les secteurs économiques, la facture d'eau moyenne a augmenté de 10,5 % de 2022 à 2023.

Cette hausse est supérieure à l'inflation courante (estimée à +6,5 % de janvier 2022 à janvier 2023) en raison de la composition des dépenses des services d'eau et d'assainissement, qui diffère de celle du budget des ménages et comporte plus de natures de dépenses subissant une forte inflation :

- les postes énergie et produits de traitement ont connu des hausses marquées tant pour les services d'eau que d'assainissement ;
- le coût des travaux, dont la poursuite est nécessaire au maintien en bon état du patrimoine technique de ces services, a augmenté ;
- le coût financier de la dette, pour les emprunts à taux variable, a suivi la remontée des taux d'intérêt.

Pour un ménage moyen, consommant 10 m<sup>3</sup>/mois (standard réglementaire de

120 m<sup>3</sup>/an), cela représente un surcoût de 4,59 € TTC/mois.

Ces 4,59 € se décomposent comme suit :

- eau potable : +1,46 €/mois ;
- assainissement : +2,78 €/mois ;
- taxes et redevances : +0,34 €/mois.

Le SEDIF a déployé dès 2022 diverses mesures pour maîtriser au mieux cette évolution et limiter l'impact de l'inflation sur la facture de ses usagers.

|                                      |  | AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2022 |   | AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2023  |   |                                  |                  |
|--------------------------------------|--|---------------------------------|---|----------------------------------|---|----------------------------------|------------------|
|                                      |  | Organismes décisionnaires       | Prix exprimé ou ramené au m <sup>3</sup> (en €) | Facture mensuelle moyenne (en €) | Prix exprimé ou ramené au m <sup>3</sup> (en €) | Facture mensuelle moyenne (en €) | Évolution (en %) |
| EAU POTABLE<br><b>+11,0 %</b>        | <b>1<sup>er</sup> part : Eau potable et son délégataire</b>        |                                 |   |                                  |   |                                  |                  |
|                                      | Consommation prix au m <sup>3</sup> (part revenant au délégataire) | SEDIF                           | 0,7038  | 7,04                             | 0,7474  | 7,47                             | 6,2 %            |
|                                      | Consommation prix au m <sup>3</sup> (part revenant au SEDIF)       | SEDIF                           | 0,4200  | 4,20                             | 0,5100  | 5,10                             | 21,4 %           |
|                                      | Abonnement (revenant au délégataire)                               | SEDIF                           |   | 2,01                             |   | 2,14                             | 6,3 %            |
|                                      | Abonnement ramené au m <sup>3</sup> <sup>(1)</sup>                 | SEDIF                           | 0,2010  |                                  | 0,2137  |                                  | 6,3 %            |
|                                      | <b>Total SEDIF</b>   |                                 | <b>1,3248</b>                                   | <b>13,25</b>                     | <b>1,4711</b>                                   | <b>14,71</b>                     | <b>11,0 %</b>    |
| ASSAINISSEMENT<br><b>+13,3 %</b>     | <b>2<sup>e</sup> part : Assainissement</b>                         |                                 |   |                                  |   |                                  |                  |
|                                      | Redevance communale/intercommunale <sup>(2)</sup>                  | Communes /EPCI                  | 0,5231  | 5,23                             | 0,5770  | 5,77                             | 10,3 %           |
|                                      | Redevance syndicale <sup>(2)</sup>                                 | Syndicats                       | 0,1676  | 1,68                             | 0,1736  | 1,74                             | 3,6 %            |
|                                      | Redevance départementale <sup>(2)</sup>                            | Départements                    | 0,4055  | 4,06                             | 0,4133  | 4,13                             | 1,9 %            |
|                                      | Redevance interdépartementale <sup>(2)</sup>                       | SIAAP                           | 0,9887  | 9,89                             | 1,1992  | 11,99                            | 21,3 %           |
|                                      | <b>Total Collecte et traitement des eaux usées</b>                 |                                 | <b>2,0849</b>                                   | <b>20,85</b>                     | <b>2,3631</b>                                   | <b>23,63</b>                     | <b>13,3 %</b>    |
| TAXES ET REDEVANCES<br><b>+3,6 %</b> | <b>3<sup>e</sup> part : Taxes et redevances</b>                    |                                 |   |                                  |   |                                  |                  |
|                                      | Préservation des ressources en eau <sup>(3)</sup>                  | AESN                            | 0,0520  | 0,52                             | 0,0507  | 0,51                             | -2,5 %           |
|                                      | Lutte contre la pollution <sup>(2)</sup>                           | AESN                            | 0,3958  | 3,96                             | 0,3952  | 3,95                             | -0,2 %           |
|                                      | Modernisation des réseaux de collecte                              | AESN                            | 0,1850  | 1,85                             | 0,1850  | 1,85                             | 0,0 %            |
|                                      | Redevance de soutien d'étiage                                      | EPTB Seine Grands Lacs          | 0,0090  | 0,09                             | 0,0117  | 0,12                             | 30,0 %           |
|                                      | Développement des voies navigables                                 | VNF                             | 0,0132  | 0,13                             | 0,0156  | 0,16                             | 18,2 %           |
| <b>TVA</b>                           | État   | 0,2838                          | 2,84  | 0,3145                           | 3,15  | 10,8 %                           |                  |
|                                      | <b>Total Organismes publics</b>                                    |                                 | <b>0,9388</b>                                   | <b>9,39</b>                      | <b>0,9727</b>                                   | <b>9,73</b>                      | <b>3,6 %</b>     |
|                                      |  |                                 | Prix complet ramené au m <sup>3</sup>           |                                  | Prix complet ramené au m <sup>3</sup>           |                                  |                  |
|                                      | <b>TOTAL (moyenne pondérée sur l'ensemble des communes)</b>        |                                 | <b>4,3485</b>                                   | <b>43,48</b>                     | <b>4,8069</b>                                   | <b>48,07</b>                     | <b>10,5 %</b>    |

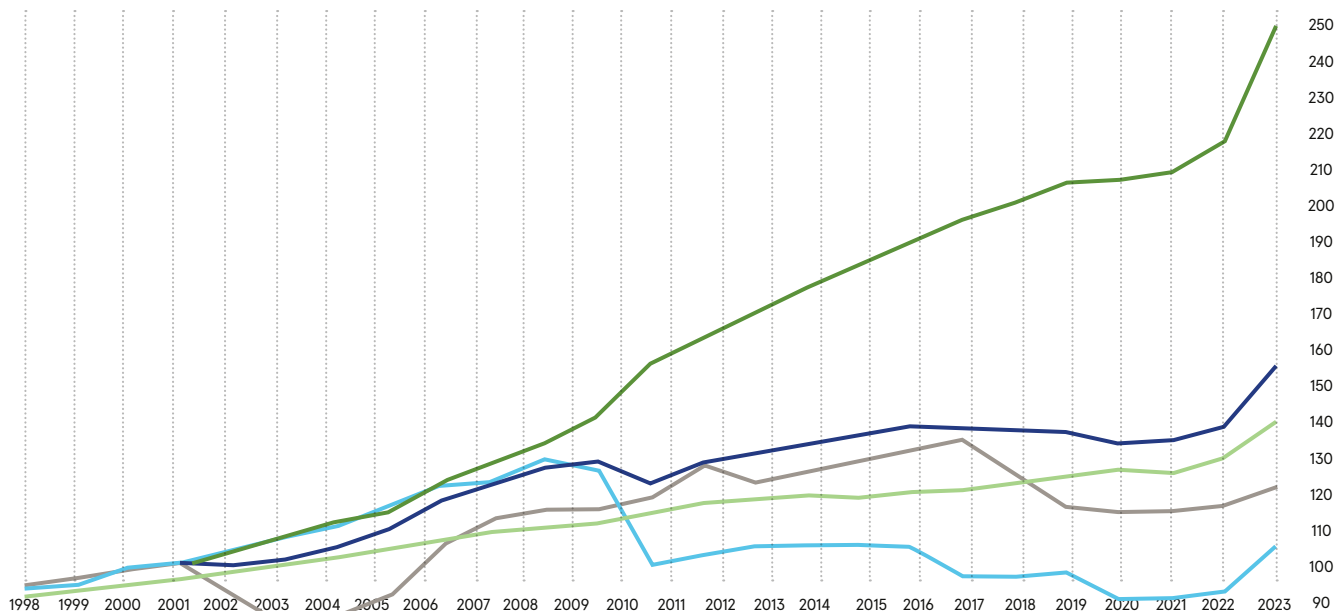
\*Valeurs moyennes pondérées sur l'ensemble des communes du SEDIF

TVA à 5,5 % ou 10 % selon les éléments de la facture (voir annexe 3)

<sup>(1)</sup> Prix moyen pour une consommation de 10 m<sup>3</sup> par mois, soit 120 m<sup>3</sup> par an et ramenée en €/m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> Pour mieux traduire la valeur des différentes parts de la redevance d'assainissement, ce tableau est établi à partir des tarifs pratiqués sur l'ensemble des communes desservies, calculés en moyenne pondérée par leur population.

<sup>(3)</sup> La redevance pour la préservation des ressources en eau figure sur la facture réglementaire dans la première partie « distribution de l'eau ».



### Évolution comparée des composantes de la facture et de l'inflation sur 25 ans

Des trois composantes de la facture d'eau, la part correspondant au service assuré par le SEDIF connaît l'évolution la plus modérée, trois fois inférieure à l'inflation sur les 25 dernières années, malgré les ajustements rendus nécessaires en 2022-2023 du fait de l'évolution des coûts du service public de l'eau.

### Évolution de la part relative des composantes de la facture depuis 25 ans

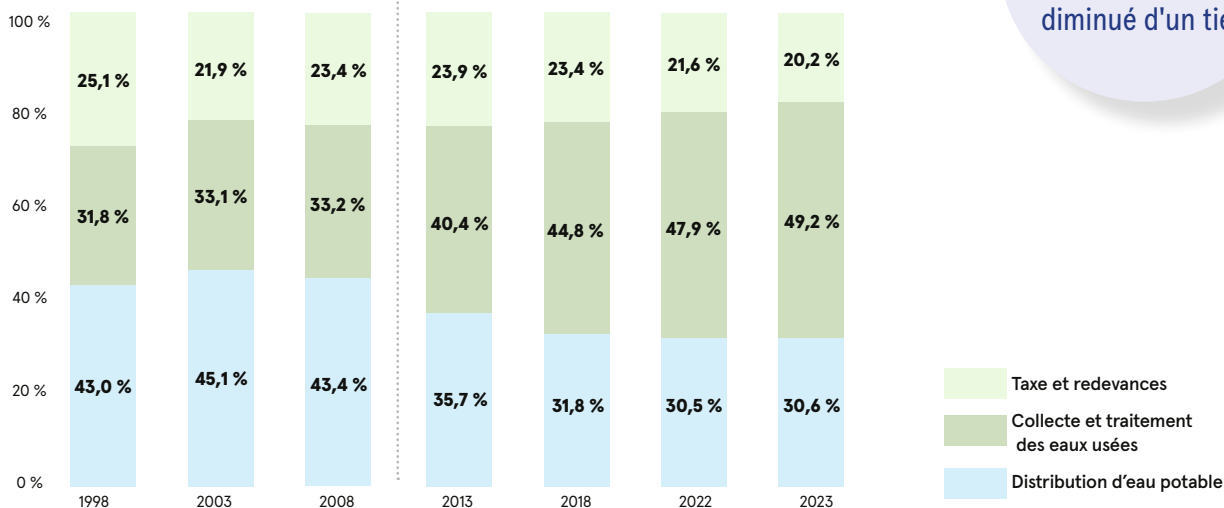
En 25 ans, la part de l'eau potable dans la facture d'eau a diminué d'un tiers.

Comptant pour 43 à 45 % de la facture totale dans les années 1998-2003, le service de production et distribution d'eau potable n'en représente plus que 30,6 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau contrat de DSP 2011-2022, il demeure au 2<sup>e</sup> rang des coûts, derrière la part de l'assainissement qui constitue 49 % de la facture. ■

En 25 ans, le poids de la distribution sur la facture de l'eau a diminué d'un tiers

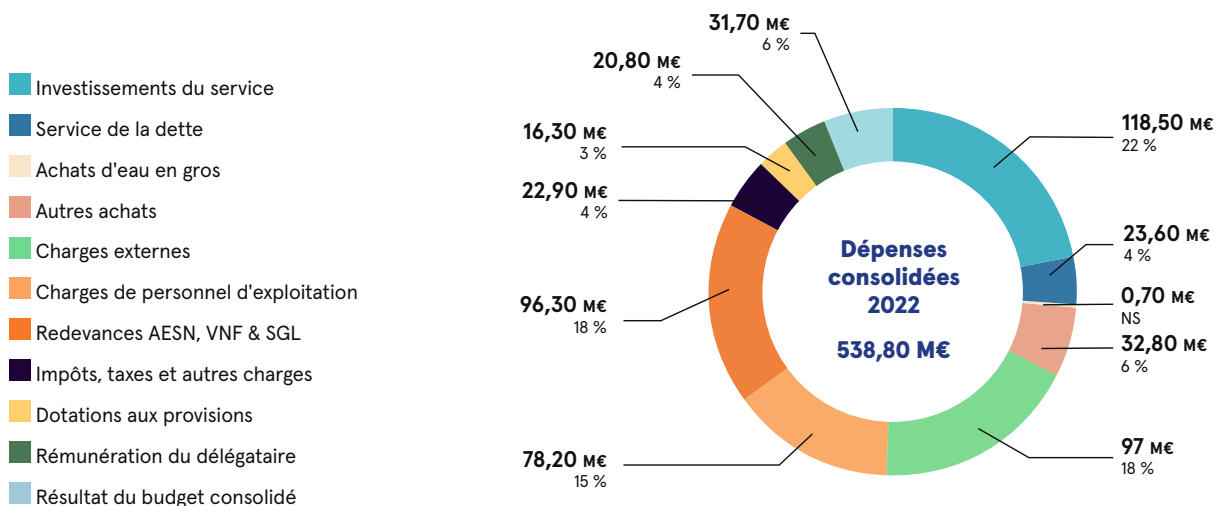
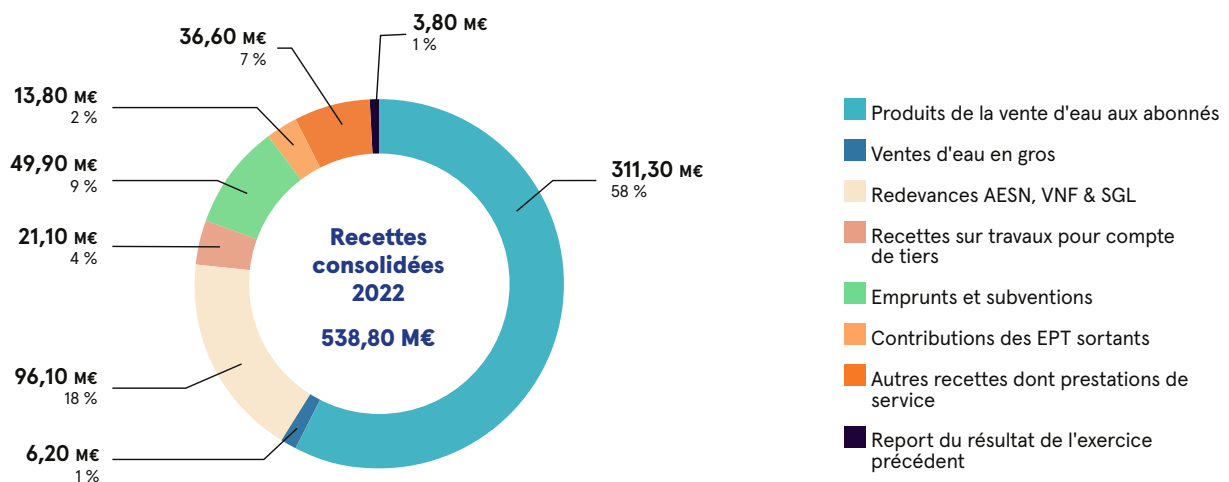
Nouveau contrat de DSP en 2011



## Le budget consolidé

Les données du compte d'exploitation tenu par le délégataire, couplées aux données du compte administratif tenu par le SEDIF, permettent de proposer, après neutralisation des mouvements réciproques, une vision consolidée du budget du service de l'eau, présentant l'équilibre financier complet du service.

Q Voir Annexe 3 "Les données économiques"



Le compte administratif est un document budgétaire géré par le SEDIF qui retrace toutes les recettes et dépenses effectives réalisées au cours de l'exercice N. Le compte 2022 du SEDIF est commenté page suivante. Tirant l'essentiel de ses recettes des ventes d'eau aux abonnés, il couvre les dépenses décidées par le SEDIF : investissements mais aussi fonctionnement de ses services.



Le compte d'exploitation du délégataire se décompose en cinq sous-comptes, et retrace l'ensemble des recettes et dépenses permettant d'assurer les missions qui lui sont confiées, qui relèvent essentiellement de l'exploitation du service. Le compte d'exploitation est présenté dans le rapport annuel du délégataire.



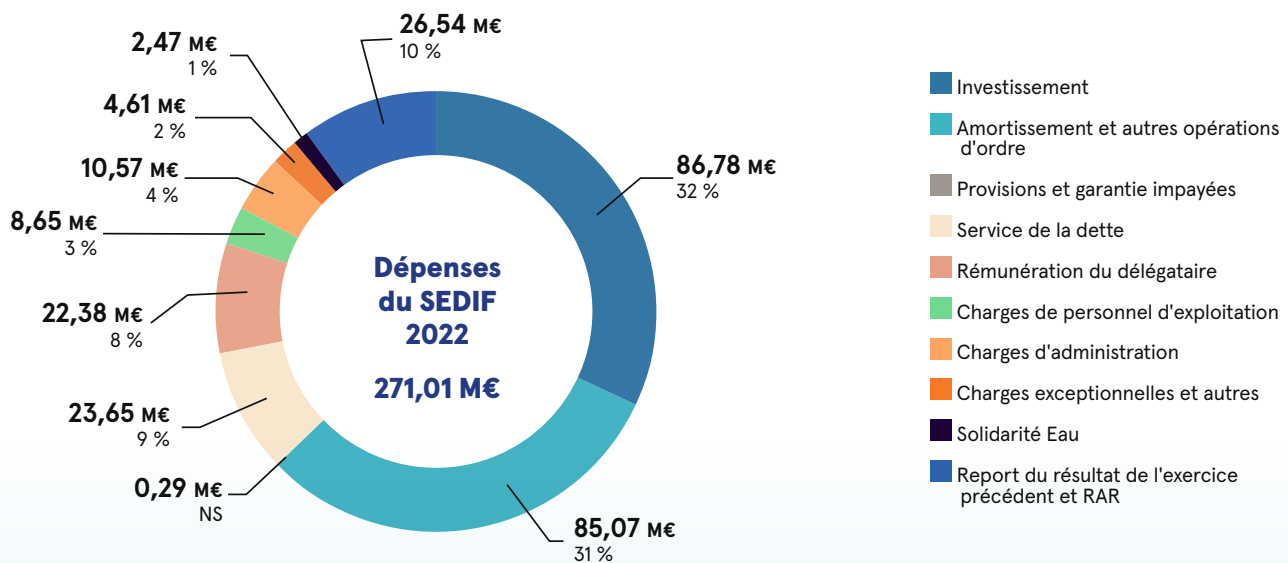
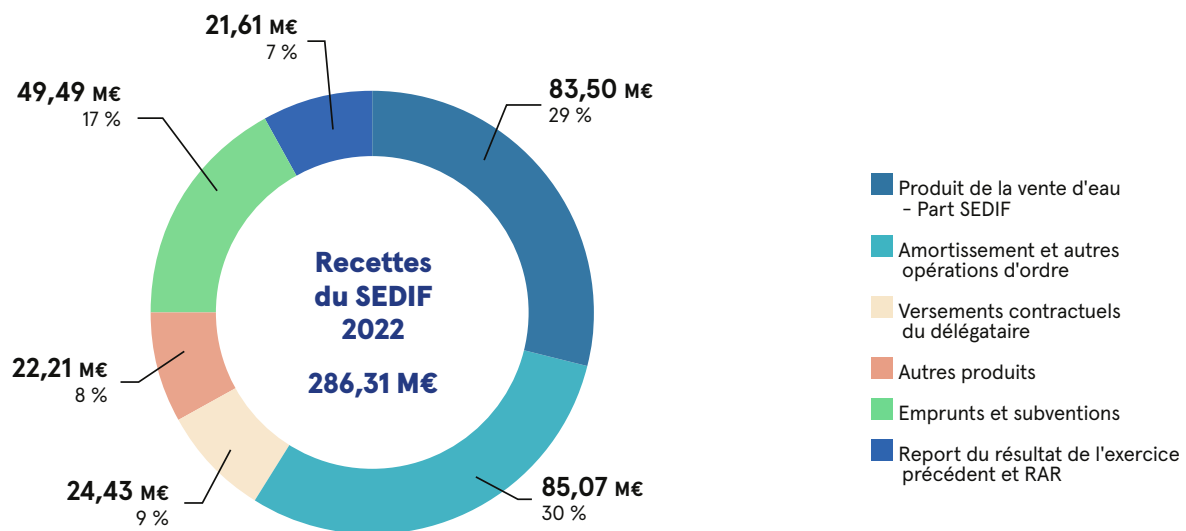
Le budget consolidé du service de l'eau, après retraitement des mouvements internes pour éviter les doubles comptes, donne la vision d'ensemble du budget du service de l'eau.



# Compte administratif

Le compte administratif enregistre l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes réalisées par le SEDIF au cours de l'exercice.

Q Voir Annexe 3 "Les données économiques"



Résultat net de clôture : 15,30 M€

# La dette

Une dette en progression en 2022, tout en restant maîtrisée.

## LE CONTRAT PLURIANNUEL À CONDITIONS PRÉFÉRENTIELLES DE LA CEB

Dans le cadre de l'enveloppe pluriannuelle de 100 M€ obtenue en 2019 auprès de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), le SEDIF a réalisé deux appels de fonds pour un total de 44 M€ en 2022. Les conditions de la CEB sont avantageuses (marges bancaires faibles) et cet accord illustre le sérieux accordé au SEDIF par les prêteurs institutionnels, très sélectifs.

L'encours de dette au 31/12/2022 s'établit à 183,31 M€, en progression de 14 % par rapport au niveau constaté au 31 décembre 2021 (161 M€). En 2022, la stratégie retenue a consisté à mobiliser l'essentiel de l'enveloppe ouverte au budget au titre des crédits d'emprunt (44 M€ de tirage sur 2022).

Dans un contexte de forte progression des taux et d'incertitude, le SEDIF a souhaité profiter de quelques fenêtres d'opportunité pour sécuriser des tirages à taux fixes, à des niveaux encore très compétitifs.

La capacité de désendettement s'établit à 2 ans et 4 mois au 31/12/2022. Elle était inférieure à 2 ans depuis 2018. Ce niveau reste largement inférieur aux moyennes constatées dans les communes. Le SEDIF se place parmi les collectivités présentant une situation financière saine.

## La dette du SEDIF et la Charte GISSLER

Au regard de la charte GISSLER dite « de bonne conduite », établie pour les banques et les collectivités, classant les emprunts de 1A à 5E selon le risque de taux encouru, **100 % des emprunts du SEDIF sont classés 1A (risque minimal) au 31/12/2022.** ■

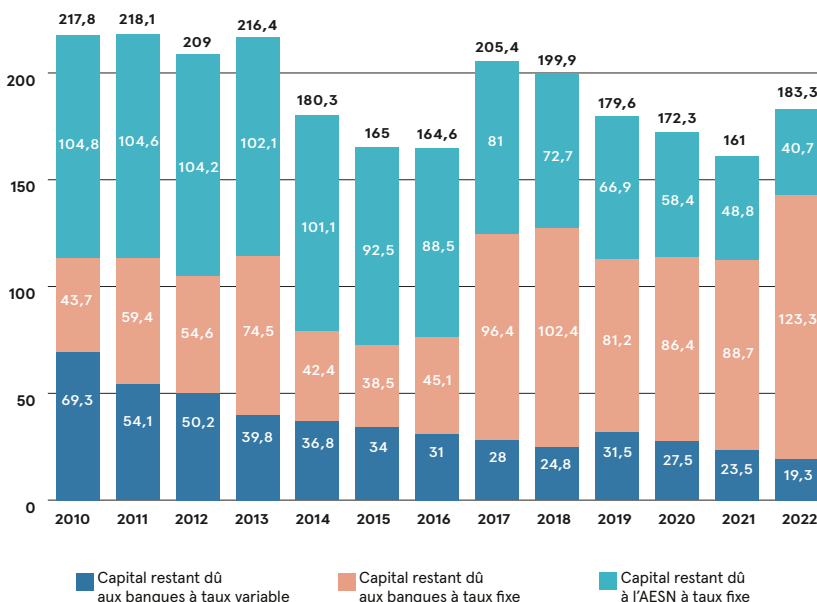
### LA DETTE DU SEDIF EN CHIFFRES

|  |           |
|--|-----------|
| Encours au 31/12/2022                              | 183,31 M€ |
| dont Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)        | 40,68 M€  |
| dont banques                                       | 142,63 M€ |
| Taux moyen global                                  | 1,11 %    |
| Taux fixe moyen AESN                               | 0 %       |
| Taux fixe moyen banques                            | 1,42 %    |
| Taux variable moyen banques constaté au 31/12/2022 | 1,49 %    |
| Durée de vie résiduelle                            | 10 ans    |

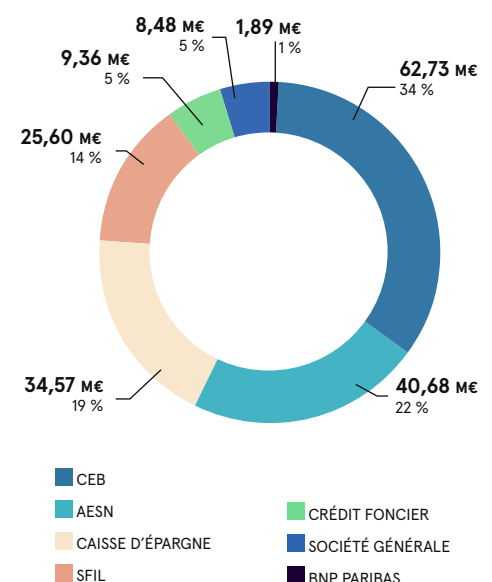
### MOUVEMENTS EN 2022

|                               |          |
|-------------------------------|----------|
| Remboursements en capital     | 22,10 M€ |
| dont remboursements anticipés | 0,00 M€  |
| Intérêts                      | 1,30 M€  |
| Emprunts nouveaux en 2022     | 44,44 M€ |
| dont AESN                     | 0,44 M€  |
| dont banques                  | 44 M€    |

### ENCOURS DE DETTE AU 31/12/2022 EN M€



### RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE ENTRE ORGANISMES PRÊTEURS AU 31/12/2022



# L'investissement

## financement et réalisation

En 2022, 87 M€ HT de dépenses d'équipement réalisées, soit environ 92 % des montants budgétés sur l'exercice.

En 2022, les travaux sur les canalisations de distribution restent le premier poste de dépenses du Syndicat (32,88 M€) avec près de 50 km de canalisations vétustes renouvelés en 2022.

Les travaux sur les canalisations de transport ainsi que les travaux sur les stations de pompage se sont vus consacrer le même montant en 2022 (12,73 M€ chacun). 22,20 M€ ont été consacrés aux trois usines de production.

Les remplacements de branchements en plomb sont peu nombreux ces dernières années, la quasi-totalité ayant déjà été réalisée sur le territoire. Les remplacements résiduels concernent la commune de Saint-Maur qui a adhéré au Syndicat en 2016.



La volonté des élus est de maintenir un fort niveau d'investissement correspondant aux besoins du Service public de l'eau.



### Grégoire de LASTEYRIE

Vice-président du SEDIF  
Délégation Finances/Foncier  
Maire de Palaiseau (91)  
Président de la CA Paris Saclay



| NATURE DES TRAVAUX<br>(EN M€ HT)                                 | 2020<br>RÉALISÉ | 2021<br>RÉALISÉ | 2022<br>RÉALISÉ | TAUX DE RÉALISATION<br>2022 EN %<br>RÉALISÉ COMPARÉ AU BUDGÉTÉ |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|--|
| <b>Usines Principales, Stations de pompage et réservoirs (A)</b> | <b>27,16</b>    | <b>37,61</b>    | <b>34,92</b>    | <b>80 %</b>  |
| Choisy-le-Roi  | 9,61            | 12,66           | 8,66            |  |
| Méry-sur-Oise  | 4,36            | 12,19           | 10,53           | 80 %   |
| Neuilly-sur-Marne  | 1,46            | 1,75            | 3,01            |  |
| Stations de pompage et réservoirs                                | 11,73           | 11,00           | 12,73           | 80 %   |
| <b>Réseaux (B)</b>   | <b>52,64</b>    | <b>48,65</b>    | <b>45,62</b>    | <b>83 %</b>  |
| Remplacements branchements en plomb                              | 0,37            | 0,08            | 0,01            | NS   |
| Canalisations de transport                                       | 8,27            | 13,68           | 12,73           | 71 %   |
| Canalisations de distribution                                    | 44,00           | 34,88           | 32,88           | 89 %   |
| <b>Autres opérations (C)</b>                                     | <b>11,40</b>    | <b>7,31</b>     | <b>6,24</b>     | <b>55 %</b>  |
| Bâtiments administratifs, mobilier,...                           | 0,27            | 0,09            | 0,54            | 51 %   |
| Études et Systèmes d'information                                 | 11,13           | 7,22            | 5,70            | 55 %   |
| <b>Total du financement D=A+B+C</b>                              | <b>91,20</b>    | <b>93,57</b>    | <b>86,78</b>    | <b>92 %</b>  |

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte des travaux réalisés par le délégataire.

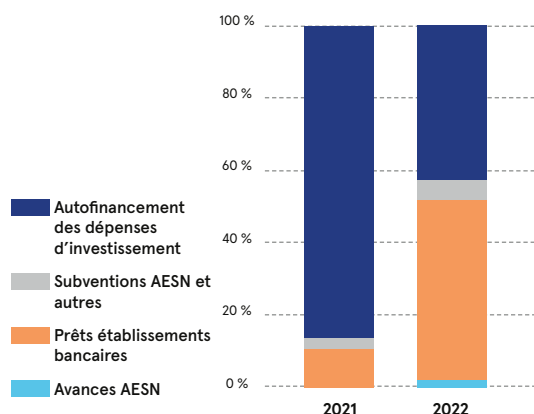
## Les sources de financement des investissements en 2022

L'autofinancement dégagé principalement à partir du produit de vente d'eau permet de financer les investissements d'équipement à hauteur de 43 % en 2022. Les ressources issues des subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie – en diminution depuis plusieurs années – et autres le complètent, à hauteur de 5,8 %, ainsi que les avances de l'Agence à hauteur de 0,5 %. **En 2022, le SEDIF a eu recours à l'emprunt bancaire pour 44,00 M€, soit près de 51 % de son financement.** ■

### LES RECETTES CONSACRÉES AUX INVESTISSEMENTS (EN M€)

| EXERCICES                                     | 2021         |               | 2022         |               |
|---|--------------|---------------|--------------|---------------|
| Avances AESN                                  | 0,15         | 0,2 %         | 0,44         | 0,5 %         |
| Prêts établissements bancaires                | 10,00        | 10,7 %        | 44,00        | 50,7 %        |
| Subventions AESN et autres                    | 3,00         | 3,2 %         | 5,05         | 5,8 %         |
| <b>Total ressources externes</b>              | <b>13,15</b> | <b>14,1 %</b> | <b>49,49</b> | <b>57,0 %</b> |
| Autofinancement des dépenses d'investissement | 80,42        | 85,9 %        | 37,29        | 43,0 %        |
| <b>Total des recettes</b>                     | <b>93,57</b> | <b>100 %</b>  | <b>86,78</b> | <b>100 %</b>  |

### RÉPARTITION DES SOURCES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS



### LES 8 PRINCIPALES OPÉRATIONS DE 2022

| N° D'OPÉRATION | LIBELLÉ  | MONTANT HT 2022 M€ |
|----------------|--|--------------------|
| 2020240        | Renouvellement des canalisations de distribution 2020-2023                                 | 31,37              |
| 2013034        | Rénovation de l'unité de filtration à sable de l'usine de Méry-sur-Oise                    | 6,52               |
| 2014141        | Refonte du site de Palaiseau   | 4,01               |
| 2016002        | Rénovation de l'unité élévatoire de l'usine de Choisy-le-Roi                               | 3,26               |
| 2016350        | Sectorisation du réseau du territoire du SEDIF   | 3,00               |
| 2015051        | Installation d'un groupe de pompage supplémentaire au sein de l'usine de Neuilly-sur-Marne | 2,57               |
| 2017001        | Rénovation de l'unité d'ozonation de l'usine de Choisy-le-Roi                              | 2,40               |
| 2014230        | Création d'un bouclage de DN 600 mm entre le site de Palaiseau et Saclay                   | 2,30               |

# NOS HABITANTS SONT ENGAGÉS POUR LA PLANÈTE.

ILS BOIVENT L'EAU DU ROBINET.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

[www.sedif.com/leauengagee](http://www.sedif.com/leauengagee)



**Depuis 100 ans**, le SEDIF innove pour la protection de l'environnement, le pouvoir d'achat et la santé de ses usagers en fournissant 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, une eau potable de qualité irréprochable à plus de 4 millions d'habitants en Île-de-France.



SYNDICAT  
DES EAUX  
D'ÎLE DE  
FRANCE

**SEDIF**

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

# Annexes

## Annexe 1

Les indicateurs du RPQS : s'inscrire dans une démarche de progrès

Caractérisation technique du service - chiffres 2022

Détail des volumes prélevés, vendus et achetés - chiffres 2022

Nos volumes, étape par étape - chiffres 2022

Prix de l'eau et indicateurs financiers - chiffres 2022

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante - chiffres 2022

Indicateurs de performance - chiffres 2022

Indicateurs de performance évolution 2011-2022

Coopération décentralisée : indicateurs réglementaires - chiffres 2022

Coopération décentralisée : indicateurs réglementaires - chiffres 2022

Actions de solidarité locale - chiffres 2022

Indicateurs qualité eau - chiffres 2022

## Annexe 2

Les délégués - Composition du Comité et des commissions au 31/12/2022

Les caractéristiques et données techniques 2022

Le prix de l'eau et de l'assainissement au 01/01/2023

La qualité de l'eau distribuée en 2022

## Annexe 3

Factures et tarifs au 01/01/2023

Factures type 120 m<sup>3</sup>

Bilan de la commande publique

Le compte administratif 2022

Les comptes du SEDIF commentés à partir des ratios financiers

Le budget consolidé du service de l'eau

## Annexe 4

Un contrat de délégation optimisé

Un contrôle essentiel : le service à l'utilisateur

Le contrôle technique axé sur la performance du service

Le contrôle du système d'information

Le contrôle de la gestion foncière et juridique

Bilan du contrat de DSP après 12 ans d'exécution

La rémunération du délégataire : un rapport qualité/prix du service rendu toujours mieux contrôlé





Conception : Agence Bastille - Crédits photos : Agence Gamma-Rapho - Droit réservé / Getty Images Tharasis Zovolis

# 100 ans de SEDIF, ÇA CHANGE TOUT.

**Il y a des changements si évidents qu'on en oublierait presque qu'ils sont... Une révolution !**

L'eau est une ressource vitale et rare dont la distribution est une aventure chaque jour renouvelée. En 100 ans, nous avons rassemblé les moyens de 133 communes d'Île-de-France pour offrir à nos usagers une eau du robinet toujours plus sûre et accessible.

En tant que Service public, notre responsabilité nous engage. Aujourd'hui et pour les générations à venir pour relever, ensemble, les défis sanitaires, climatiques et environnementaux de demain.

[www.sedif.com](http://www.sedif.com)



**SEDIF**  
SERVICE PUBLIC DE L'EAU